

Association LOZERE HISTOIRE et GENEALOGIE

Aumont - Me Etienne PLANCHON - 3 E 2425 - du 01/01/1725 au 10/06/1728 - relevé par Roger Duranté

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 2425 Me Planchon / 73	01/07/1725	Dot (quittance)	La Chaze, Rimeize (Mazeirac)	ALANCHE Guillaume, BOYER Marie	Guillaume ALANCHE, mari de Guillaumette MICHEL, de la Chaze, a reçu de Marie BOYER, veuve d'Antoine MICHEL, administratrice de ses enfants, de Mazeirac (Rimeize), 37 livres 10 sols sur la dot que ladite BOYER s'était engagée à payer par contrat reçu par Me ROUSSET. Rédigé dans la maison de Jean ASTRUC, hôte, en présence d'autre Jean, fils de celui-ci.
3 E 2425 Me Planchon / 275	20/07/1727	Délégation	Aumont, St-Chély (Espouzolles)	ALDIN Etienne, DALMAS Joseph	Etienne ALDIN, du Crouzet (Aumont), fils et donataire d'Hélix ROME, veuve de Jean ALDIN, reconnaît devoir à Joseph DALMAS, d'Aumont, 260 livres : 96 livres pour une obligation consentie par Jean et Hélix ROME, père et fille, le 14/08/1715 reçue par Me BOUT, notaire d'Aumont ; 92 livres 4 sols et 33 livres 15 sols pour 2 autres obligations du 17/06/1725 et du 15/04/1722 reçues par le présent notaire. Ledit DALMAS se paiera en partie sur Jean CHASTANG, son beau-frère, d'Espouzolles (St-Chély), qui les doit pour les 3 dernières échéances de la dot faite à Marguerite CHASTANG, sa soeur, femme dudit ALDIN (CM reçu par Me VIE).
3 E 2425 Me Planchon / 143	15/05/1726	Quittance	Aumont (La Croix), La Fage-Montivernoux (Anglars)	ALENC Marguerite, DALMAS Jean, ALANCHE Jeanne	Marguerite ALENC et Jean DALMAS, mère et fils, de la Croix (Aumont), en nature et en espèces 80 livres de Jeanne ALANCHE, veuve et héritière de Pierre ALENC, d'Anglars (La Fage-Montivernoux), en paiement de ses droits paternels.
3 E 2425 Me Planchon / 294	10/11/1727	Achat	Javols (Chabanes)	AMARGER Jacques et Jean	Jacques AMARGER, de Chabanes (Javols), a vendu pour 19 livres à Jean AMARGER, son frère, dudit lieu, un champ (confronts).
3 E 2425 Me Planchon / 303	07/01/1728	Obligation	Javols (Chabanes), Mas de la Sanhette)	AMARGER Jacques, BRUNEL Jean	Jacques AMARGER, de Chabanes (Javols), a emprunté à Jean BRUNEL, du Mas de la Sanhette (ibidem), 60 livres sur 2 ans. D'ici au remboursement, pour se payer les intérêts, le prêteur jouira d'une terre dudit AMARGER (confronts). Rappel d'une hypothèque antérieure pour 99 livres 19 sols (acte reçu par le présent notaire).
3 E 2425 Me Planchon / 298	05/12/1727	Bail en paiement	Aumont	AMARGER Jean et Guillaume, DARNEAU Jean	Jean et Guillaume AMARGER, père et fils, d'Aumont, ont donné à Jean DARNEAU, leur beau-fils et beau-frère, mari de Jeanne AMARGER, leur fille et sœur, l'étage bas de leur maison (confronts). C'est en paiement des droits paternels et maternels de ladite AMARGER. AMARGER père se réserve les meubles ainsi qu'un endroit pour placer son lit et loger son âne chaque fois qu'il ne pourra pas vivre avec son fils. Autres conditions de la cession.
3 E 2425 Me Planchon / 242	27/04/1727	CM	Javols (Chabanes), Aumont (Les Utes)	AMARGER Jean, VAISSADE Marguerite	Jean AMARGER, fils d'autre Jean et de Catherine ROUVIERE, de Chabanes (Javols), avec Marguerite VAISSADE, fille de feu Jean et de Marguerite TIEULON, originaire de La Fage-Montivernoux mais habitante des Utes (Aumont). Outre sa mère, la fiancée est assistée de Jean SEGUIN, son frère utérin, et d'Antoine et André VAISSADE, ses frères. Ledit Antoine VAISSADE paiera à sa soeur 199 livres 19 sols pour ses droits paternels. La fiancée apporte pour une valeur de 147 livres ce qu'elle a gagné de son travail hors de la maison (pièces de cadis, un tour à filer, 1 paire de greniers, 1 habit, 1 brebis et 6 livres en espèces. Parmi les témoins, André AMARGER, frère du fiancé.

3 E 2425 Me Planchon / 315	22/01/1728	Rétrocession	La Chaze	AMBERT Antoine, BOUCHARENC Jacques	Antoine CHABERT, charpentier, de Couffinet (Ste-Colombe), avait vendu un champ (confronts), avec pacte de rachat, à Antoine AMBERT, de la Chaze. Ce dernier s'en défait aujourd'hui en faveur de Jacques BOUCHARENC qui le paie avec une obligation à se faire payer par les héritiers de feu Marie CHASSEFIERE qui l'avait consentie à feu Guillaume TEISSIER, de la Chaze. Laquelle obligation fut remise par ce dernier audit Jacques BOUCHARENC par Barthélemy TEISSIER (voir acte du 21/01/1728 même notaire, même registre).
3 E 2425 Me Planchon / 375	06/06/1728	Quittance	La Chaze, Ste- Colombe (le Cher)	AMBERT Antoine, VAISSADE André	Antoine AMBERT, de la Chaze, est ayant-droit cédé par Jacques BOUCHARENC, dudit lieu, par acte devant le présent notaire le 22/01 dernier, et celui-ci par Barthélemy TEISSIER, son beau-frère, du même lieu, par acte devant le présent notaire le 21/01 dernier, et ledit TEISSIER donataire de Marguerite CHARBONNIER, son aïeule, lors de son CM avec Jeanne BOUCHARENC le 10/02/1727 reçu par Me DALLE, notaire de Villerousset. En sadite qualité, ledit AMBERT a reçu d'André VAISSADE, mari de Marguerite CHASSEFIERE, héritière de Marie CHASSEFIERE, sa soeur, du Cher (Ste-Colombe), 60 livres contenues en une obligation consentie par ladite Marie CHASSEFIERE au profit de feu Guillaume TEISSIER, fils de ladite CHARBONNIER et oncle dudit Barthélemy, par acte passé devant Me BOUT, le 03/07/1709.
3 E 2425 Me Planchon / 300	07/01/1728	Quittance	Le Fau (Vareilles, le Chambon)	AMBERT François, BONNEFOY Pierre	François AMBERT, mari de Marguerite BONNEFOY, de Vareilles (Le Fau), a reçu de Pierre BONNEFOY, son beau-frère, du Chambon (ibidem), 230 livres sur la dot de son épouse. Parmi les témoins, un Antoine AMBERT, de la Chaze.
3 E 2425 Me Planchon / 268	27/06/1727	Transaction	Le Fau (Vareilles)	AMBERT Jean et François, CHAUVET Antoine et Jean	Jean et François AMBERT, père et fils, habitants de Vareilles (Le Fau), agissant tant pour eux que pour Catherine AMBERT, fille dudit Jean, d'une part ; Antoine CHAUVET, Pierre et Jean CHAUVET, ses fils, habitants dudit lieu, d'autre. Ils se disputent pour un arbre renversé par l'impétuosité du vent et que chaque partie dit lui appartenir. Lesdits AMBERT ont porté plainte en justice tant contre lesdits CHAUVET que contre Jeanne LIMOUSIN, femme dudit Antoine CHAUVET, Rose et Antoinette CHAUVET, ses filles, Jean ASTRUC dit MARTEL, de Rimeizenc, et Guillaume BEQUAT, de Treides (Les Bessons). La plainte fut suivie d'une sentence (les CHAUVET durent payer 45 livres), mais la sentence fut cassée pour erreur de procédure. D'où, nouvelle plainte et emprisonnement des CHAUVET à la prison d'Aumont. Finalement, accord amiable dans la Conciergerie de la prison! On désigne André DAUDE comme expert pour borner les bois. Les AMBERT acceptent que les CHAUVET soient libérés.
3 E 2425 Me Planchon / 183	18/11/1726	Quittance	Aumont, Grandrieu	ANTONY Etienne et autre Etienne	Etienne ANTONY, maréchal, habitant Grandrieu, a reçu d'Etienne ANTONY, maréchal, d'Aumont, son frère aîné, 60 livres pour dernier et entier paiement de ses droits paternels et maternels.
3 E 2425 Me Planchon / 202	29/12/1726	Quittance	Aumont (La Chazotte)	ASTRUC Jacques, MARIES Jean	Jacques ASTRUC, meunier du moulin de la Chazotte (Aumont), a reçu de Jean MARIES, Me tailleur d'habits, de la Chazotte, 28 livres d'arrérages de taille et de censive. Personnage cité, feu Jean CONSTANT, de Las Fons (La Chaze).
3 E 2425 Me Planchon / 67	15/06/1725	Accord et quittance	Aumont	ASTRUC Jean et Joseph	Jean ASTRUC, hôte, d'Aumont, subroge pour 135 livres Joseph ASTRUC, fils de François, son neveu, voiturier, d'Aumont, à l'effet du contrat de vente d'un jardin consenti en faveur dudit Jean ASTRUC par ledit François ASTRUC et Catherine VIE, père et mère dudit Joseph (acte reçu le 12/06/1712 par Me PROUZET, notaire du Fau). Cette somme, ledit Jean ASTRUC la prendra à Valentin TROUCELIER, voiturier, beau-frère dudit Joseph, à compte de la dot de Jeanne TROUCELIER, femme dudit Joseph et soeur dudit Valentin. Est évoqué le contrat de donation dudit jardin faite en faveur de ladite Catherine VIE par Antoinette AMBERT, d'Aumont (acte chez Me BOUT, notaire d'Aumont, le 05/05/1699). Acte non signé, annulé faute d'accord entre les parties.

3 E 2425 Me Planchon / 184	18/11/1726	Obligation	Aumont	ASTRUC Jean, POUDEROUX Jean	Jean POUDEROUX, voiturier, d'Aumont, emprunte 49 livres 19 sols à Jean ASTRUC, son beau-père, dudit lieu. Hypothèque d'un champ (confronts) en garantie. Remboursement dans 3 mois.
3 E 2425 Me Planchon / 339	23/03/1728	Achat	La Chaze (las Bros)	ASTRUC Jean, TROUCELIER André, FANGUIN Anne	André TROUCELIER et Anne FANGUIN, veuve et héritière d'Antoine TROUCELIER, de las Bros (la Chaze), beau-frère et belle-sœur, ont vendu à Jean ASTRUC, dudit lieu, une éminade de champ (confronts) qui sera marquée par des bornes. Conditions de la vente.
3 E 2425 Me Planchon / 275	06/07/1727	Quittance	Aumont	ASTRUC Jean, VALENTIN Jeanne	Jean ASTRUC, hôte, d'Aumont, a reçu de Jeanne VALENTIN, héritière de feu Catherine PROUZET, dudit lieu, 20 livres pour paiement d'une dette que la défunte déclara lors de la rédaction de son testament reçu par le présent notaire.
3 E 2425 Me Planchon / 273	06/07/1727	Quittance	Rimeize (Masbéral le-Jeune)	ATRAZIC Jean, SARRAZIN Jacques	Jacques SARRAZIN jeune, de Masbéral-le-Jeune (Rimeize), a reçu de Jean ATTRAZIC, fils de Pierre, dudit lieu, 20 livres pour une obligation consentie par ledit Pierre devant le présent notaire.
3 E 2425 Me Planchon / 271	04/07/1727	Transaction	Rimeize (Masbéral le-Jeune)	ATRAZIC Jean, SARRAZIN Jacques et Jean	Jean ATRAZIC, de Masbéral-le-Jeune (Rimeize), d'une part ; Jacques et Jean SARRAZIN, oncle et neveu, dudit lieu, agissant tant pour eux que pour Jeanne MAZEL, épouse de Jean SARRAZIN, d'autre. Ledit ATRAZIC, ayant porté plainte contre l'autre partie pour voies de fait sur sa personne, lesdits SARRAZIN furent enfermés à la prison d'Aumont. Finalement, accord amiable dans la "chambre" même de la Conciergerie après que lesdits SARRAZIN eurent "passé le guichet". Lesdits SARRAZIN paieront dépens, frais de justice et médicaments. Ledit ATRAZIC, s'ils ne tiennent pas leurs engagements, réactivera la sentence des Officiers de la Comté de Peyre. Présent, Nicolas BRUN, concierge, et Pierre DALLE, apothicaire.
3 E 2425 Me Planchon / 140	25/04/1726	Obligation	Javols (Longuesagne)	BARRANDON Blaise, BRUNEL Etienne	Etienne BRUNEL, habitant de Longuesagne (Javols), emprunte à Blaise BARRANDON, dudit lieu, 60 livres. Conditions de remboursement.
3 E 2425 Me Planchon / 40	07/04/1725	CM	Prinsuéjols (Finieyrols), La Fage- Montivernoux (Ferluquet)	BARRES Antoine, CHASTANG Anne	Antoine BARRES, travailleur, veuf, fils de Pierre et de feu Jeanne DELPRAT, originaire de Finieyrols (Prinsuéjols), habitant à présent Ferluquet (La Fage-Montivernoux), avec Anne CHASTANG, veuve, fille de feu Louis et d'Anne GIZARD, des Gouttes (Le Fau). Les fiancés se constituent en tous leurs biens qui, mis ensemble, font 99 livres 19 sols. Parmi les témoins, Jean GERMO, beau-frère de la fiancée, Jacques THIOLON, de Ferluquet, beau-frère du fiancé, et Jean DELPRAT, de Salhens (Le Fau), cousin du fiancé. Parmi les biens, 2 pots de fer, une poêle à frire, 1 chaudron en cuivre tenant un grand seau, une crémaillère et 1 velle de 2 ans.
3 E 2425 Me Planchon / 143	19/05/1726	Dot (quittance)	La Fage-St-Julien (Puech-del-Mont), Ste-Colombe (Villerosset)	BASTIDE Guillaume, CHARBONNIER David	Guillaume BASTIDE, mari en 1ères noces de feu Agnès CHARBONNIER, du Puech-del-Mont (La Fage St-Julien), a reçu de David CHARBONNIER, son beau-frère, de Villerosset (Ste-Colombe), 25 livres pour les intérêts échus, depuis 5 années, du capital de 120 livres correspondant à la dot de sa femme.
3 E 2425 Me Planchon / 372	30/05/1728	Quittance	La Chaze (Vimenet), Ste- Colombe (Villerosset)	BASTIDE Jean, HUGONNET Jacques	Jean BASTIDE, mari de Marie MALAFOSSE, de Vimenet (la Chaze), donataire d'Antoinette CERTE, sa marâtre, a reçu de Jacques HUGONNET, de Villerosset (Ste-Colombe-de-Peyre), 45 livres pour reste de tous les intérêts échus d'un capital de 135 livres contenu en une obligation consentie par ledit HUGONNET en faveur de ladite CERTE devant Me PROUZET, notaire du Fau.

3 E 2425 Me Planchon / 137	20/04/1726	Testament	La Chaze (Grandviala)	BASTIDE Marguerite	Marguerite BASTIDE, de Grandviala (La Chaze), dicte son testament et demande à être inhumée au cimetière paroissial. Legs à Jean, autre Jean, Pierre, Marie et Marianne BASTIDE, ses neveux et nièces, enfants de Pierre, dudit lieu. Legs à Catherine BASTIDE, sa soeur, veuve de Jean GOTTY, du Fau. Legs à sa nièce, Marguerite BRUGERON, de Crozat (St-Léger-de-Malzieu). Héritier universel, celui de ses neveux qui sera désigné comme héritier dudit Pierre BASTIDE, son frère aîné.
3 E 2425 Me Planchon / 249	15/05/1727	Testament	La Chaze (Grandviala)	BASTIDE Pierre	Pierre BASTIDE, de Grandviala (La Chaze), désigne pour sa sépulture la chapelle dédiée à St Jacques et St Ferréol et située dans l'église paroissiale. Veut qu'on chante "l'imne lenguentibus in purgatorio" = l'hyme "Languentibus in purgatorio" = pour ceux qui souffrent au purgatoire]. Lègue à Jean 1er du nom et Jean 2nd du nom, ses fils, 1.260 livres à chacun. A Marie et Marie-Anne BASTIDE, ses filles, 1.300 et 1.500 livres, davantage pour la dernière à cause de son handicap ("indisposition et incommodité visible"). Héritier universel, Pierre BASTIDE, son second fils, donataire de la moitié de ses biens par CM reçu par Me BOUT (mariage religieux pas encore fait).
3 E 2425 Me Planchon / 281	25/08/1727	Fondation	La Chaze (Grandviala, le bourg), Aumont (Nozières)	BASTIDE Pierre et autre Pierre, RABEYROLLES Etienne	Pierre et autre Pierre BASTIDE, père et fils, habitants de Grandviala (La Chaze), furent désignés héritiers universels par feu Pierre BASTIDE, de La Chaze, à condition qu'ils créent, après son décès, une fondation de 2 messes par semaine à perpétuité pour le repos de son âme. Ils devaient en outre donner au prêtre qui accepterait de dire ces messes comme chapelain de la chapellenie de St Jacques et St Ferréol la maison, granges, étables, jardin, champs, pré et pasturals que possède le testataire à La Chaze. Sinon, ils en répondraient devant Dieu. Pour décharger leur conscience, ils s'exécutent. Description détaillée des biens et confronts. Ils nomment comme chapelain messire Etienne RABEYROLLES, prêtre originaire de Nozières (Aumont). Fondation soumise à autorisation de l'évêque. Pour la circonstance, le présent notaire agit en tant que notaire apostolique.
3 E 2425 Me Planchon / 203	04/01/1727	Présentation	La Chaze (Grandviala, le bourg)	BASTIDE Pierre, BOULET Nicolas	Pierre BASTIDE, de Grandviala (La Chaze), a exposé au présent notaire ce qui suit. Comme patron de la chapellenie de St Jacques et St Ferréol fondée dans l'église paroissiale, il avait nommé, il y a environ 10 ans, messire Jean BASTIDE, son fils, clerc tonsuré, comme chapelain et titulaire de ladite chapellenie, devenue vacante par le décès de messire Jacques PELAT, curé de La Chaze. Mais son fils ne s'est en rien occupé de ladite chapellenie et a même abandonné l'habit ecclésiastique. Aussi nomme-t-il, ce jour, l'actuel curé de la Chaze, messire Nicolas BOULET, à la place de son fils.
3 E 2425 Me Planchon / 46	18/04/1725	Quittance	Javols (Le Mas)	BEQUAT Antoine et Antoinette	Antoinette BEQUAT, du Mas (Javols), a reçu d'Antoine BEQUAT, son frère aîné, dudit lieu, 100 livres qu'elle s'était réservées lors de sa donation à Jean-Pierre BEQUAT, son frère, devant Me SALAVILLE, notaire des Laubies, le 14/08/1723 ; 320 livres de la pension annuelle qu'elle s'était aussi réservée dans ladite donation (années 1723 à 1730).
3 E 2425 Me Planchon / 244	28/04/1727	Quittance	Javols (le Mas, Aubugeirettes)	BEQUAT Antoinette, MONTANIER Jacques	Il y avait eu un CM entre Antoinette BEQUAT, native du Mas (Javols), et Jacques MONTANIER, d'Aubugeirettes (ibidem), acte passé devant Me BOUT, notaire d'Aumont. Le mariage ne fut pas concrétisé et ladite BEQUAT attaqua ledit MONTANIER en justice pour le contraindre à se marier. Finalement, ils soldent les comptes à l'amiable et le CM est définitivement considéré comme nul et non avenue.
3 E 2425 Me Planchon / 293	10/11/1727	Obligation	Javols (le Mas, Longuesagne)	BEQUAT Jean-Pierre et Antoinette	Antoinette BEQUAT, sœur de Jean-Pierre BEQUAT, tous deux originaires du Mas (Javols) et habitant à présent Longuesagne (ibidem), fit donation de tous ses biens à son frère par acte chez Me SALAVILLE le 14/08/1723. Il y renonce ce jour et la déclare nulle et non avenue. Mais comme sa soeur lui doit 799 livres 19 sols, elle les lui paie en lui cédant ses droits paternels et maternels qu'il récupérera sur ceux qui les détiennent. En retour, il accorde à sa soeur habitation, entretien et nourriture dans sa maison et si l'ordinaire de son frère ne lui convient pas, il lui servira une pension.

3 E 2425 Me Planchon / 289	30/10/1727	Transaction	Javols (Longuesagne)	BEQUAT Jean-Pierre, MEISSONNIER Antoine	Antoine MEISSONNIER, fils émancipé (acte reçu par Me BOUT) d'autre Antoine, de Longuesagne (Javols), d'une part ; Jean-Pierre BEQUAT, dudit lieu, son beau-frère, d'autre. Lors du CM dudit BEQUAT avec Catherine MEISSONNIER reçu le 30/05/1722 par le présent notaire, ledit MEISSONNIER, père et beau-père des parties, avait constitué en dot à sa fille 500 livres pour ses droits paternels et maternels. Ledit BEQUAT, voyant que les dates de paiement de la dot étaient échues et qu'il n'avait rien touché, demanda devant les Officiers de Peyre la saisie du capital et des intérêts sur les biens desdits MEISSONNIER, à quoi ces derniers se préparaient à s'opposer. Pour éviter un procès, accord amiable. Le fils MEISSONNIER paiera en donnant des terres ayant appartenu à ses parents.
3 E 2425 Me Planchon / 357	01/05/1728	Quittance	Serverette, Javols (Le Cheilaret)	BEQUAT Pierre, PEPIN Jean	Pierre TICHIT, du Cheilaret [Javols], avait acheté un bien à feu Jacques BEQUAT (acte reçu par Me PANAFIEU). Pierre BEQUAT, travailleur, de Serverette, frère et héritier dudit feu Jacques, reçoit dudit TICHIT 90 livres sur le prix de cette vente : paiement de 42 livres en espèces et au moyen de l'annulation d'une obligation du 27/06/1695 consentie devant Me ALTIER par ledit feu BEQUAT en faveur de Jean PEPIN, paysan, de Tiracols. Ledit PEPIN a déclaré que 36 livres appartiennent à Antoinette TROUCELIER, en qualité de fille unique de feu Antoinette PEPIN, du Cheilaret. Avec dépens et intérêts, cela fait 48 livres que ledit TICHIT promet de payer à l'acquit dudit BEQUAT à ladite TROUCELIER qui n'a pas l'âge d'en donner quittance valable.
3 E 2425 Me Planchon / 320	30/01/1728	CM	Rimeize (le bourg, le Rouchat), Aumont (Chancelades)	BERTUY Jean, JOUVE Isabeau	Jean BERTUY, fils de feu autre Jean et de Jeanne RAMADIER, originaire de Rimeize, habitant à présent au Rouchat (ibidem), avec Isabeau JOUVE, fille de feus Jean et Philippe BOISSONNADE, de Chancelades (Aumont). La fiancée est assistée de Jean JOUVE, son frère aîné. La fiancée se constitue en tous ses biens, soit 200 livres gagnées de son travail hors de la maison et 99 livres 19 sols pour ses droits paternels et maternels que sondit frère aîné s'engage à lui payer. Parmi les témoins, François JAMME et Jean DANIEL, beau-frères de la fiancée.
3 E 2425 Me Planchon / 316	22/01/1728	CM	Javols (le bourg, Bessis)	BLANQUET Antoine, MONTAGNER Claudine	Antoine BLANQUET, Me charpentier de Javols, fils de feus Gabriel et Marguerite BOULET, avec Claudine MONTANIER, fille de feus Antoine et Antoinette BARRANDON, de Bessis (ibidem). La fiancée s'est constituée en tous ses biens (droits paternels et maternels et 200 livres gagnées de son travail hors de la maison). Elle y ajoute 49 livres 19 sols promises par Jean MONTANIER, son frère, ainsi qu'une velle qui lui est due par François BARRANDON, son cousin, de Longuesagne (ibidem).
3 E 2425 Me Planchon / 196	15/12/1726	Quittance	Javols (Mas Astruc)	BLANQUET Simone, BOULET Aldebert	Simone BLANQUET, de Mas Astruc (Javols), a reçu d'Aldebert BOULET, dudit lieu, un reste à payer de fermage.
3 E 2425 Me Planchon / 213	07/02/1727	Quittance	La Chaze (Vimenes)	BLAQUIERE Antoine, RECOULES François	Antoine BLAQUIERE, de Vimenes (La Chaze), a reçu des mains et deniers propres de François RECOULES, son beau-fils, dudit lieu, 45 livres qu'il s'était obligé de payer lors de son CM avec Madeleine BLAQUIERE passé devant Me BOUT, notaire d'Aumont, pour le cas où il y aurait incompatibilité entre le couple et ledit BLAQUIERE.
3 E 2425 Me Planchon / 78	24/08/1725	Chargement	N.N. (Combettes)	BONNAL Pierre, BLANQUET Jean-Baptiste	Pierre BONNAL, rentier du domaine de Combettes, emprunte à Me Jean-Baptiste BLANQUET, avocat, 426 livres pour 3 paires de bœufs qui serviront de cabal audit domaine, cabal qu'il rendra lorsqu'il quittera le domaine à Notre-Dame de mars, selon la coutume du pays. Somme donnée partie en espèces, partie par paiement de la taille due par ledit BONNAL.
3 E 2425 Me Planchon / 145	25/05/1726	Chargement	Javols	BONNAL Pierre, BLANQUET Jean-Baptiste	Jean-Baptiste BLANQUET, avocat en Parlement, seigneur de Combettes et autres lieux, augmente les cabaux de sa métairie dudit lieu d'une paire de bœufs et d'un poulain femelle, le tout d'une valeur total de 300 livres et ce, pour Pierre BONNAL, son rentier dudit domaine.

3 E 2425 Me Planchon / 207	16/01/1727	CM	Aumont (Le Bouchet)	BONNEFOND Jean, TROUCELIER Catherine	Jean BONNEFOND, fils de feus Guillaume et Catherine CHASSARIC, du Bouchet (St-Léger-de-Peyre), avec Catherine TROUCELIER, fille de Blaise et de Jeanne MEISSONNIER, du Bouchet (Aumont). Le fiancé se constitue en tous ses biens. Les parents de la fiancée promettent en dot 650 livres, 1 vache pleine, 1 robe avec sa jupe. Rappel du legs fait à la fiancée par feu Pierre MEISSONNIER, son aïeul et parrain. Parmi les témoins, Jean BONNEFOND, oncle et parrain du fiancé, Jean CHASSARIC, son oncle maternel, de Fontanes (St-Sauveur-de-Peyre), François TROUCELIER, de Bessils [Javols], oncle de la fiancée, et Jean BRUN, son cousin, du Rouchat.
3 E 2425 Me Planchon / 331	27/02/1728	Quittance	Fontans (Chazeirolles), Aumont (Buffeirettes)	BONNET Antoine, DALMAS Joseph	Antoine BONNET, de Chazeirolles (Fontans), a reçu de messire Joseph DALMAS, prêtre, de Buffeirettes (Aumont), 7 livres pour arrrages de taille et censive sur un champ et bartas qui "ont été du titre de Jean DAUDE, de la Chaze, auteur dudit BONNET".
3 E 2425 Me Planchon / 42	13/04/1725	Arrentement	Fontans (Lestival), Javols (Tiracols)	BOUCHARENC Guillaume, MONTANIER André	Guillaume BOUCHARENC, bourgeois, de Lestival (Fontans), a donné à ferme à André MONTANIER, laboureur, de Tiracols (Javols), sa métairie de Bigozes (Rimeize), le faisant succéder à Vidal BOUTEVIN, et ce, pour 6 ans et le prix de 114 livres et 28 setiers de seigle par an, ainsi que du beurre et du fromage. Voir autres conditions.
3 E 2425 Me Planchon / 134	18/03/1726	Renoncement à un héritage	La Chaze	BOUCHARENC Jacques et Jean	Jean BOUCHARENC fit donation de la moitié de ses biens à Jacques BOUCHARENC, son fils, travailleur, de la Chaze, lors de son CM de janvier dernier avec Isabeau CARRIERE, reçu par Me BOUT. Ledit fils, trouvant cette donation plus coûteuse que profitable à cause des dettes de son père, la lui restitue.
3 E 2425 Me Planchon / 231	16/03/1727	Arrentement	La Chaze	BOUCHARENC Jacques, CARRIERE Isabeau, TEISSIER Jean	Jacques BOUCHARENC et Isabeau CARRIERE, mariés, de la Chaze, ont donné un champ en location à Jean TEISSIER, dudit lieu.
3 E 2425 Me Planchon / 244	27/04/1727	Dot (quittance)	La Chaze (le bourg, Las Bros)	BOUCHARENC Jacques, CHASTANG Jean	Jacques BOUCHARENC, mari d'Isabeau CARRIERE, de la Chaze, a reçu de Jean CHASTANG, paysan, de Las Bros (ibidem), 120 livres pour dernier paiement de ce qu'il avait promis au CM reçu par Me BOUT, notaire d'Aumont.
3 E 2425 Me Planchon / 246	04/05/1727	Quittance	La Chaze, Aumont (La Chazotte)	BOUCHARENC Jacques, FONTUGNE Marc	Marc FONTUGNE, de la Chazotte (Aumont), mari en 2des noces d'Agnès BOUCHARENC, a reçu de Jacques BOUCHARENC, son beau-frère, de la Chaze, 40 livres sur le contenu de l'acte passé entre eux devant le présent notaire le 06/01 dernier (même registre).
3 E 2425 Me Planchon / 314	21/01/1728	Obligation	La Chaze	BOUCHARENC Jacques, TEISSIER Barthélemy	Jacques BOUCHARENC, travailleur, de la Chaze, emprunte à Barthélemy TESSIER, charpentier, son beau-frère, dudit lieu, 99 livres 19 sols, soit 39 livres 19 sols en espèces et 60 livres en une obligation consentie par Marie CHASSEFIERE, du Cher, au profit de Guillaume TEISSIER, oncle dudit Barthélemy, pour s'en faire payer par les héritiers de ladite CHASSEFIERE. Il lui donne en garantie la jouissance d'un champ (confronts).
3 E 2425 Me Planchon / 154	01/07/1726	Achat	Aumont (Buffeirettes), Rimeize (Mazeirac)	BOUCHARENC Jean-Baptiste, PLANCHON Guillaume	Jean-Baptiste BOUCHARENC, de Buffeirettes [Aumont], habitant la Garde, a vendu à Guillaume PLANCHON, laboureur, de Mazeirac (Rimeise), une pièce de terre (confronts) pour 42 livres.

3 E 2425 Me Planchon / 157	04/07/1726	Achat	Rieutort, Prinsuéjols (Le Py)	BOUDON Jean, BERGOUGNOUX Anne	Jean BOUDON, marchand, de Rieutort, et Anne BERGOUGNOUX, son épouse séparée en biens, ont vendu (la femme avec l'autorisation de son mari) à Me Guillaume SERVANT, notaire royal du Py (Prinsuéjols), un pré (confronts). Cette vente est faite quitte de toutes charges et hypothèques, en particulier l'hypothèque qui fut consentie par Anne DALLE, leur belle-mère et mère, à Jean RESSOUCHES [écrit "RESCOUCHES"], de Rieutort. Prix de 341 livres 5 sols. 162 livres sont couvertes par une obligation que ladite BERGOUGNOUX et ladite DALLE, sa mère, consentirent conjointement audit Me SERVANT le 30/12/1716 devant Me DALLE, notaire de Nasbinals ; le reste sert à exécuter 3 sentences des Officiers de Peyre en faveur dudit SERVANT contre lesdites BERGOUGNOUX et DALLE et contre Antoine BERGOUGNOUX, frère de ladite Anne (référence des sentences).
3 E 2425 Me Planchon / 205	06/01/1727	Dot (quittance)	La Chaze (Vimenet), St- Sauveur-de-Peyre (Fontanes)	BOULET Antoine et Pierre, MONTANIER Antoine	Antoine BOULET, mari de Marguerite MONTANIER, de Vimenet (La Chaze), a reçu d'Antoine MONTANIER, son beau-frère, de Fontanes (St-Sauveur-de-Peyre), 799 livres 19 sols et une velle de 2 ans sur la dot promise. Pierre BOULET, frère d'Antoine, de St-Sauveur, apporte 625 livres pour reste et entier paiement de ses droits légitimes paternels.
3 E 2425 Me Planchon / 26	07/02/1725	CM	Javols (Aubigeyrettes, Mas Astruc)	BOULET Antoine, COMBETTES Isabeau	Antoine BOULET, fils d'autre Antoine et de Marguerite BOULET, d'Aubigeyrettes (Javols), avec Isabeau COMBETTES, fille de Jean et de Catherine FOURNIER, du Mas Astruc (ibidem). 400 livres de dot ; les parents de la fiancée s'engagent à la désigner comme héritière universelle à la fin de leur vie. La cadette, Paule COMBETTES, devra être dotée. Jean BOULET, oncle du fiancé et proche parent de la fiancée, se porte caution ; lui et Isabeau BOULET, sa femme, promettent que leurs biens iront aux fiancés après leur mort, réservant 30 livres à Jeanne et Marie BOULET, leurs nièces, soeurs dudit fiancé, pour quand elles en auront l'âge ou se marieront. Un oncle de la fiancée, Jean FOURNIER, paye le legs fait à celle-ci par feu Antoine FOURNIER, frère dudit Jean et autre oncle de la fiancée. Ladite Isabeau BOULET déclare céder ses droits sur les biens d'autre Antoine BOULET, son frère, d'Aubigeyrettes, à autre Antoine BOULET, son neveu, fils aîné de sondit frère.
3 E 2425 Me Planchon / 14	20/01/1725	Testament	Javols (Aubigeyrettes)	BOULET Jean	Jean BOULET, travailleur, d'Aubigeyrettes (Javols), désigne pour sa sépulture le tombeau de ses géniteurs au cimetière paroissial. Il donne pour ses funérailles et aux pauvres les 14 livres que lui doit Antoine BEQUAT, du Mas. Legs à Antoinette BOULET et à Antoine CHABANON, fils de celle-ci, ses nièce et petit-neveu, d'Aubigeyrettes, 69 livres à se partager et à prendre à Jean CHABANON, dudit lieu. Legs à Antoine GIBELIN, son autre petit-neveu, fils de l'héritier universel, 100 livres. Legs au frère de ce dernier, Jean GIBELIN, son filleul, 30 livres. Héritier universel, Jean GIBELIN, son neveu, dudit lieu.
3 E 2425 Me Planchon / 83	16/11/1725	Achat	Javols (Longuesagne, Civeirac)	BOULET Jean et Antoine, SAUVAGE Etienne	Etienne SAUVAGE [écrit "SAUVATGE"], Me tailleur d'habits, de Civeirac (Javols), a vendu à Jean et Antoine BOULET, oncle et neveu, travailleurs, de Longuesagne (ibidem), un champ (confronts) qu'il avait acquis de René BRUGERON, son beau-frère.
3 E 2425 Me Planchon / 92	27/11/1725	Obligation	Javols (Orbaniac)	BOULET Jean, ALLEGRE Jean	Jean BOULET, d'Orbaniac (Javols), emprunte 120 livres à Jean ALLEGRE, dudit lieu. En garantie, hypothèque d'un champ (confronts).
3 E 2425 Me Planchon / 288	19/10/1727	Dot (quittance)	Javols (le Cros, Chabanes)	BOULET Jean, AMARGER Jean	Jean BOULET, mari d'Antoinette AMARGER, du Cros (Javols), a reçu de Jean AMARGER, son beau-frère, de Chabanes (ibidem), 180 livres pour dernier et entier paiement des droits paternels et maternels d'Antoinette.
3 E 2425 Me Planchon / 277	15/08/1727	Quittance (prix fait)	Javols, Aumont (Le Crouzet)	BOULET Jean, DOUSSIER Jacques	Jean BOULET, charpentier, de Javols, a reçu de Jacques DOUSSIER dit LEBRAU, du Crouzet (Aumont), 60 livres pour un prix fait verbal de la couverture de sa maison

3 E 2425 Me Planchon / 93	03/12/1725	Quittance	Javols (Aubigeyrettes), La Chaze (Vimenet)	BOULET Pierre, JULLIEN Pierre	Pierre BOULET, mari de Catherine ERRE, d'Aubigeyrettes (Javols), a reçu des mains et deniers propres de Pierre JULLIEN, son beau-frère, de Vimenet, dernier paiement des droits sur les biens des beau-père et belle-mère des parties. Rappel d'actes reçus par le présent notaire les 09/12/1721 et 29/05/1724.
3 E 2425 Me Planchon / 13	17/01/1725	Arrentement	Javols (Longuesagne)	BOUQUET Anne et Pierre, GRIMAL Gabriel	Gabriel GRIMAL, laboureur, de Longuesagne (Javols), restant pour rentier à Combret (Les Bessons), a donné à ferme pour 3 ans à Pierre et Anne BOUQUET, frère et sœur, de Longuesagne, un pré (confronts). Le prix est gagé par une dette dudit GRIMAL envers lesdits BOUQUET.
3 E 2425 Me Planchon / 311	18/01/1728	CM	Javols (Bois- Bertrand), St- Sauveur (Aubigeyres)	BOUQUET Durand, VALY Catherine	Durand BOUQUET, fils de feus Jean et Jeanne TROUCELIER, du Bois[-Bertrand] (Javols), avec Catherine VALY, fille de feus Guillaume et Catherine ASTRUC, d'Aubigeyres (St-Sauveur-de-Peyre). Chacun se constitue en tous ses biens. La fiancée apporte mobilier, ustensiles de cuisine et outils, parmi lesquels un "fessoir" = "fessour", "foussour" = une pioche) et l'ouvrage de 3 pièces de cadis. Parmi les témoins, un Jean BOUQUET, de Tiracols (Javols).
3 E 2425 Me Planchon / 351	19/04/1728	Dot (quittance)	Javols (Aubigeyrettes)	BOUQUET ean, LAURENS Guillaume	Jean BOUQUET, mari de Madeleine LAURENS, d'Aubigeyrettes (Javols), a reçu de Guillaume LAURENS, son beau-père, dudit lieu, 30 livres pour dernier paiement sur la dot de sa femme, tant du chef dudit LAURENS que de celui de feu Antoinette ROUVIERE, sa femme, mère de Madeleine.
3 E 2425 Me Planchon / 247	04/05/1727	Achat	Aumont (le bourg, le Monteil)	BOUQUET Guillaume, ASTRUC Antoine	Antoine ASTRUC, laboureur, de Monteil (Aumont), a vendu pour 16 livres à Guillaume BOUQUET, voiturier, d'Aumont, un champ à chanvre.
3 E 2425 Me Planchon / 252	18/05/1727	Achat	Aumont	BOUQUET Guillaume, DALLE Pierre	Pierre DALLE cadet, d'Aumont, a vendu à Guillaume BOUQUET, marchand voiturier, dudit lieu, un champ (confronts).
3 E 2425 Me Planchon / 20	26/01/1725	Obligation	Javols (Tiracols), Marvejols	BOUQUET Jean, DAUDE Jean- Jacques	Jean-Jacques DAUDE de TARDIEU, sieur de la Baste, avocat en parlement, de Marvejols, héritier de feu Me Jean-Jacques DAUDE, sieur de Séjas, son oncle, et celui-ci, héritier de feu Jacques DAUDE, bourgeois, de Javols, et Jean BOUQUET, fils et héritier de feu autre Jean BOUQUET, de Tiracols (ibidem), sachant que le 28/10/1666 ledit feu BOUQUET avait consenti une obligation à rente constituée de 382 livres audit feu Jacques DAUDE, devant Me VIGERE, notaire de Serverette, et que 122 livres ont été effectivement payées, les parties mettent au point les modalités de remboursement du reste de la dette.
3 E 2425 Me Planchon / 309	15/01/1728	CM	Javols (Le Cheylaret), Le Fau (Beauregard)	BOUQUET Philippe, DELORT Marguerite	Philippe BOUQUET, fils de feus Antoine et Marguerite PIGNEDE, originaire du Cheylaret (Javols), habitant à présent Buffeyrettes, avec Marguerite DELORT, fille de feu Jean et de Marguerite BRECHET, de Beauregard (Le Fau). La fiancée est assistée de Pierre PIGNEDE, son neveu. La fiancée apporte 378 livres, ses droits paternels, ce qu'elle a gagné par son travail, et 26 livres que lui doit son neveu. S'y ajoutent vêtements, petit mobilier, outils
3 E 2425 Me Planchon / 235	18/04/1727	Achat	Javols (Le Cheilaret), Aumont (Buffeyrettes)	BOUQUET Philippe, ROUSSET Isabeau	Isabeau ROUSSET, veuve et héritière d'Antoine BRUNEL, de Buffeyrettes (Aumont), a vendu à Philippe BOUQUET, du Cheilaret (Javols), une maison (description). Acte non signé.
3 E 2425 Me Planchon / 248	05/05/1727	Quittance	Javols (Le Cheilaret), Aumont (Buffeyrettes)	BOUQUET Philippe, ROUSSET Isabeau	Isabeau ROUSSET, de Buffeyrettes (Aumont), a reçu de Philippe BOUQUET, du Cheilaret (Javols), 139 livres 19 sols pour reste et entier paiement de la vente d'une maison (acte du 18/04 dernier devant le présent notaire dans le même registre).

3 E 2425 Me Planchon / 253	18/05/1727	Achat	Javols (Le Cheilaret), Aumont (Buffeirettes)	BOUQUET Philippe, ROUSSET Isabeau	Isabeau ROUSSET, veuve et héritière d'Antoine BRUNEL, de Buffeirettes (Aumont), a vendu à Philippe BOUQUET, du Cheilaret (Javols), une maison avec courtil à 2 étages au plafond délabré + les plafonds d'une autre maison (description). [Reprise d'un acte non signé du 18/04 dernier même registre]
3 E 2425 Me Planchon / 295	18/11/1727	Testament	Javols (Longuesagne)	BOUQUET Pierre	Pierre BOUQUET, aveugle, fils de Blaise, de Longuesagne (Javols), désigne pour sa sépulture le tombeau de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. A Jean BOUQUET, son frère aîné, il lègue 60 livres. Héritière universelle, Agnès BOUQUET, sa sœur.
3 E 2425 Me Planchon / 266	09/06/1727	Obligation	Javols (Longuesagne)	BOUQUET Pierre et Agnès, BRUNEL Etienne	Etienne BRUNEL, de Longuesagne (Javols), emprunte à Pierre et Agnès BOUQUET, frère et sœur, dudit lieu, 60 livres. Pour garantir le remboursement il donne à ferme auxdits BOUQUET une chambre qu'il a au-dessus de sa maison.
3 E 2425 Me Planchon / 141	06/05/1726	Vente de fruits (prorogation)	Javols (Longuesagne), Aumont (Le Bouchet)	BOUQUET Pierre et Anne, GRIMAL Gabriel, DALLE Jean	Gabriel GRIMAL, mari de Catherine BOUQUET, de Longuesagne (Javols), proroge de 2 ans pour 60 livres la vente des fruits faite à Pierre BOUQUET, aveugle, et à Anne BOUQUET, sa sœur, devant Me PANAFIEU, notaire de Serverette, le 14/07/1716 et portant sur 2 pièces de terre (confronts). Jean DALLE jeune, fils de Pierre, du Bouchet (Aumont), créancier dudit GRIMAL avec hypothèque d'un pré (confronts), reçoit dans cette opération 20 livres.
3 E 2425 Me Planchon / 32	25/02/1725	Quittance	Javols (Le Cheilaret)	BOUQUET Valentin et Etienne	Etienne BOUQUET, originaire du Cheilaret (Javols), habitant à présent à la Roche (St-Denis), a reçu de Valentin BOUQUET, dudit lieu, 60 livres pour fin et entier paiement de ses droits paternels et maternels. Fait à Aumont, dans la maison de François ASTRUC, hôte.
3 E 2425 Me Planchon / 16	21/01/1725	Quittance	Aumont	BOUSSUGE Laurent, GIZARD Antoine	Antoine GIZARD, mari de Jeanne MALET, d'Aumont, a reçu de Laurent BOUSSUGE, des Bessons, 265 livres pour entier paiement de la dot faite à la dite Jeanne, ses droits paternels et maternels, dont il donne quittance audit BOUSSUGE qui agit comme mari d'autre Jeanne MALET.
3 E 2425 Me Planchon / 62	27/05/1725	Quittance	Les Bessons, Aumont, Veyres	BOUSSUGE Laurent, GIZARD Antoine, BOUCHARD Marguerite	Antoine GIZARD, mari de Jeanne MALET, d'Aumont, et Laurent BOUSSUGE, mari d'autre Jeanne MALET, son beau-frère, des Bessons, ont reçu de Marguerite BOUCHARD, de Veyres (Les Bessons), 12 livres pour le legs de 6 livres fait à leur femme par Jeanne THIOLON, leur tante.
3 E 2425 Me Planchon / 71	24/06/1725	Quittance	Aumont	BOUT César-Louis, ANTONY Etienne, JULLIEN Jeanne	Jeanne JULLIEN (écrit "JUILLEN"), veuve et héritière de Blaise DALMAS, d'Aumont, a reçu de César-Louis BOUT, avocat au Parlement, d'Aumont, et d'Etienne ANTONY, maréchal, dudit lieu, paiement des 2/3 de 29 années de taille sur une terre appartenant à Jean DALMAS, fils de feu François. [Signature dudit ANTONY : ANTHONY]
3 E 2425 Me Planchon / 261	01/06/1727	Quittance	Aumont, St-Chély- d'Aubrac-12	BOUT César-Louis, FALC Jean- Antoine	Jean-Antoine FALC, bourgeois, fils unique de feu Jean FALC, de St-Chély-d'Aubrac-12, en Rouergue, diocèse de Rodez, a reçu de Me César-Louis BOUT, d'Aumont, avocat au parlement, 200 livres du cas de pré-décès gagnées par ledit feu Jean FALC en vertu de son CM avec feu Jeanne MEISSONNIER, belle-mère dudit BOUT et marâtre dudit Jean-Antoine, et 250 livres pour des arrérages de la pension donnée audit CM. Ledit Louis-César paie ces sommes en tant que mari de Jeanne BONNETERRE, fille de ladite MEISSONNIER.
3 E 2425 Me Planchon / 95	09/12/1725	Quittance	Fontans (Lestival)	BOUTEVIN Etienne et Louis	Etienne BOUTEVIN, de Lestival (Fontans), a reçu 75 livres de Louis BOUTEVIN, son frère, dudit lieu, suite à la rémission qu'il lui a faite de ses droits légitimaires maternels (acte devant le présent notaire le 22 février dernier). Il y a aussi sa part dans la succession de feu Catherine BOUTEVIN, leur sœur, décédée ab intestat, concernant un legs fait à ladite Catherine par son oncle maternel et parrain non nommé, du Puech (Le Fau).
3 E 2425 Me Planchon / 30	22/02/1725	Quittance	Fontans (Lestival)	BOUTEVIN Louis et Etienne	Etienne BOUTEVIN, de Lestival (Fontans), cède pour 75 livres ses droits légitimaires maternels à Louis BOUTEVIN, son frère, dudit lieu.

3 E 2425 Me Planchon / 32	04/03/1725	Arrentement	Fontans (Lestival), Aumont (Buffeirettes)	BOUTEVIN Vidal, BOUT Anne	Demoiselle Anne BOUT, veuve de Guillaume DALMAS, de Buffeirettes (Aumont), a donné à ferme sa métairie dudit lieu à Vidal BOUTEVIN, de Lestival (Fontans) pour 6 années, moyennant 100 livres et 30 setiers de seigle par an. Conditions du bail. Parmi les témoins, messire Joseph DALMAS, prêtre, fils de ladite demoiselle.
3 E 2425 Me Planchon / 285	27/08/1727	Quittance	Ste-Colombe (la Brugeyrette), Servières (les Andes)	BRASSAC Antoine, VIDAL Marie, BASTIDE Jean	Antoine BRASSAC, bourgeois, et Marie VIDAL, mariés, de la Brugeyrette (Ste-Colombe), ont reçu de Jean BASTIDE, des Andes (Servières), syndic des habitants des Andes, 2.481 livres 9 sols 6 deniers à compte des sommes qui leur sont dues par les arrêts de la souveraine Cour du parlement de Toulouse. Voir détails juridiques.
3 E 2425 Me Planchon / 87	25/11/1725	Transaction	Aumont (Les Utes, Crozes)	BRASSAC Guillaume, CHARDENOUX Antoine	Guillaume BRASSAC, mari de Catherine BRASSAC, des Utes (Aumont), d'une part, Antoine CHARDENOUX, mari de Catherine VALENTIN, des Crozes (ibidem), d'autre, étaient en procès à propos d'une terre (confronts) dont ledit BRASSAC réclamait une partie en vertu du contrat de vente consenti en faveur de feu Jean BRASSAC, son beau-père, par Dlle Marie MEISSONNIER par contrat du 14/12/1711 reçu par Me BRESCHET, notaire de St-Chély. Ledit CHARDENOUX se référait au compoix-terrier d'Aumont fait le 27/11/1682 où il est indiqué que feu Jean VALENTIN, aïeul de ladite VALENTIN, est en charge de cette terre, de sorte que ladite MEISSONNIER n'avait pas pu vendre ce qui ne lui appartenait pas. Ledit BRASSAC répliquait en rappelant que feu Antoine MEISSONNIER, marchand, du Malzieu, père de ladite Marie, était en procès avec ledit feu Jean VALENTIN sur le bornage de leurs terres et qu'il y avait eu une transaction le 28/12/1683 devant feu Me BOUT. Finalement, accord amiable.
3 E 2425 Me Planchon / 156	02/07/1726	Achat	Le Fau (Salelles, Rimeizenc)	BRECHET François, FOURNIER Jacqueline	Jacqueline FOURNIER, des Salelles (Le Fau), a vendu pour 27 livres un champ (confronts) à François BRECHET, de Rimeizenc (ibidem).
3 E 2425 Me Planchon / 106	28/01/1726	CM	Le Fau (Le Chambon), Aumont (Crozes)	BRECHET Jacques, BRASSAC Catherine	Jacques BRECHET, fils de Blaise et d'Antoinette BONNEFOY, du Chambon (Le Fau), avec Catherine BRASSAC, fille de feus Jean et Jeanne PELLEGRIN, des Crozes (Aumont). La fiancée est assistée de son beau-frère, Guillaume BRASSAC, et de sa sœur, autre Catherine BRASSAC, femme de ce dernier. Les parents du fiancé font à leur fils donation de tous leurs biens avec les réserves habituelles pour leur propre protection et celle des autres enfants. Au total, la constitution des fiancés est de 790 livres. [Le clerc oublie le prénom du beau-frère mais il est donné lors de la 1ère quittance de dot le 04/02 prochain]
3 E 2425 Me Planchon / 112	04/02/1726	Dot (quittance)	Le Fau (Le Chambon), Aumont (Crozes, Les Utes)	BRECHET Jacques, BRASSAC Guillaume	Jacques BRECHET [fils de Blaise et d'Antoinette BONNEFOY, du Chambon (Le Fau)], comme fiancé de Catherine BRASSAC, seconde du nom [fille de feus Jean et Jeanne PELLEGRIN], des Crozes (Aumont), CM devant le présent notaire le 28 janvier dernier, a reçu de Guillaume BRASSAC, beau-frère de ladite BRASSAC comme mari d'autre Catherine BRASSAC, 1ère du nom, des Utes (Aumont), 15 livres sur la dot promise à Catherine seconde.
3 E 2425 Me Planchon / 372	30/05/1728	Dot (quittance)	Le Fau (le Chambon), Aumont (les Utes)	BRECHET Jacques, BRASSAC Guillaume	Jacques BRECHET, [fils de Blaise et d'Antoinette BONNEFOY], du Chambon (Le-Fau-de-Peyre), mari de Catherine BRASSAC, [fille de feus Jean et Jeanne PELLEGRIN] a reçu de son beau-frère, Guillaume BRASSAC, des Utes (Aumont), 99 livres 19 sols sur la dot contenue au CM passé devant le présent notaire (même registre).
3 E 2425 Me Planchon / 378	10/06/1728	Quittance	La Chaze (la Pignède), Aumont	BRINGER Anne, JOUVE Jean	Jean JOUVE, mari de Marguerite BRINGER, d'Aumont, a reçu depuis plus de 3 mois 9 livres des mains et argent propre d'Anne BRINGER, sa belle-sœur, de la Pignède (la Chaze), que ladite Anne s'engagea à payer audit JOUVE lors de son CM avec ladite Marguerite passé devant Me DALLE, notaire de Villeroussel.

3 E 2425 Me Planchon / 274	06/07/1727	Dot et droits légitimaires (quittance)	Aumont	BRINGER Jean, SALAVILLE Guillaume	Jean BRINGER, fils d'autre Jean, originaire d'Aumont, à présent marié au Monastier, reçoit de Guillaume SALAVILLE, mari de Marie DALLE, d'Aumont, 299 livres 19 sols à la décharge de Jean et autre Jean BRINGER, second du nom, ses père et frère, d'Aumont, à compte de ses droits légitimaires. Par ce moyen ledit SALAVILLE est tenu pour quitte d'une partie de la dot faite à Marguerite DALLE, épouse dudit Jean BRINGER second du nom.
3 E 2425 Me Planchon / 170	06/10/1726	Quittance	La Chaze (Las Bros)	BROS Jean, CHASTANG Jean	Jean BROS, laboureur, de Las Bros (La Chaze), a reçu de Jean CHASTANG, mari de Marie LAURENS et beau-fils de Jean LAURENS, dudit lieu, 66 livres pour lever l'hypothèque consentie par ledit beau-père en faveur dudit BROS sur une devèze (contrat reçu par Me PROUZET le 16/05/1719). Au même contrat d'hypothèque, cette somme avait été déléguée à Me César-Louis BOUT, avocat d'Aumont, fils de feu Me Etienne BOUT, qui, présent ce jour, en donne quittance. Référence à la vente d'un pastoral consentie par ledit feu Etienne BOUT en faveur dudit BROS le 18/10/1697 reçue par Me ROUSSET. Parmi les témoins, Etienne BOUT, étudiant.
3 E 2425 Me Planchon / 193	05/12/1726	Obligation	Aumont (Les Utes)	BRUN Claudine, GALISSARD Claudine	Claudine GALISSARD, des Utes (Aumont), a emprunté 33 livres à Claudine BRUN, sa nièce, dudit lieu. Modalités de remboursement.
3 E 2425 Me Planchon / 52	06/05/1725	Quittance	Aumont (Le Crouzet), La Chaze (Vimenet)	BRUN Jean, MONTEIL Vidal	Vidal MONTEIL, travailleur, de Vimenet (La Chaze), a reçu de Jean BRUN, beau-fils de Catherine VALY, du Crouzet (Aumont), paiement d'une obligation consentie devant Me BOUT LE 28/06/1716.
3 E 2425 Me Planchon / 31	24/02/1725	Quittance	Javols (La Bessière, Mas Neuf)	BRUNEL Jean, PLANCHON Catherine	Demoiselle Catherine PLANCHON, du Mas-Nau [Javols], veuve de sieur Jean BRUNEL, administratrice de ses enfants, a reçu de Jean CHEMINAT, son fermier de la métairie de la Beissière (ibidem), 80 livres pour les rentes échues.
3 E 2425 Me Planchon / 270	01/07/1727	Achat	Aumont (Nozières)	BUFFIER Antoine, LAPORTE Catherine, RABEYROLLES Jean	Catherine LAPORTE, veuve et héritière de Pierre RABEYROLLES, et Jean RABEYROLLES, mère et fils, de Nozières (Aumont), le fils comme donataire contractuel de la moitié des biens de ladite LAPORTE et de tous ceux dudit feu RABEYROLLES, ont vendu à Antoine BUFFIER, laboureur, dudit lieu, une terre (confronts) précédemment acquise par ledit feu RABEYROLLES et par Jean LAPORTE, son beau-père, de sieur CHAUVET, bourgeois, de St-Chély. Présence de Jean RABEYROLLES, oncle et beau-frère des vendeurs.
3 E 2425 Me Planchon / 98	27/12/1725	Dot (quittance)	Aumont (Nozières), Le Fau (Salelles)	BUFFIER Antoine, MICHEL Antoine	Antoine BUFFIER, mari de Marie BOISSONNADE, de Nozières (Aumont), a reçu d'Antoine MICHEL, mari d'Anne BOISSONNADE, de Salelles (Le Fau), 120 livres sur la dot de ladite Marie.
3 E 2425 Me Planchon / 97	26/12/1725	Quittance	Ste-Colombe (Las Fons)	BUFFIER Marie, SALLES Jean	Marie BUFFIER, de Las Fons (Ste-Colombe), a reçu de Jean SALLES, maréchal à forge, dudit lieu, 40 livres sur les 200 promises pour ses droits légitimaires par acte passé devant Me DALMAS, notaire de Ferluc.
3 E 2425 Me Planchon / 321	01/02/1728	CM	Javols (Bessils), Aumont	CERTE Antoine, VALENTIN Jeanne	Antoine CERTE, fils de feus Jean et Marie MARTIN, de Bessils (Javols), avec Jeanne VALENTIN, fille de Jean et de Marguerite BOULET, d'Aumont. Outre sa mère, la fiancée est assistée de François MONTEIL, son oncle. Chacun se constitue en tous ses biens ; l'ensemble se monte au total à 99 livres 19 sols.
3 E 2425 Me Planchon / 39	27/03/1725	Fruits (vente de)	Javols (Aubigeyrettes), St Sauveur (Fontanes)	CHABANON Jean, GIBELIN Joseph	Jean CHABANON, laboureur, d'Aubigeyrettes (Javols), a fait pour 56 livres vente des fruits de toutes les pièces qu'il possède à Fontanes (St-Sauveur-de-Peyre) et pour 4 récoltes à Joseph GIBELIN, dudit Fontanes.

3 E 2425 Me Planchon / 132	14/03/1726	Vente de fruits	Javols (Aubigeyrettes), St Léger (Chapchiniers)	CHABANON Jean, GIBELIN Pierre	Jean CHABANON, mari en 1ères noces de Catherine FROMENT, d'Aubigeyrettes (Javols), a vendu pour 9 ans et 27 livres par an à Pierre GIBELIN, de Chapchiniers (St-Léger), les fruits de tous les biens qu'il possède au nom de sa femme audit terroir. Le 1er versement ira directement à Bernard BONNETERRE, chirurgien de St-Sauveur, à l'acquit dudit CHABANON qui les lui doit ; le reste est payé d'un coup par Pierre GIBELIN audit vendeur.
3 E 2425 Me Planchon / 278	15/08/1727	Dot (quittance)	Javols (La Bessière, Le Cheylaret)	CHALIER Etienne, BOULARD Pierre	Etienne CHALIER, mari d'Agnès BOULARD, de la Bessière (Javols), a reçu de Pierre BOULARD, son beau-frère, du Cheylaret (ibidem), 7 livres pour dernier paiement sur la dot que son épouse s'était constituée, avec, en particulier, ses droits paternels et maternels, au CM reçu le 20/02/1721 par le présent notaire.
3 E 2425 Me Planchon / 373	31/05/1728	Achat	Javols (Chabanes)	CHALIER Guillaume, AMARGER Jacques	Jacques AMARGER, travailleur, de Chabanes (Javols), a vendu à Guillaume CHALIER, travailleur, dudit lieu, une partie de champ (confronts).
3 E 2425 Me Planchon / 69	17/06/1725	Dot (quittance)	Ste-Colombe (Villerosset, le Bourg)	CHARBONNIER David, AMARGER Jean	David CHARBONNIER, mari de Marguerite AMARGER, de Villerosset (Ste-Colombe), a reçu de Jean AMARGER, son beau-père, de Ste-Colombe, 99 livres 19 sols sur la dot de sa femme.
3 E 2425 Me Planchon / 287	15/09/1727	Quittance	Aumont (Chancelades), Rimeize (le Mazel)	CHARBONNIER Delphine, GRAVEJAT Benoît	Benoît GRAVEJAT, mari de Marguerite SAVY, du Mazel (Rimeize), a reçu de Delphine CHARBONNIER, de Chancelades (Aumont), veuve et héritière de Jean SAVY, [frère de ladite Marguerite], 49 livres 19 sols conformément à une sentence des Officiers de Peyre obtenue par ledit GRAVEJAT contre ladite CHARBONNIER.
3 E 2425 Me Planchon / 23	02/02/1725	CM	Le Fau (Beauregard), Rimeize (le Vestit)	CHARDAIRE Jean, VALY Marguerite	Jean CHARDAIRE, fils d'autre Jean et de feu Marie MAZOT, de Beauregard (Le Fau), avec Marguerite VALY, fille de feu Vidal et de Marguerite CHEVALIER, du Vestit (Rimeize). La fiancée est assistée de sa mère et de Jean CHEVALIER, son oncle, du Pêcher. La dot est de 1000 livres ; elle est considérée comme reçue puisqu'elle se trouve compensée par semblable dot faite à Jeanne CHARDAIRE, fille dudit Jean, qui se fiance, ce jour, avec Jean VALY, frère de ladite Marguerite. La mère de la fiancée ajoute 300 livres et son oncle, 50 livres. Ledit Jean CHARDAIRE, père du fiancé, fait donation de la moitié de ses biens à son fils.
3 E 2425 Me Planchon / 93	04/12/1725	Dot (quittance)	Fontans (Chabanes- planes), Le Fau (Vareilles)	CHARDENOUX Jean, AMBERT François	Jean CHARDENOUX, mari de Jeanne AMBERT, de Chabanes-planes (Fontans), a reçu de François AMBERT, son beau-frère, de Vareilles (Le Fau), 199 livres 19 sols sur la dot de sa femme.
3 E 2425 Me Planchon / 300	07/01/1728	Testament	La Chaze	CHARDENOUX Jeanne	Dlle Jeanne CHARDENOUX, épouse du sieur Antoine AMBERT, de la Chaze, désigne pour sa sépulture la tombe des père et mère de son mari au cimetière paroissial. Elle lègue 99 livres 15 sols à sondit mari. Même somme pour Jeanne BOUCHARENC 2nde du nom, fille de Jean BOUCHARENC, sa filleule, à payer quand elle se mariera. Héritier universel, Marc FONTUGNE, de la Chazotte (Aumont), pour bons et agréables services qu'elle a reçus de lui. C'est sous réserve d'une pension viagère en nature (voir détail , céréales, produits du jardin, cochon, vêtements). [Le cleric commence à écrire "septième" en bas de page, on attend "janvier" au début de la page suivante, date de l'acte précédent et des suivants ; au lieu de cela, il écrit "dernier jour de décembre"]
3 E 2425 Me Planchon / 209	17/01/1727	Quittance	Aumont (Chancelades, le Bouchet)	CHARREIRE Pierre, DALLE Jean	Pierre CHARREIRE, laboureur, mari de Jeanne DALLE, de Chancelades (Aumont), a reçu de Jean DALLE jeune, son beau-frère, fils d'autre Jean DALLE, du Bouchet (ibidem), 120 livres sur la dot promise et en quitte ses beau-père et beau frère.

3 E 2425 Me Planchon / 43	14/04/1725	Arrentement	St-Chély, Javols (Longuesagne)	CHASTANG (de) Marguerite, PANAFIEU (de) Jacques, GIBELIN Jean et Joseph	Dame Marguerite de CHASTANG, veuve de Jean-Baptiste de PANAFIEU, de St-Chély, administratrice des biens de ses enfants, agissant tant en son nom qu'en celui de Jacques de PANAFIEU, son fils aîné, a donné à ferme à Jean et Joseph GIBELIN, de Longuesagne (Javols), la métairie qu'elle et son dit fils possèdent à Fenestres (Termes). C'est pour 6 ans et 135 livres et 32 setiers de seigle par an. Autres obligations en nature du fermier.
3 E 2425 Me Planchon / 45	14/04/1725	Quittance	St-Chély, Javols (Longuesagne), La Chaze (Les Fons)	CHASTANG (de) Marguerite, SEGUIN Valentin, SAUVAGE Marguerite et Jeanne, PLANCHON Guillaume	Valentin SEGUIN, laboureur, des Fons (La Chaze), avec procuration de Marguerite SAUVAGE, sa femme, (CM du 21/01/1723 reçu par Me DOLADILLE, notaire des Faux), Guillaume PLANCHON, tailleur d'habits, et Jeanne SAUVAGE, mariés, de Longuesagne (Javols), tous successeurs ab intestat aux biens de feu dame Françoise de MIRAMONT, épouse de noble Jean-Baptiste de SAUVAGE, du mas de Salhens (Javols), leur mère et belle-mère, ont reçu de dame Marguerite de CHASTANG, veuve de Jean-Baptiste de PANAFIEU, de St-Chély, en son nom et au nom de Jacques de PANAFIEU, son fils, 250 livres pour tout ce à quoi ils peuvent prétendre en Auvergne sur les biens de la défunte.
3 E 2425 Me Planchon / 219	22/02/1727	Testament	Le Fau (Moulin de Beauregard)	CHASTANG Antoine	Antoine CHASTANG, laboureur, du village des Moulins de Beauregard (Le Fau), désirant disposer de la moitié restante de ses biens (après donation du 20/02 même registre), fait son testament. Sépulture : le tombeau de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Nombreuses dispositions pour ses honneurs funèbres. Avantages en nature pour le cas d'incompatibilité de vie en commun entre Catherine POUDEROUX, sa femme, et Etienne POUDEROUX, son héritier, frère de celle-ci. Ce dernier devra payer à Antoine RIEUTORT, de Nozières, son filleul et petit-neveu, 60 livres, quand il sera en âge de les recevoir. Héritier universel, ledit Etienne POUDEROUX, son beau-frère, d'Aumont. Ceci annule le testament qu'il fit devant Me PROUZET, notaire du Fau. Exclut de tout héritage les enfants du 1er lit de son héritier. L'héritage se monte à 98 livres.
3 E 2425 Me Planchon / 218	20/02/1727	Donation	Le Fau (Moulin de Beauregard), Aumont	CHASTANG Antoine, POUDEROUX Etienne	Antoine CHASTANG, laboureur, du village des Moulins de Beauregard (Le Fau), voulant récompenser les services que lui rend Etienne POUDEROUX, son beau-frère, d'Aumont, lui fait donation de la moitié de ses biens.
3 E 2425 Me Planchon / 331	28/02/1728	Testament	Aumont (Nozières)	CHASTANG Clément	Clément CHASTANG, originaire de Nozières (Aumont) et habitant le bourg depuis plusieurs années, désigne pour sa sépulture la tombe de ses auteurs au cimetière paroissial. Héritier universel, Valentin TINEL, bourgeois, d'Aumont, son bienfaiteur. Rédigé dans la maison de ce dernier. Parmi les témoins, Blaise COMBETTES, Me écrivain, d'Aumont, et messire François TINEL, curé d'Aumont.
3 E 2425 Me Planchon / 55	08/05/1725	Quittance	Aumont (Nozières)	CHASTANG Clément, LAPORTE Catherine	Clément CHASTANG, laboureur, originaire de Nozières (Aumont) et habitant le bourg depuis plusieurs années, donne quittance de fermage à Catherine LAPORTE, sa nièce, de Nozières, pour un arrentement consenti par elle ou par Pierre RABEYROLLES, son défunt mari, et prolonge cet arrentement pour 6 ans. Conditions du bail.
3 E 2425 Me Planchon / 118	13/02/1726	CM	Aumont (Moulin de la Chazotte), La Chaze (Las Bros)	CHASTANG Jean, LAURENS Marie	Jean CHASTANG, fils d'autre Jean CHASTANG et de feu Jeanne FAVY, du Moulin de la Chazotte (Aumont), avec Marie LAURENS, fille de Jean LAURENS et Anne BROS, de Las Bros (La Chaze). La fiancée est assistée de ses parents et de Jean LAURENS, son cousin, dudit lieu. Le fiancé est assisté de Jacques ASTRUC, son beau-frère, du Moulin de la Chazotte. Les parents de la fiancée lui font donation de la moitié de leurs biens et promettent qu'elle héritera de l'autre moitié. Le fiancé se constitue en tous ses biens. Au total, l'addition de ce que chacun des fiancés apporte se monte à 290 livres.
3 E 2425 Me Planchon / 329	22/02/1728	Achat	La Chaze (las Bros, les Fons)	CHASTANG Jean, SEGUIN Etienne	Etienne SEGUIN, laboureur, des fons [la Chaze], habitant à présent comme rentier au Cher (Ste-Colombe-de-Peyre), a vendu des terres (confronts) à Jean CHASTANG, de las Bros (la Chaze), pour 99 livres 19 sols qu'il paiera le mercredi de la prochaine semaine sainte.

3 E 2425 Me Planchon / 180	06/11/1726	Testament	Le Fau (Beauregard), Prinsuéjols (Fréjoutes)	CHASTANG Jeanne	Jeanne CHASTANG, native de Beauregard (Le Fau), habitant à présent Fréjoutes (Prinsuéjols), désigne pour sa sépulture le cimetière paroissial en un endroit dont décidera son héritier. Ce qui restera après messes, distribution aux pauvres et honneurs funèbres, elle en fait son héritier universel Jean RAMADIER, laboureur, dudit lieu, qui devra s'occuper de tout et payer ses dettes. En tout, elle déclare que ses biens se montent à 49 livres...
3 E 2425 Me Planchon / 155	02/07/1726	Cession	La Chaze (Les Fons)	CHAUVET Jeanne, GRAS André	Jeanne CHAUVET, veuve d'Antoine GRAS, des Fons (La Chaze), avait donné 200 livres à André GRAS, son fils, lors du CM de ce dernier avec Marie DALMAS. Ledit André, héritier ab intestat de son père, considérait cette donation comme plus onéreuse que profitable à cause des dettes. Pour éviter un procès, la dite CHAUVET a donné à son fils, à son contentement, en plus des 200 livres, 99 livres.
3 E 2425 Me Planchon / 230	15/03/1727	Subrogation	Aumont	CHAUVET Pierre, MEISSONNIER Jean	Jean MEISSONNIER, travailleur, d'Aumont, a cédé pour 150 livres à Pierre CHAUVET, charpentier dudit lieu, tous ses droits sur les biens de feu Antoine MEISSONNIER, son père.
3 E 2425 Me Planchon / 264	03/06/1727	Dot (quittance)	Rimeize (Le Vestit), Aumont	CHEVALIER Valentin, GIZARD Antoine	Antoine GIZARD, mari de Marguerite CHEVALIER, d'Aumont, a reçu de Valentin CHEVALIER, son beau-frère, du Vestit (Rimeize), 260 livres pour dernier paiement des promesses contenues au CM reçu par le présent notaire, et 12 livres d'un legs fait, depuis le mariage, par Antoine CHEVALIER, frère desdits Valentin et Marguerite. Pour les 260 livres, ledit Antoine GIZARD en donne quittance à son beau-frère qui s'est engagé à les payer pour lui à Jean DALLE jeune, fils de Pierre, du Bouchet (Aumont).
3 E 2425 Me Planchon / 354	30/04/1728	Délibération	Aumont (le bourg, hameaux)	Collectif habitants d'Aumont	Sur la place publique d'Aumont sont présents : messires François TINEL, prêtre et curé de la paroisse, Jean DALMAS, prêtre et vicaire, Joseph DALMAS, aussi prêtre, Jean de VIRVILLE, sieur de Beauregard, 1er consul, maîtres Joseph DALMAS, César-Louis BOUT et Pierre MESTRE, avocats d'Aumont, Valentin TINEL, bourgeois, d'Aumont, Jean-Pierre et Joseph DALMAS, père et fils, Etienne POUDEROUX, hôte, Guillaume ALMEIRAS [?] et Antoine GACHON, marguilliers, André ANTONY, collecteur des tailles, Jacques ROCHE, marchand, Pierre DALLE, apothicaire, et Guillaume SALAVILLE, beau-père et beau-fils, tous habitants d'Aumont, Antoine ASTRUC, habitant la Chazotte (ibidem), Antoine DALLE, de Chancelades (ibidem), Jean RABEYROLLES et Jean METGE, de nozières (ibidem), Pierre HERMET, de Crozes (ibidem), Guillaume BRASSAC, des Utes (ibidem), Jean BRUNET, du Pêcher, Jean DALLE, du Bouchet, faisant la meilleure et principale partie des habitants de la paroisse. Voir suite et fin ci-après.
3 E 2425 Me Planchon / 354	30/04/1728	Délibération	Aumont (le bourg, hameaux)	Collectif habitants d'Aumont	Suite et fin de l'acte. Ils ont décidé, après mûre réflexion de révoquer Marie COMBETTES, la soeur régente des filles de la paroisse, et de mettre à sa place Catherine PARRET, fille de feu Me Jean PARRET, chirurgien d'Aumont, comme "plus propre et plus capable pour l'instruction qu'il convient de donner aux filles d'Aumont pour la lecture, l'écriture et les exercices de piété". Et ladite PORRET promet de bien s'en acquitter. [la lecture du quantième du mois est difficile car le texte est surchargé]

3 E 2425 Me Planchon / 365	18/05/1728	Délibération	La Chaze	Collectif habitants de la Chaze	Devant la porte de l'église sont présents, assemblés en "corps de communauté" : Me Pierre MESTRE, avocat, d'Aumont, l'un des principaux tenanciers de la Chaze, Etienne COUDERC, Jean GACHON, Jacques BOUCHARENC, sieur Antoine AMBERT, Pierre GRAS, Jean et Antoine MONTANIER, Jean CONNORT, Jacques GRAS, Guillaume SARRUT, habitants de la Chaze, Antoine VALENTIN, Pierre BROS, Antoine SEGUIN, Antoine COURNOT, Pierre PELLEGRIN, Pierre BLACHAS, Jean CHASTANG, Jean HERMABESSIERE, Jean BROS, habitants de las Bros, Pierre BASTIDE, consul, Antoine BOUCHARENC, Jacques CHARBONNIER, Antoine MAUREL, Pierre MAUREL, Blaise MARTIN et Jean ASTRUC, de Grandviala, Antoine FOURNIER, consul, Etienne BRASSAC, Jean HERMABESSIERE, habitants de la Pignède, Antoine GRAS, habitant de Vimenet, Jean HERMET, habitant du Vilaret, faisant la meilleure et principale partie des habitants de la paroisse. Le clocher menace ruine et met les habitants en danger. Voir suite ci-après.
3 E 2425 Me Planchon / 365	18/05/1728	Délibération	La Chaze	Collectif habitants de la Chaze	Suite de l'acte : On décide de faire une voûte croisée qui sera soutenue par 6 piliers prenant appui sur les murs de l'église. Cette voûte sera de la même hauteur que celle du chœur, terrassée avec de l'argile et couverte en tuiles. Elle sera blanchie comme celle du chœur. On décide aussi de faire paver à grands carreaux de pierre de taille bien unis toute la nef. Autres dispositions très détaillées pour agrandir l'église (création en particulier d'une seconde chapelle). On fera aussi un escalier du côté du cimetière pour monter au clocher. Description des marches et d'un auvent. Appel d'offres lancé par proclamations à la porte de l'église. On choisit le moins-disant ; ce sera Jacques PLANCHON, Me maçon, habitant à présent St-Chély, ici présent. Voir suite ci-après.
3 E 2425 Me Planchon / 365	18/05/1728	Délibération	La Chaze	Collectif habitants de la Chaze	Suite de l'acte : Le devis est de 650 livres qui lui seront payées par les consuls en 3 fois : au début du travail, au milieu, à la fin après vérification. Chaque habitant ayant des boeufs ou vaches fera une journée de travail pour le maçon ; les artisans qui n'ont pas de bovins feront une journée de manoeuvre, à savoir un par maison. Le maçon n'aura pas à nourrir ceux qui feront une journée avec leur bovin ou une journée de manoeuvre.
3 E 2425 Me Planchon / 365	18/05/1728	Délibération	La Chaze	Collectif habitants de la Chaze	Suite et fin de l'acte : Il profitera de tout le bois et des tuiles du couvert qui est à présent sur la nef de l'église et des planches du lambris dudit couvert. Il s'engage à faire les travaux d'ici la St-Michel prochaine sauf le blanchissage et les pavés pour lesquels il aura jusqu'au 15 novembre prochain. Pour ne pas "incommoder" la paroisse, la somme sera prise sur les dons faits par le Roi lors des dommages causés à la paroisse par la grêle, les inondations, neige, glace, gelées, brouillard de 1726 et 1727. Ces indemnités devaient être précomptées sur les tailles ou remboursées à ceux qui les auraient déjà payées. On n'attend plus que l'autorisation des commissaires du diocèse pour lancer les travaux. Si elle était refusée, le maçon n'aurait aucun recours contre les habitants. Moyennant quoi, il fournira les matériaux nécessaires. Voir suite et fin ci-après.
3 E 2425 Me Planchon / 167	04/10/1726	Achat	Aumont	COMBETTES Blaise, RIGAL Antoine	Blaise COMBETTES, Me écrivain, d'Aumont, vend à Antoine RIGAL, travailleur, dudit bourg, une maison couverte en tuiles, avec courtil et jardin, sise à Aumont (confronts), avec un peu de mobilier (voir liste) très usé, le tout pour 400 livres. L'acheteur devra payer aux prêtres d'Aumont les honneurs funèbres de feus Jean COMBETTES et Anne FOURNIER, père et mère du vendeur. L'acheteur donne 100 livres ce jour ; il devra payer à l'acquit dudit vendeur 150 livres à Jean JOUVE, beau-frère du vendeur, 60 livres à Marie COMBETTES et Claudine COMBETTES, d'Aumont, ses soeurs, et autre somme au sieur BOUT, avocat, d'Aumont, et à Etienne ANTONY, maréchal, dudit lieu.

3 E 2425 Me Planchon / 138	22/04/1726	Dot (quittance)	Javols (Mas Astruc), La Chaze (Grandviala)	COMBETTES Jean, FOURNIER Jean et Guillaume	Jean COMBETTES, tisserand, mari de Catherine FOURNIER, du Mas Astruc (Javols), a reçu de Jean et Guillaume FOURNIER, père et fils, habitant à Grandviala (La Chaze), 314 livres pour les droits légitimes paternels et maternels de sa femme, somme que ledit COMBETTES a déclaré avoir employée pour la dot d'Isabeau COMBETTES, sa fille, au CM de celle-ci avec Antoine BOULET, acte reçu par le présent notaire le 07/02/1725. Présents aussi, Jean BOULET et ledit Antoine BOULET, oncle et neveu, ce dernier, gendre dudit COMBETTES, qui donnent quittance audit COMBETTES de la totalité du versement de ladite dot par le moyen d'un dernier paiement, ce jour, de 125 livres.
3 E 2425 Me Planchon / 139	25/04/1726	Quittance	Montrodât, Javols (La Bessière)	COMBETTES Jean, GIBELIN Jean	Jean COMBETTES, donataire de feu Anne COMBETTES, sa tante, de Montrodât, a reçu de Jean GIBELIN, travailleur, de la Bessière (Javols), 35 livres sur le prix d'une vente (acte reçu par Me BEAU, notaire de Marvejols).
3 E 2425 Me Planchon / 350	16/04/1728	Quittance	Aumont	COMBETTES Marie, RIGAL Antoine	Marie COMBETTES, fille de feus Jean et Anne FOURNIER, sœur régente, d'Aumont, a reçu d'Antoine RIGAL, dudit lieu, 60 livres pour ses droits légitimes maternels que ledit RIGAL s'était engagé à payer lorsqu'il acheta à Blaise COMBETTES, frère aîné de Marie, Me écrivain, la maison de leurs parents à Aumont (acte devant le présent notaire).
3 E 2425 Me Planchon / 137	20/04/1726	Quittance	Recoules (Escudières), Aumont (Les Utes)	COSTEROSTE Pierre, FAVY Pierre	Pierre COSTEROSTE [écrit "COSTERAUSTE"], mari de Philippe SEGUIN, d'Escudières (Recoules d'Aubrac), a reçu de Pierre FAVY, son oncle, comme mari d'autre Philippe SEGUIN, des Utes (Aumont), paiement en nature et en espèces des revenus et droits de sa femme sur les biens sis aux Utes.
3 E 2425 Me Planchon / 319	27/01/1728	CM	Javols (Combes, Aubigeyrettes)	COURNUT Guillaume, MONTAGNER Marie	Guillaume COURNUT, fils de Blaise et de feu Marguerite MAZEL, natif de Combes (Javols), avec Marie MONTANIER, fille de feu Jean et de Catherine MARIÉS, d'Aubigeyrettes (ibidem). La mère de la fiancée lui fait donation de la moitié de ses biens. Elle ne désignera pas d'autres héritiers, à la fin de ses jours, que lesdits fiancés, se réservant de quoi doter les autres enfants. Le père du fiancé se départit de terres (confronts) en sa faveur. Présence, et intervention en faveur du mariage, de François MONTANIER, aïeul de la fiancée, et de Barthélemy MONTANIER, oncle de celle-ci.
3 E 2425 Me Planchon / 262	03/06/1727	Achat	La Chaze (Mas de Dementy), Aumont (La Chazotte)	COURNUT Philippe, MARIÉS Jean	Jean MARIÉS, tailleur d'habits, de la Chazotte (Aumont), a vendu pour 899 livres 19 sols à Philippe COURNUT, du Mas de Dementy (La Chaze), un champ et un pré (confronts), parmi lesquels des terres de Jeanne MEISSONNIER, veuve de Guillaume MARIÉS), que ledit vendeur avait acquis de feu Jean CONSTANT, des Fons. ["Dementy" -source IGN- est écrit "Dementit"]
3 E 2425 Me Planchon / 311	16/01/1728	Quittance	La Chaze (Mas de Dementy), Aumont (La Chazotte)	COURNUT Philippe, MARIÉS Jean	Jean MARIÉS, tailleur d'habits, de la Chazotte (Aumont), a reçu de Philippe COURNUT, du mas de Dementy (La Chaze), 299 livres 19 sols sur l'achat d'une pièce de terre (acte reçu par le présent notaire).
3 E 2425 Me Planchon / 148	30/05/1726	Achat	La Chaze (Las Bros), Aumont	COURNUT Pierre, RAMADIER Pierre	Pierre RAMADIER, originaire de Las Bros (La Chaze), habitant et marié à Aumont, a vendu à Pierre COURNUT, de Las Bros, 4 champs (confronts) pour 235 livres. Parmi les témoins, Antoine COURNUT, frère aîné de l'acheteur.
3 E 2425 Me Planchon / 307	10/01/1728	CM	Ste-Colombe (le Cher)	DALLE Alexis, DALMAS Marguerite	Alexis DALLE, veuf, fils de feu Jean et de Dlle Françoise SAUVAGE, du Cher (Ste-Colombe), avec Marguerite DALMAS, veuve, fille de feus Antoine et Marie GRAS, dudit lieu. Les fiancés se constituent en tous leurs biens. Au total, l'apport des fiancés est de 99 livres.

3 E 2425 Me Planchon / 74	01/07/1725	Quittance	Aumont (Nozières), Rimeize (Le Rouchat)	DALLE Antoine, GRAS Jean vieux	Antoine DALLE, laboureur, originaire de Nozières (Aumont), a reçu de Jean GRAS vieux, fils d'autre Jean GRAS vieux, du Rouchat (Rimeize), 23 livres 10 sols que son père, dans son testament reçu par Me ROUSSET, avait déclaré devoir audit DALLE.
3 E 2425 Me Planchon / 325	08/02/1728	Quittance	Aumont (Nozières), Le Fau (Charmals)	DALLE Antoine, SALAVILLE Guillaume	Antoine DALLE, originaire de Nozières (Aumont), habitant à présent et marié à Charmals (le Fau), a reçu des deniers propres de Guillaume SALAVILLE, d'Aumont, 113 livres 18 sols pour une promesse privée que Pierre DALLE, beau-père dudit SALAVILLE, lui avait consentie le 21/08/1721.
3 E 2425 Me Planchon / 279	17/08/1727	Quittance	Ste-Colombe, St- Léger, Aumont	DALLE François, GRAS Jean, Isabeau, Jeanne et Marguerite, GIZARD Joseph	François DALLE, mari d'Isabeau GRAS, Jean, Isabeau, 2de Jeanne et Marguerite GRAS, tous ces GRAS frère et sœurs, originaires de Ste-Colombe-de-Peyre, Jean GACHON, mari d'Agnès GRAS, de Fraissinet (St-Léger-de-Peyre), agissant tant pour eux que pour Marie BOYER, leur mère et belle-mère, ont reçu de Joseph GIZARD, leur beau-frère, d'Aumont, 49 livres à eux échues par le décès ab intestat de feue Jeanne GRAS, épouse dudit GIZARD (leur CM reçu par le présent notaire).
3 E 2425 Me Planchon / 193	06/12/1726	Testament	Aumont (Le Bouchet)	DALLE Jean	Jean DALLE vieux, du Bouchet (Aumont), désigne pour sa sépulture le tombeau de ses "auteurs" au cimetière paroissial. Legs de 100 livres à Jeanne DALLE, sa fille eue avec Jeanne SALTEL, à payer 1 an après la dernière échéance de la dot qu'il lui fit lors de son CM avec Pierre CHARREIRE. Legs de 5 sols à Jean et Jeanne DALLE, ses autres fils et fille eus avec feue Marguerite POUDEVIGNE. Le testateur reconnaît à Anne BOUQUET, sa 3ème femme, outre la constitution qui lui fut faite lors de leur CM, la somme de 400 livres. Il déclare devoir 150 livres à Jean et Etienne DALLE, ses frères, du Bouchet. Héritier universel, autre Jean DALLE, son fils du 3ème lit.
3 E 2425 Me Planchon / 370	24/05/1728	Obligation	Aumont (le Bouchet), Javols (Longuesagne)	DALLE Jean, MEISSONNIER Antoine et autre Antoine	Antoine et autre Antoine MEISSONNIER, père et fils, laboureurs, de Longuesagne (Javols), doivent à Jean DALLE jeune, fils de feu Pierre, du Bouchet (Aumont), 99 livres 19 sols (acte du 02/02/1719 devant le présent notaire). Modalités de remboursement.
3 E 2425 Me Planchon / 326	09/02/1728	Quittance	Aumont	DALLE Pierre, BOUDON Isabeau	Pierre DALLE, marchand, d'Aumont, a reçu d'Isabeau BOUDON, fille de Jean BOUDON, dudit lieu, 41 livres pour dernier et entier paiement des 72 livres que ledit BOUDON, son père, s'était engagé à payer audit DALLE lors de son CM avec Isabeau PAGES, sa mère, somme que ladite PAGES devait audit DALLE. Ce dernier en donne quittance auxdits BOUDON et PAGES et subroge ladite BOUDON, consentant qu'elle en ait remboursement sur les biens de sesdits père et mère.
3 E 2425 Me Planchon / 326	09/02/1728	Quittance	Aumont	DALLE Pierre, BOUDON Jean	Pierre DALLE, marchand, d'Aumont, a reçu de Jean BOUDON, dudit lieu, 41 livres qu'il s'était engagé à lui payer lors de son CM avec Isabeau PAGES à la place de ladite PAGES.
3 E 2425 Me Planchon / 256	22/05/1727	Quittance	Aumont, La Chaze (le bourg, les Fonts)	DALLE Pierre, BOULET Nicolas, SEGUIN Etienne	Pierre DALLE cadet, d'Aumont, délègue à messire Nicolas BOULET, prêtre et prieur de La Chaze, 47 livres 15 sols à se faire payer par Etienne SEGUIN, beau-frère dudit DALLE, des Fons (ibidem), habitant à présent le Cher, sur la dot faite à Agnès SEGUIN, épouse dudit DALLE, lors du CM reçu par Me BOUT, notaire d'Aumont. .
3 E 2425 Me Planchon / 235	10/04/1727	Achat	Aumont	DALLE Pierre, BOUT César- Louis	Pierre DALLE jeune, d'Aumont, vend pour 49 livres 18 sols à Me César-Louis BOUT, avocat au parlement, dudit lieu, une partie d'un champ donnée audit DALLE par autre Pierre DALLE, Me apothicaire, son frère aîné, pour ses droits légitimes.
3 E 2425 Me Planchon / 266	08/06/1727	Quittance	St-Alban, Aumont (La Chazotte)	DALLE Pierre, GIGNAC Catherine	Pierre DALLE, marchand de St-Alban, fils et héritier d'Anne ROUX, a reçu 293 livres de Catherine GIGNAC, fille et héritière de feu Jacques GIGNAC, de la Chazotte (Aumont). Référence, en particulier, à une sentence des Officiers de Peyre.

3 E 2425 Me Planchon / 121	14/02/1726	Transaction	Aumont	DALLE Pierre, SALAVILLE Guillaume, DALLE Antoine	Pierre DALLE, apothicaire, fils et héritier d'Etienne, et Guillaume SALAVILLE, son gendre, mari de Marie DALLE, celle ci donataire de la moitié des biens dudit Pierre, son père, habitants d'Aumont, d'une part ; Antoine DALLE, frère dudit Pierre, tisserand, d'Aumont, d'autre. En son testament rédigé en 1675, ledit feu DALLE avait donné audit Antoine 300 livres pour ses droits paternels ; plus, 100 livres pour 1/3 des droits sur les biens de feu Jean DALLE, frère desdits Antoine et Pierre, décédé ab intestat ; plus, 100 livres pour le tiers des 300 livres que Marie VALENTIN, mère desdits DALLE, avait gagnées comme gain de survie sur les biens de son défunt mari, stipulées au CM DALLE X VALENTIN du 18/02/1666. Ledit Antoine DALLE était sur le point d'assigner son frère en justice. Finalement, accord amiable. Voir modalités de paiement.
3 E 2425 Me Planchon / 69	18/06/1725	Dot (quittance)	Aumont, La Chaze (Les Fons)	DALLE Pierre, SEGUIN Etienne	Pierre DALLE, marchand, d'Aumont, mari d'Agnès SEGUIN, a reçu d'Etienne SEGUIN, son beau-frère, des Fons (La Chaze), habitant à présent au Cher (Ste-Colombe), 99 livres 19 sols sur la dot de sa femme.
3 E 2425 Me Planchon / 258	27/05/1727	Dot (quittance)	Aumont	DALLE Pierre, TROUCELIER Valentin	Pierre DALLE, marchand, d'Aumont, a vendu un pré à Valentin TROUCELIER, voiturier dudit lieu, pour 360 livres. Avec une partie de ce prix ledit DALLE se trouve payé de ce qu'il restait de la dot de Catherine MEISSONNIER, femme dudit TROUCELIER, dot que ledit DALLE, lors du CM, s'était engagé à payer. Pour le reste de la somme, ledit TROUCELIER s'engage à payer à l'acquit dudit DALLE une obligation que ce dernier consentit à Antoine DALLE, marchand, de Chancelades (Aumont) devant Me Prouzet, notaire du Fau.
3 E 2425 Me Planchon / 306	10/01/1728	CM	Ste-Colombe (le Cher)	DALLE Pierre, VIDAL Marguerite	Pierre DALLE, fils d'Alexis et de feu Claudine CAVAILLER, du Cher (Ste-Colombe), avec Marguerite VIDAL, fille de feu Jean et de Marguerite DALMAS, dudit lieu. La mère de la fiancée lui restitue le fidei-commis que lui a confié son mari en son testament reçu par Me DALLE qui avait fixé les conditions : loger ses deux autres enfants, s'ils ne se marient pas, et, s'ils se marient, les doter. Le père du fiancé promet qu'il le fera son unique héritier. Total de l'apport des fiancés, 195 livres.
3 E 2425 Me Planchon / 313	21/01/1728	CM	DALMAS Blaise, VIGIER Catherine	DALMAS Blaise, VIGIER Catherine	Blaise DALMAS, fils de feus Jean et Jeanne DALLE, habitant Aumont, avec Catherine VIGIER, fille de Jean et de Catherine HERMET, dudit lieu. Le fiancé est assisté de Jean et Etienne DALLE, ses oncles, et du sieur d'ANTIGNIS, son ami et bienfaiteur. Les parents de la fiancée lui promettent 110 livres pour ses droits paternels et maternels. Au total, les 2 parties apportent 195 livres.
3 E 2425 Me Planchon / 146	26/05/1726	Achat	Aumont	DALMAS Jean, ANTONY Etienne	Etienne ANTONY, Me maréchal, d'Aumont, a vendu à Jean DALMAS, voiturier, dudit lieu, un esconson de jardin (confronts). Conditions de la vente. Parmi les confronts, David SALOMON, beau-père dudit DALMAS.
3 E 2425 Me Planchon / 249	11/05/1727	Dot (quittance)	Aumont (La Croix, les Utes)	DALMAS Jean, FAVY Pierre	Jean DALMAS, de la Croix (Aumont), mari de Marie FAVY, a reçu de Pierre FAVY, son beau-père, des Utes (ibidem), 299 livres 19 sols sur la dot faite au CM reçu par Me BOUT, notaire d'Aumont.
3 E 2425 Me Planchon / 112	03/02/1726	Dot (quittance)	Aumont, Javols (Longuesagne)	DALMAS Joseph, MAGNE Jean	Me Joseph DALMAS, avocat en Parlement, d'Aumont, a reçu de Jean MAGNE, fils de Jacques, du moulin de Longuesagne (Javols), 350 livres à l'acquit dudit Jacques, somme que ledit Jean s'était engagé à payer audit DALMAS lors de son CM reçu par Me BOUT.
3 E 2425 Me Planchon / 329	22/02/1728	Obligation	La Chaze (Vimenet)	DERBOUZE Blaise, GROLIER Denis	Denis GROLIER [écrit "GROILLER"], de Vimenet (la Chaze), doit à Blaise DERBOUZE, dudit lieu, 63 livres qu'il lui a empruntées et rendra en un an.
3 E 2425 Me Planchon / 364	11/05/1728	Achat	La Chaze (Vimenet), St- Sauveur-de-Peyre (Fontanes)	DERBOUZE Blaise, HOSTALIER André	André HOSTALIER, laboureur, de Fontanes (St-Sauveur-de-Peyre), a vendu pour 60 livres à Blaise DERBOUZE, de Vimenet (la Chaze), un champ (confronts).

3 E 2425 Me Planchon / 105	17/01/1726	CM	St-Laurent-d'Olt- 12, Ste-Colombe (le Cher)	FABRE Jean-Baptiste, PAGES Madeleine	Jean-Baptiste FABRE, praticien, de St-Laurent-d'Olt-12 [écrit "St-Laurent-de-Rive-d'Olt"], fils de feus Paul FABRE et Catherine CAYJAC, dudit lieu, diocèse de Rodez, avec dlle Madeleine PAGES, fille de feu Sr Pierre PAGES et de dlle Marie PROUZET, du Cher (Ste-Colombe). La fiancée est assistée de sa mère et de Sr Vidal MICHEL et dlle Paulette PAGES, ses beau-frère et soeur. La mère de la fiancée lui fait une dot de 1200 livres, y compris le legs de 100 livres à elle fait par feu Jeanne PAGES, soeur de la fiancée. Ledit MICHEL promet 300 livres. Le fiancé se constitue en tous ses biens. Parmi les témoins, Jean et François HOSTALIER [écrit "OSTAILLER"], père et fils, dudit lieu du Cher, et Me Jean DALMAS, notaire royal.
3 E 2425 Me Planchon / 140	30/04/1726	Cession	Javols, St-Amans	FABRE Jean-Pierre, BLANQUET Jean-Baptiste	Me Jean-Baptiste BLANQUET, avocat en Parlement, seigneur de Combettes et autres lieux, habitant Javols, a cédé à messire Jean-Pierre FABRE, originaire de Coulagnettes [St-Amans], prêtre et chapelain de l'église de St-Amans, y habitant, une obligation du 25/09/1720 reçue par le présent notaire et contenant rente annuelle de 22 livres sur un capital de 910 livres, que lui doit Vidal PLANCHON, du Vestit (Rimeize).
3 E 2425 Me Planchon / 75	08/07/1725	Dot (quittance)	Javols (Tiracols)	FAISAN Pierre et Jean, COMBETTES Marie	Pierre et Jean FAISAN, père et fils, de Tiracols (Javols), ce dernier veuf en 1ères noces de Marie COMBETTES, soeur de Jacques COMBETTES, ont reçu de ce dernier 97 livres 10 sols pour entier paiement de la dot faite au CM de Marie. Précédentes quittances devant feu Me ALTIER puis devant le présent notaire. Parmi les témoins, un Mathieu COMBETTES, d'Aumont.
3 E 2425 Me Planchon / 150	02/06/1726	Accord	Prinsuéjols (Usanges), Fontans (Les Estrets)	FANGUIN Catherine et Marie	Accord entre Catherine FANGUIN, veuve de Pierre PAGES, d'Usanges (Prinsuéjols), et Marie FANGUIN, sa soeur, des Estrets (Fontans), veuve de Jacques CHAUVET. Lors du CM de ladite Marie avec ledit CHAUVET, le 20/11/1695 par Me SERVANT, notaire du Py (ibidem), ladite Catherine, héritière de feu Jean FANGUIN, leur père, conjointement avec Antoinette TERRISSON, leur mère, avait constitué en dot 440 livres pour les droits paternels et maternels ainsi que pour la succession ab intestat de Durand FANGUIN, leur frère. Retards de paiement et intérêts cumulés. Pour éviter un procès, accord ce jour.
3 E 2425 Me Planchon / 201	27/12/1726	Quittance	Aumont (La Croix, Chancelades)	FAVY Marie, CHARBONNIER Delphine	Marie FAVY, autorisée par Jean DALMAS, son mari, de La Croix (Aumont), a reçu de Delphine CHARBONNIER, veuve et héritière de Jean SAVY, de Chancelades (ibidem), 10 livres et une jupe rouge que Marie CHEILAR, 1ère femme dudit feu SAVY, sa tante et marraine, lui avait données.
3 E 2425 Me Planchon / 364	11/05/1728	Quittance	St-Léger (les Cayres), Aumont (le Bouchet)	FEYBESSE Pierre, BASTIDE Antoine	Pierre FEYBESSE, mari de Catherine BASTIDE, des Cayres (St-Léger-de-Peyre), a reçu des deniers propres d'Antoine BASTIDE, du Bouchet (Aumont), son beau-frère, 45 livres dont ce dernier se déclara débiteur envers sa soeur lors du CM de celle-ci avec ledit FEYBESSE reçu le 08/10/1725 par Me ROUSSET, notaire du Crouzet.
3 E 2425 Me Planchon / 164	25/07/1726	Achat	Javols (Lescurette)	FILLON Antoine, BASTIDE Claudine, PORTAL Louis	Antoine FILLON, travailleur, de Lescurettes (Javols), vend à Claudine BASTIDE et Louis PORTAL, mère et fils, une petite grange, écurie et airal (description et confronts) pour 290 livres (valeur estimée par Antoine MONTANIER, de St-Sauveur, chargé de cette expertise). ["airal" espace vide autour d'une maison, cour]
3 E 2425 Me Planchon / 192	06/12/1726	Quittance	Rimeize (Bigozes), Aumont (Le Bouchet)	FILLON Claude, SAVAJOL Jean	Claude FILLON, originaire de Bigozes (Rimeize), restant à présent au village de Maubiou, diocèse de Montpellier, fils de feu Pierre et unique successeur de feu Anne BEZOMBE, sa mère et épouse en 1ères noces de sondit feu père, a reçu de Jean SAVAJOL, dudit lieu mais habitant à présent comme rentier au Bouchet (Aumont), 70 livres pour reste à payer et entier paiement de la subrogation passée entre eux le 30/07/1724 devant le présent notaire.
3 E 2425 Me Planchon / 225	28/02/1727	Quittance	Rimeize (Bigozes), Mauguio-34, Aumont (Le Bouchet)	FILLON Claude, SAVAJOL Jean	Claude FILLON, originaire de Bigozes (Rimeize), restant à présent au village de Naubio [Carlencas-34], diocèse de Montpellier, fils de feu Pierre et unique successeur de feu Anne BEZOMBE, sa mère et épouse en 1ères noces de sondit feu père, a reçu de Jean SAVAJOL, dudit lieu de Bigozes, demeurant à présent pour rentier au Bouchet (Aumont), 70 livres pour reste et entier paiement du contenu de la subrogation passée entre eux le 30/07/1724.

3 E 2425 Me Planchon / 185	20/11/1726	Locaterie perpétuelle	Javols (Le Cheilaret)	FILLON Pierre, SOUCHON Pierre	Pierre FILLON, travailleur, du Cheilaret (Javols), a donné en locaterie perpétuelle à Pierre SOUCHON, travailleur, dudit lieu, un petit jardin et un champ (description, confronts),
3 E 2425 Me Planchon / 336	09/03/1728	Quittance	Javols (le Cheilaret)	FILLON Pierre, SOUCHON Pierre	Pierre FILLON, travailleur, du Cheilaret (Javols), a reçu 84 livres pour dernier et entier paiement de la locaterie perpétuelle qu'il a donnée à Pierre SOUCHON, travailleur, dudit lieu (voir 20/11/1726 devant le présent notaire, même registre).
3 E 2425 Me Planchon / 131	07/03/1726	Arrentement	Serverette, Javols (Le Cheilaret)	FONTUGNE Jean et Pierre	Jean FONTUGNE, mari d'Isabeau PLANCHON, de Serverette, a donné à ferme à Pierre FONTUGNE, son cousin, du Cheilaret, une terre située en ce lieu. Conditions du bail.
3 E 2425 Me Planchon / 206	06/01/1727	Quittance (transaction)	Aumont (La Chazotte), La Chaze	FONTUGNE Marc, BOUCHARENC Jacques	Marc FONTUGNE, mari d'Agnès BOUCHARENC, de La Chazotte (Aumont), d'une part, et Jacques BOUCHARENC, frère d'Agnès, de La Chaze, d'autre. Faute du paiement des droits légitimes de sa femme, ledit FONTUGNE avait fait saisir ledit BOUCHARENC en fonds et fruits et fait procéder au 4ème encan. Finalement, accord amiable.
3 E 2425 Me Planchon / 238	20/04/1727	Cession	Aumont (La Chazotte)	FONTUGNE Marc, MARIES Jean	Marc FONTUGNE, de la Chazotte (Aumont), donataire contractuel de feu Marie GIGNAC, sa femme, et acquéreur des biens et droits de feu Marguerite GIGNAC, sa belle-sœur et sœur de sa femme, a cédé pour 150 livres à Jean MARIES, tailleur d'habits dudit lieu, tous ses droits sur les biens desdites feues GIGNAC, et, en particulier, un pré et un champ (confronts).
3 E 2425 Me Planchon / 124	23/02/1726	CM	St-Pierre-le-Vieux (Mazeirac), Arcomie	FOSES Pierre, FABRE Marie	Pierre FOSSES, fils aîné de feu Vidal et de Marguerite ROCHE, de Mazeirac (St-Pierre-le-Vieux), avec Marie FABRE, fille de Guillaume et de feu Marguerite BERGOUIGNOUX, d'Arcomie. La fiancée est assistée de son frère aîné, autre Guillaume FABRE. Dot de 850 livres, plus 50 livres que la fiancée a gagnées hors de la maison, sous la forme de 2 robes, outils pour la laine, coffre. La mère du fiancé lui restitue le fidei-commis confié par son défunt mari, sous réserve des dispositions habituelles pour sa protection. Le fiancé s'engage à doter les autres enfants mariés ou à marier. Les filles à marier sont Jeanne, Catherine et Anne FOSSES ; autre fille, Marie FOSSES. Parmi les témoins, un Jean et un Jean-Bernard FOSSES.
3 E 2425 Me Planchon / 214	08/02/1727	CM	La Chaze (Las Fons, le bourg)	FOURNIER Jean, SARRUT Marguerite	Jean FOURNIER, fils d'Antoine et de Marie TARDIEU, des Fons (La Chaze), avec Marguerite SARRUT, fille de Pierre et de feu Delphine BOUCHARENC, de La Chaze. Outre sa mère, la fiancée est assistée de Jean ASTRUC, son beau-frère. Chaque fiancé se constitue en tous ses biens ; la fiancée apporte, en particulier, 300 livres et une jupe. Présents aussi le frère et les sœurs et beaux-frères de la fiancée qui, moyennant compensation financière, cèdent aux fiancés tous leurs droits sur la maison qui leur est échue par le décès ab intestat de leur mère : Jean SARRUT, pour 30 livres, Jacques RAMADIER comme mari de Marguerite SARRUT, 1ère du nom, pour 45 livres et renonce en outre à tous droits sur les biens que Delphine BOUCHARENC possédait à Veyres, Jean GRANIER comme époux de Jeanne SARRUT.
3 E 2425 Me Planchon / 79	24/08/1725	Quittance	Cabanès-12 (La Borie-basse), Aumont	FOURQUIER Jean, DALLE Antoine	Jean FOURQUIER, charpentier, de la Borie-basse (Cabanès-12), diocèse de Rodez-12, a reçu d'Antoine DALLE, son oncle, travailleur, d'Aumont, dernier paiement d'une obligation consentie par feu Catherine MEISSONNIER, épouse dudit DALLE, en faveur de Jeanne MEISSONNIER, sa sœur et mère dudit FOURQUIER (obligation reçue par feu Me BOUT le 06/10/1695).
3 E 2425 Me Planchon / 296	25/11/1727	Obligation	Rimeize (le Vestit)	GACHON Françoise, GRAS Philippe	Françoise GACHON, veuve de François TROUCELIER, du Vestit (Rimeize), emprunte 63 livres 10 sols à Philippe GRAS, dudit lieu. Elle hypothèque un champ (confronts).

3 E 2425 Me Planchon / 375	06/06/1728	Pacte de rachat	Rimeize (le Vestit)	GACHON Françoise, GRAS Philippe	Françoise GACHON, du Vestit (Rimeize), doit 66 livres à Philippe GRAS, dudit lieu, 66 livres (obligation consentie devant le présent notaire le 25 novembre dernier). Il s'y ajoute les intérêts de cette somme plus un prêt qu'il lui fait. Au total, elle lui doit 113 livres. En garantie de paiement elle lui donne, avec pacte de rachat, un pré dont ledit GRAS jouira pleinement jusqu'à paiement de la dette ou rachat de celle-ci.
3 E 2425 Me Planchon / 363	09/05/1728	Ratification	Rimeize (le Vestit)	GACHON Françoise, VALY Jean	Françoise GACHON, veuve de François TROUCELIER, du Vestit (Rimeize), a vendu à Jean VALY, dudit lieu, un champ (confronts) pour 45 livres.
3 E 2425 Me Planchon / 11	16/01/1725	prorogation d'arrentement	Aumont (Beauregard, le Bourg)	GACHON Jean, MESTRE Pierre	Pierre MESTRE, avocat au parlement, d'Aumont, prolonge de 6 ans et aux mêmes conditions à Jean GACHON, de Beauregard, le fermage qu'il lui fit le 09/03/1721 devant Me BOUT. [daté du 16 ; les 2 actes précédents aussi, mais ils ont été corrigés en 19, pas celui-ci]
3 E 2425 Me Planchon / 210	07/02/1727	Quittance	La Chaze, Servièrès	GACHON Jean, MONTEIL Raymond	Raymond MONTEIL, de Servièrès, a reçu de Jean GACHON, son neveu, de La Chaze, 99 livres 19 sols pour ses droits sur les biens dont jouit ledit GACHON comme mari de Catherine BASTIDE, fille de feus Antoine et Jeanne MONTEIL, ces derniers beau-frère et soeur dudit MONTEIL. Parmi les témoins, Pierre GACHON, d'Aumont.
3 E 2425 Me Planchon / 158	04/07/1726	CM	St-Urcize-15, St-Chély, Aumont	GAILLARD Jean-Pierre, DAVID Antoinette	Jean-Pierre GAILLARD, Me écrivain, de St-Urcize-15, diocèse de St-Flour, fils de feus Pierre GAILLARD, procureur d'office de St-Urcize, et Hélix CHARBONNIER, avec Antoinette DAVID, fille de Jean DAVID et de Catherine BAILLY, de St-Chély, résidant à présent à Aumont. La mère de la fiancée lui fait donation d'une maison sise à St-Chély comprenant cave, boutique, cuisine, chambre et galetas au-dessus, couverte en tuiles (confronts), et d'un jardin (confronts). Le fiancé a réglé 460 livres que sa future belle-mère devait à Me Pierre MESTRE, avocat, et à Valentin TINEL, fermiers du comte de Peyre, sur le prix de l'aferme du cabaret, jardin et péage d'Aumont. Voir suite de l'acte ci'après.
3 E 2425 Me Planchon / 158	04/07/1726	CM	St-Urcize-15, St-Chély, Aumont	GAILLARD Jean-Pierre, DAVID Antoinette	Suite et fin de l'acte. Le fiancé promet aussi de payer, à la décharge de ladite BAILLY, 300 livres à Etienne TALON, tisserand, de St-Chély. En revanche, ladite BAILLY a donné pouvoir au fiancé de récupérer 450 livres que lui doit Monsieur CHASSAGNY, seigneur de Chassagny-69, diocèse de Lyon, par un billet du 09/06 dernier, et les employer à payer les dettes de ladite BAILLY qui fait une donation à ses autres enfants, Charlotte, Jean, Jacques, Jeanne, Jean-Baptiste et Guillaume DAVID, d'Aumont.
3 E 2425 Me Planchon / 174	20/10/1726	Obligation	Aumont (Les Utes)	GALISSARD Claudine, BRASSAC Guillaume	Claudine GALISSARD, veuve et héritière de Guillaume BRUN, des Utes (Aumont), jouit des biens ayant appartenu à Antoine MIALANES, des Utes (Aumont). Elle déclare devoir à Guillaume BRASSAC, paysan, des Utes, 30 livres de taille et censive sur les biens qu'elle tient dudit MIALANES. Elle promet de les payer d'ici un an.
3 E 2425 Me Planchon / 163	24/07/1726	Hypothèque	Aumont (Les Utes)	GALISSARD Claudine, BRUN Claudine	Claudine GALISSARD, veuve et héritière de Guillaume BRUN, des Utes (Aumont), a vendu un pré pour 36 livres à Claudine BRUN, sa belle-sœur, dudit lieu.
3 E 2425 Me Planchon / 338A	22/03/1728	Achat	Aumont	GAUTIER Claude, BOUT Marguerite	Claude GAUTIER, voiturier, d'Aumont, vend à demoiselle Marguerite BOUT, veuve de Me Jean DALLE, avocat, d'Aumont, un jardin et "des plafonds" de maison précédemment acquis de Jean FOURNIER, d'Aumont (acte reçu par le présent notaire le 31/05 dernier).
3 E 2425 Me Planchon / 259	31/05/1727	Achat	Aumont	GAUTIER Claude, FOURNIER Jean	Jean FOURNIER, mari de Catherine JOUBERT, d'Aumont, a vendu à Claude GAUTIER, voiturier, dudit lieu, une partie d'une maison qu'il a construite lui-même à Aumont, au Cros-del-Rieu (référence à une quittance du 23/11/1721 devant le présent notaire). Conditions de la vente.

3 E 2425 Me Planchon / 341	29/03/1728	Testament	La Veirune [07 ?]	GAUTIER Just	Just GAUTIER, voiturier, de la Veirune, diocèse de Viviers [07 ?], à présent à Aumont, désigne pour sa sépulture le cimetière d'Aumont. Il lègue à Jean, Catherine, Jeanne et Jeanne seconde, ses enfants et de feu Catherine MALIGE, sa femme, dont il est héritier "pur et simple", 35 livres payables audit Jean une année après son décès et ainsi de suite, dans l'ordre de sa progéniture. Héritier universel, Claude GAUTIER, son autre fils. Déclaration sur une dette envers lui de Martin BARRIAL, voiturier, de la Veirune.
3 E 2425 Me Planchon / 237	20/04/1727	CM	Aumont, Ste-Colombe (Le Cher)	GERMO Antoine, DALLE Jeanne	Antoine GERMO, fils de feu Jean et de Marguerite POUGET, d'Aumont, avec Jeanne DALLE, fille de feus Jean et Marianne TEROND, du Cher (Ste-Colombe). La fiancée se constitue en tous ses biens, dont 60 livres qu'elle a gagnées hors la maison par son travail. Parmi les témoins, autre Jean GERMO, frère du fiancé.
3 E 2425 Me Planchon / 286	06/09/1727	Quittance	Aumont, Javols (le Cheylaret)	GERMO Jean, PAGES Isabeau	Jean GERMO et Jeanne CHASTANG, mariés, d'Aumont, ont reçu d'Isabeau PAGES, originaire du Cheilaret (Javols), habitante à présent d'Aumont, 199 livres 19 sols sur le prix de la vente qu'ils lui ont faite de l'étage bas de leur maison (acte reçu par Me VIE, notaire de St-Chély).
3 E 2425 Me Planchon / 208	16/01/1727	Rente	Le Fau (Les Salhens), Rimeize (Le Rouchat)	GEVAUDAN Guillaume, BRUN Etienne et Jean	Guillaume GEVAUDAN, des Salhens (Le Fau), a constitué à Etienne et Jean BRUN, père et fils, marchands, du Rouchat (Rimeize), une rente annuelle et perpétuelle de 25 livres pour un prêt en capital de 500 livres.
3 E 2425 Me Planchon / 265	05/06/1727	Quittance	St-Sauveur-de-Peyre (Fontanes)	GIBELIN Louis et Joseph	Louis GIBELIN, originaire de Fontanes (St-Sauveur-de-Peyre), habitant à présent et marié à Combettes (Javols), a reçu de Joseph GIBELIN, son frère aîné, dudit lieu, 120 livres correspondant à ses droits de légitime paternels et maternels.
3 E 2425 Me Planchon / 98	02/01/1726	CM	St-Sauveur-de-Peyre (Fontanes), Javols (Combettes)	GIBELIN Louis, MONTANIER Jeanne	Louis GIBELIN, fils de feus Guillaume et Gabrielle du MAZEL, de Fontanes (St-Sauveur-de-Peyre), avec Jeanne MONTANIER, fille de feus Jacques et Marguerite GRANIER, de Combettes (Javols). La fiancée, assistée de François GRANIER, son oncle, du Buisson, s'est constituée en tous ses biens, et, en particulier, en la somme de 200 livres provenant de ses droits légitimes maternels à elle dus par Marie BOUQUET, sa marâtre, de Combettes. Parmi les témoins, Joseph et Pierre GIBELIN, frères du fiancé.
3 E 2425 Me Planchon / 133	14/03/1726	Dot (quittance)	St-Léger (Chapchiniers), St-Sauveur (Fontanes)	GIBELIN Pierre et Joseph	Pierre GIBELIN, habitant Chapchiniers (St-Léger), a reçu de Joseph GIBELIN, son frère aîné, de Fontanes (St-Sauveur), 299 livres 19 sols pour les droits légitimes promis par ce dernier lors du CM dudit Pierre avec Marguerite SARRUT.
3 E 2425 Me Planchon / 111	31/01/1726	Quittance	Aumont (La Chazotte)	GIGNAC Catherine et Etienne	Catherine GIGNAC [écrit "GIGNACH"], de la Chazotte (Aumont), a reçu d'Etienne GIGNAC, son frère et fermier, paiement de l'arrentement qu'elle lui fit.
3 E 2425 Me Planchon / 197	15/12/1726	Quittance	Javols (Bois-Bertrand), Aumont (La Chazotte)	GIGNAC Catherine, MALABOUCHE François	Catherine GIGNAC [écrit "GIGNACH"], veuve de Jean BOULET, de Bois Bertrand (Javols), a reçu de François MALABOUCHE, son neveu, de La Chazotte [Aumont], comme mari de Marguerite ROUFFIAC, 15 livres pour ses droits sur la succession de Marie et Marguerite GIGNAC, ses soeurs (et tantes de ladite ROUFFIAC), décédées ab intestat. Parmi les témoins, Jean MARIÉS, tailleur d'habits, de La Chazotte.
3 E 2425 Me Planchon / 07	06/01/1725	Quittance	Aumont (La Chazotte, le Bourg)	GIGNAC Catherine, TINEL François, DALMAS Jean	Messire François TINEL, prêtre et curé d'Aumont, et messire Jean DALMAS, prêtre et vicaire dudit lieu, ont reçu de Catherine GIGNAC, fille et héritière de feu Jacques, lui-même fils et héritier de feu Pierre GIGNAC, aïeul de ladite Catherine, 25 livres provenant de la fondation faite par Jean TONDUT, de la Chazotte, en faveur de la communauté des prêtres d'Aumont (5 livres par an).
3 E 2425 Me Planchon / 223	25/02/1727	Quittance	Aumont	GIZARD Antoine, CHAUVET Pierre	Antoine GIZARD, d'Aumont, a reçu de Pierre CHAUVET, Me charpentier, dudit lieu, 150 livres pour le prix de la vente d'une pièce de terre faite devant Me BRECHET, notaire de St-Chély.

3 E 2425 Me Planchon / 86	19/11/1725	CM	Aumont, Rimeize (Le Vestit)	GIZARD Antoine, CHEVALIER Marguerite	Antoine GIZARD, veuf, fils de feu Jean et de Catherine Tournemire, d'Aumont, avec Marguerite Chevalier [écrit "CHEVAILLER"], fille de feus Antoine et Antoinette Boissonnade, du Vestit (Rimeize). La fiancée, majeure, est assistée de Valentin et Jean Chevalier, ses frères. Elle se constitue en 270 livres gagnées de son travail et industrie et 260 livres pour ses droits paternels et maternels qui seront payés par ledit Valentin, son frère aîné, ainsi que 5 peignes à laine. Dispositions en faveur de la future épouse pour le cas où son mari décéderait prématurément.
3 E 2425 Me Planchon / 355	27/04/1728	Achat	Aumont	GIZARD Joseph, BRUN Jean	[la lecture du quantième du mois est difficile car le texte est surchargé ; acte annulé faute d'accord des parties ; il sera repris le 06/05 suivant, même registre] Joseph GIZARD, travailleur, d'Aumont, a vendu pour 255 livres à Jean BRUN, marchand voiturier, d'Aumont, une chambre et galetas au-dessus, couverte en tuiles, avec son courtilage et son petit jardin, lesquels chambre et galetas sont au-dessus de la maison de l'acheteur (confronts).
3 E 2425 Me Planchon / 360	06/05/1728	Achat	Aumont	GIZARD Joseph, BRUN Jean	Joseph GIZARD, travailleur, d'Aumont, a vendu pour 255 livres à Jean BRUN, marchand voiturier, d'Aumont, une maison d'un étage en chambre, couverte en tuiles, avec son courtilage et son petit jardin (confronts). Signé, entre autres, par Pierre GIZARD, fils du sus-dit. [C'est quasiment le même texte que les parties avaient refusé de signer le 27/04 dernier, même registre]
3 E 2425 Me Planchon / 212	07/02/1727	CM	Prinsuéjols (le Py), Aumont, Ste- Colombe-de-P.	GIZARD Joseph, GRAS Jeanne	Joseph GIZARD, veuf, fils de feus Jean et Catherine Troucelier, originaire du Py (Prinsuéjols), habitant à présent Aumont, avec Jeanne GRAS, fille de feu Philippe et de Marie Boyer, de Ste-Colombe. La fiancée, majeure, assistée de ses frère et sœurs et de François Dalle, son beau-frère, se constitue en tous ses biens, particulièrement 106 livres 12 sols gagnés de son travail et industrie hors de la maison. Il y a aussi 30 livres pour un legs à elle fait par messire André GRAS, son oncle, prêtre et curé d'Aumont. Parmi les témoins, François GIZARD, d'Aumont, et Jean GRAS, du Cruzet, proches parents des parties.
3 E 2425 Me Planchon / 353	29/04/1728	Achat	Aumont, St- Sauveur (les Andes)	GIZARD Joseph, MAZEL (du) Marguerite	Marguerite du MAZEL, dite l'AMARGER, veuve de Jean AMARGER, habitante des Andes (St-Sauveur-de-Peyre), a vendu pour 253 livres à Joseph GIZARD, veuf, habitant d'Aumont, une maison de 3 étages couverte de tuiles et un jardin (confronts), qu'elle tenait de feu dame Marguerite du MAZEL, seigneurse de Ste-Colombe. Il donne 90 livres à Antoine BERBONDE, beau-fils de ladite du MAZEL en sa qualité de mari d'Isabeau AMARGER, des Andes. Modalités de paiement du reste. Rédigé chez François GIZARD, en présence d'autre François GIZARD, son fils.
3 E 2425 Me Planchon / 376	10/06/1728	CM	Aumont, la Chaze	GIZARD Pierre, BRINGER Anne	Pierre GIZARD, fils de Joseph et de feu Jeanne Benoit, d'Aumont, avec Anne Bringer, fille de feu Barthélemy et de Marguerite Fournier, de la Chaze. La fiancée est assistée, outre sa mère, de Louis Vieilleseche, son beau-frère. La fiancée s'est constituée en 228 livres qu'elle a gagnées de son travail et industrie hors de la maison, qu'elle a par-devers elle et qu'elle remet auxdits GIZARD père et fils, un grainier, une garde-robe, des habits, de autres meubles faisant 222 livres, dont 38 livres à elle dues par Jean Montanier, Me maréchal, de la Chaze, ici présent ; enfin, 78 livres pour ses droits paternels et maternels que sondit beau-frère lui paiera. Le père du fiancé lui fait donation de la moitié de ses biens et promet de le faire son héritier universel à la fin de sa vie.
3 E 2425 Me Planchon / 360	04/05/1728	Quittance	Aumont (le Bouchet), St- Sauveur (Fontanes)	GOUNY Antoine et François	François GOUNY, laboureur, de Fontanes (St-Sauveur-de-Peyre), a reçu d'Antoine GOUNY, du Bouchet (Aumont), 49 livres 10 sols pour dernier paiement de ses droits paternels sur les biens de feu Antoine GOUNY, leur père commun.

3 E 2425 Me Planchon / 65	12/06/1725	Quittance	Aumont (Le Bouchet, La Croix)	GOUNY Antoine, BOULET Jean, GOUNY Jeanne	Antoine GOUNY, laboureur, du Bouchet (Aumont), a reçu de Jean BOULET et Jeanne GOUNY, mariés, ses beau-frère et sœur, de La Croix (Aumont), paiement d'une somme prévue au contrat d'hypothèque que feu Pierre CHASTANG, 1er mari de ladite Jeanne GOUNY, lui avait consentie sur un pré (acte reçu par Me CHALVET, notaire de St-Chély, le 13/10/1715). Par ailleurs, ladite Jeanne GOUNY donne quittance à son dit frère des robes que lui avait promises Marguerite MEISSONNIER, sa mère, en son testament.
3 E 2425 Me Planchon / 273	06/07/1727	Quittance	Javols (Longuesagne), Aumont (Le Crouzet)	GOUNY Guillaume, CHEVALIER Jean	Guillaume GOUNY, marchand, de Longuesagne (Javols), a reçu de Jean CHEVALIER, mari de Claudine SARRUT, du Crouzet (Aumont), 18 livres qu'elle lui devait pour achat de laine.
3 E 2425 Me Planchon / 08	19/01/1725	Arrentement	Javols (Longuesagne)	GOUNY Guillaume, GRIMAL Gabriel	Gabriel GRIMAL, laboureur, de Longuesagne (Javols), restant pour rentier à Combret (Les Bessons), a donné à ferme à Guillaume GOUNY, marchand, dudit lieu, un pastoral (confronts), pour 4 ans et 12 livres 10 sols par an, soit 50 livres que le dit GOUNY a remises par avance à Me Jean-Baptiste BLANQUET [écrit "BLAQUET"], avocat, de Javols, à la décharge dudit GRIMAL. Rédigé au Cros (Javols), maison de François GIBELIN, en présence de Jean, son fillat.
3 E 2425 Me Planchon / 247	04/05/1727	Quittance	La Chaze (Les Fons), Aumont (La Chazotte)	GRAS André, ASTRUC Jacques	Jacques ASTRUC, [meunier] du moulin de la Chazotte (Aumont), d'une part, André GRAS, des Fons (La Chaze), d'autre. Depuis 25 ans ledit ASTRUC a payé à l'acquit dudit GRAS les charges foncières d'un champ appartenant à ce dernier. Ils s'accordent sur la somme de 8 livres que ledit GRAS rembourse ce jour audit ASTRUC.
3 E 2425 Me Planchon / 64	07/06/1725	Accord et quittance	Aumont (Crozes), Ste-Colombe	GRAS Barthélemy, RIEUTORT Jean	Barthélemy GRAS, de Crozes (Aumont), d'une part, Jean RIEUTORT, de Ste-Colombe, d'autre, sont en procès, le premier réclamant 1/3 des biens délaissés par feu Marie RIEUTORT, sa 1ère femme, ainsi que ses droits sur les biens de feu Marie-Jeanne GRAS, sa fille du 1er lit, décédée ab intestat. Avatars judiciaires (1ère instance puis appel). Finalement, accord amiable. Ledit GRAS abandonne ses prétentions pour 1.270 livres.
3 E 2425 Me Planchon / 318	25/01/1728	Quittance	La Chaze	GRAS Jacques et Pierre	Jacques GRAS, laboureur, de la Chaze, a reçu de Pierre GRAS, fils aîné de feu Jean, dudit lieu, 6 livres que ledit feu Jean lui devait pour un cautionnement qu'il avait fait et acquitté pour lui lorsqu'il tenait en afferme la métairie de Me MASSON, notaire de St-Chély. C'est pour mémoire car le remboursement a été fait par le fils depuis la mort de son père.
3 E 2425 Me Planchon / 60	13/05/1725	Fruits (vente de)	La Chaze, Ste- Colombe (Villerosset)	GRAS Jacques, ROME Antoine	Jacques et autre Jacques GRAS, père et fils, de la Chaze, ont vendu à Antoine ROME, laboureur, de Villerosset (Ste-Colombe), la récolte de la présente année d'un pré (confronts) qui fait partie des biens dotaux d'Antoinette RAYNAL, femme du fils GRAS. Cette vente paie une partie des moutons qu'ils ont achetés audit ROME.
3 E 2425 Me Planchon / 135	23/03/1726	Testament	St-Sauveur-de- Payre (Chanteduc)	GRAS Jean	Acte contenant le titre et 3 lignes. Non continué. C'est le début d'un testament de Jean GRAS, fils d'Antoine et de Catherine ESTEVENON, de Chanteduc [St-Sauveur-de-Peyre].
3 E 2425 Me Planchon / 07	07/01/1725	CM	Ste-Colombe, Aumont (Le Crouzet)	GRAS Jean, BOULET Jeanne	Jean GRAS, fils de feu Philippe et de Marie BOYER, de Ste-Colombe, avec honnête femme Jeanne BOULET, fille de feus Guillaume et Antoinette MONTANIER, du Crouzet (Aumont). Les fiancés sont libres et majeurs et se constituent l'un l'autre en tous leurs biens. Parmi les témoins, François DALLE et Jean GACHON, beaux-frères du fiancé. Jean GACHON est de Frayssinet (St-Léger). Il y a aussi Pierre PROUHESE, parent de la fiancée.

3 E 2425 Me Planchon / 198	21/12/1726	Transaction	Aumont	GRAS Jean, VALY Jean	Jean VALY, habitant d'Aumont, d'une part, et Jean GRAS, d'autre part, son gendre, habitant dudit lieu, succédant aux biens de feu Marguerite GRAS, sa fille unique, née de son mariage avec feu Anne VALY, fille dudit VALY et de Catherine PIGNEDE (CM GRAS X VALY le 06/02/1624 devant Me BOUT, notaire d'Aumont ; CM VALY X PIGNEDE le 24/09/1689 devant feu Me CHASTANG, notaire d'Aumont). Ladite VALY décéda fin août 1725 ; ladite GRAS décéda le 24/09 dernier. Il y eut aussi le décès de Blaise VALY, avec pour héritiers autre Anne VALY, Marie VALY et ladite feu Anne VALY, soeurs de Blaise. Voilà tous les éléments d'un procès auquel on renonce finalement par un accord amiable. [Acte pour rien car les parties n'ont pu finalement se mettre d'accord. La note du clerc annonce une transaction entre les mêmes sur d'autres bases, plus loin dans le registre].
3 E 2425 Me Planchon / 317	25/01/1728	Quittance	La Chaze (Grandviala, le bourg)	GRAS Jeanne et Pierre	Jeanne GRAS, de Grandviala (la Chaze), a reçu des deniers propres de Pierre GRAS, fils et héritier de feu Jean, de la Chaze, 68 livres pour la valeur de 4 setiers 2 quartons de blé-seigle que ledit GRAS père lui devait. C'est pour mémoire car ledit GRAS fils paya en 1719, quelque temps après le décès dudit père.
3 E 2425 Me Planchon / 47	29/04/1725	Transaction (quittance contenant)	Rimeize (Le Vestit, Le Rouchat)	GRAS Philippe et Jean	Philippe GRAS, mari en secondes noces de feu Marguerite ROUSSET, du Vestit (Rimeize), d'une part, Jean GRAS, du Rouchat (ibidem), assisté de son curateur, Me VIE, d'Aumont, notaire, d'autre part, sont en procès devant les Ordinaires de Peyre sur l'administration des biens ayant appartenu à feus Jean GRAS et à ladite Marguerite ROUSSET, père et mère dudit Jean. Voir le détail des prétentions. 2 sentences successives ont été prises, la 1ère en faveur dudit Jean, la 2de en faveur dudit Philippe. Finalement, accord amiable.
3 E 2425 Me Planchon / 46	29/04/1725	Achat	Rimeize (Le Vestit)	GRAS Philippe, GACHON Françoise	Françoise GACHON, veuve de François TROUCELIER, du Vestit (Rimeize), a vendu à Philippe GRAS, dudit lieu, un champ (confronts) pour 45 livres. [Le titre donné par le notaire à cet acte est "obligation"]
3 E 2425 Me Planchon / 111	30/01/1726	Quittance	La Chaze (Vimenet)	GRAS Pierre et Isabeau	Isabeau GRAS, de Vimenet, résidant à présent au Crouzet, a reçu de Pierre GRAS, fils d'Antoine, celui-ci héritier de Jean GRAS jeune, de Vimenet, un setier de seigle de pension annuelle léguée à ladite GRAS par ledit Jean GRAS, son frère, en son testament du 17/01/1723 reçu par messire BROS, vicaire de la Chaze.
3 E 2425 Me Planchon / 144	25/05/1726	Quittance	La Chaze, Javols (Le Cheilaret)	GRAS Pierre, BOULARD Pierre	Pierre GRAS, mari de Marguerite BOULARD, de la Chaze, a reçu de Pierre BOULARD, son beau-frère, du Cheilaret (Javols), 162 livres 10 sols pour dernier paiement de la dot.
3 E 2425 Me Planchon / 308	12/01/1728	Quittance	La Chaze	GRAS Pierre, CHARBONNIER Marguerite	Marguerite CHARBONNIER, mère et ayant-droit et cause de feu Guillaume TEISSIER, de la Chaze, a reçu des deniers propres de Pierre GRAS, fils et héritier de feu Jean, 99 livres 2 sols que ledit feu GRAS devait audit feu TEISSIER (obligation du 20/12/1716 reçue par Me DALLE et déclaration lors de son testament reçu par messire le prieur de La Chaze et enregistré par Me DALMAS, avocat et notaire de Ferluc).
3 E 2425 Me Planchon / 142	12/05/1726	Dot (quittance)	La Chaze (Vimenet), St- Léger-de-Peyre (Chapchiniers)	GRAS Pierre, DALLE Jean	Pierre GRAS, mari de Marie-Thérèse OSTY, de Vimenet (La Chaze), a reçu de Jean DALLE, son beau-frère, comme mari de Catherine OSTY, habitant Chapchiniers (St-Léger-de-Peyre), 99 livres 19 sols sur la dot de ladite Marie-Thérèse.

3 E 2425 Me Planchon / 72	25/06/1725	Accord	Rimeize (Le Mazel), Aumont (Chancelades)	GRAVEJAT Benoît, SAVY Marguerite, CHARBONNIER Delphine	Benoît GRAVEJAT et Marguerite SAVY, mariés, du Mazel (Rimeize), celle-ci fille de feu Pierre et de Jeanne FOURNIER, de Chancelades (Aumont), d'une part, Delphine CHARBONNIER, veuve et héritière de Jean SAVY, frère de ladite Marguerite, celui-ci héritier de ladite FOURNIER, dudit lieu, d'autre, étaient en procès. Les premiers réclamaient 1/5 sur les biens dudit feu Jean SAVY, décédé ab intestat en laissant 5 enfants, et 1/10 sur ceux de ladite FOURNIER pour la légitime maternelle suivant ce nombre de 5 enfants. La partie adverse arguait qu'après paiement des dettes et dépenses obligatoires, il ne restait pas grand-chose. Ladite SAVY réclamait la restitution des fruits depuis 23 années qu'elle avait quitté ses père et mère. Finalement, accord amiable. Les demandeurs auront 240 livres.
3 E 2425 Me Planchon / 119	13/02/1726	CM	Le Buisson (Ressouches), Javols (Bessils)	GRIMAL Antoine, CERTO Marguerite	Antoine GRIMAL, veuf, fils de Vidal et de feu Marguerite FOURNIER, de Ressouches (Le Buisson), avec Marguerite CERTE, fille de feus Jean et Marguerite MARTIN, de Bessils (Javols). La fiancée, assistée d'Antoine CERTE, son frère, se constitue en tous ses biens, particulièrement 109 livres gagnées de son travail et industrie hors de la maison.
3 E 2425 Me Planchon / 292	02/11/1727	Vente de fruits	Javols (Longuesagne)	GRIMAL Gabriel, BOUQUET Pierre	Gabriel GRIMAL, laboureur, de Longuesagne (Javols), a vendu à Pierre BOUQUET, aveugle, dudit lieu, la production de terres confrontées dans une précédente vente de fruits reçue par le présent notaire le 06/05/1726, et celle d'un autre champ (confronts). Prix et conditions de la vente.
3 E 2425 Me Planchon / 94	09/12/1725	Quittance	Javols (Longuesagne)	GRIMAL Gabriel, NOURRIT Jean-Claude	Gabriel GRIMAL, de Longuesagne (Javols), restant à présent à Combret (Les Bessons), a reçu de Jean-Claude NOURRIT, de Longuesagne, 150 livres pour la vente de fruits consentie précédemment devant le présent notaire. Liste et confronts des terres concernées.
3 E 2425 Me Planchon / 369	18/05/1728	Echange	La Chaze (las Bros)	HERMABESSIERE Jean, SEGUIN Antoine	Jean HERMABESSIERE et Antoine SEGUIN, de las Bros (la Chaze), procèdent à un échange de terres.
3 E 2425 Me Planchon / 84	17/11/1725	Arrentement	Aumont, La Fage- Montivernoux (Grandviala-le- Vieux)	HERMET Marguerite veuve DALMAS Jean	Dlle Marguerite HERMET, veuve de Jean DALMAS, bourgeois, d'Aumont, a affermé pour 6 ans à Guillaume MAGOT, de Grandviala-le-Vieux (La Fage-Montivernoux), des terres sises à Grandviala, moyennant 75 livres par an pour chacune d'elles et 3 setiers de blé-seigle.
3 E 2425 Me Planchon / 91	26/11/1725	Arrentement	Aumont, La Fage- Montivernoux (Grandviala)	HERMET Marguerite, HERMET Pierre	Dlle Marguerite HERMET, veuve de Jean DALMAS, bourgeois, d'Aumont, a affermé pour 6 ans un pré (confronts) à Pierre HERMET, de Grandviala (La Fage-Montivernoux) pour 42 livres par an et du seigle.
3 E 2425 Me Planchon / 85	18/11/1725	Arrentement	Aumont, La Fage- Montivernoux (Grandviala-le- Vieux)	HERMET Marguerite, RIEUTORT Pierre, BARDON Pierre	Dlle Marguerite HERMET, veuve de Jean DALMAS, bourgeois, d'Aumont, a affermé pour 6 ans à Pierre RIEUTORT et Pierre BARDON, de Grandviala-le-Vieux, laboureurs, des terres sises à Grandviala pour 93 livres par an, du beurre et du blé-seigle.
3 E 2425 Me Planchon / 251	16/05/1727	Echange	St-Sauveur-de- Peyre (Fontanes)	HOSTALIER André, GIBELIN Joseph	André HOSTALIER, d'une part, Joseph GIBELIN, d'autre part, paysans, de Fontanes (St-Sauveur), ont procédé à un échange de terres de même valeur (confronts).

3 E 2425 Me Planchon / 240	27/04/1727	Echange	St-Sauveur-de- Peyre (Fontanes)	HOSTALIER André, GIBELIN Joseph, CHASSARIC Jean, BOUCHARD Joseph	André HOSTALIER, d'une part, Jean CHASSARIC et Joseph BOUCHARD, beau-père et beau-fils, d'autre part, paysans, de Fontanes (St-Sauveur), ont procédé à un échange de terres (confronts). Ledit HOSTALIER reçoit 27 livres en compensation de la plus grande valeur de ce qu'il a donné par rapport à ce qu'il a reçu. Puis, c'est un échange entre ledit HOSTALIER et Joseph GIBELIN. Ce dernier reçoit 20 sols de compensation.
3 E 2425 Me Planchon / 278	17/08/1727	Accord (ratification)	St-Sauveur (Fontanes, Rouchadel)	HOSTALIER André, VIDAL Antoine	André HOSTALIER, fils de feu Jean, de Fontanes (St-Sauveur-de-Peyre), d'une part, Antoine VIDAL, mari de Catherine VALENTIN, fille et héritière contractuelle de Philippe VALENTIN, de Rouchadel-le-Haut (ibidem), d'autre. Ledit feu Jean HOSTALIER aurait verbalement vendu audit Philippe VALENTIN, une pièce de terre plantée de pins (confronts) pour 23 livres. Ledit André HOSTALIER, doutant de cette vente, a assigné l'autre partie devant les Officiers de Peyre avant d'être convaincu de la réalité de cette vente. D'où cet accord de ratification.
3 E 2425 Me Planchon / 136	24/03/1726	Dot (quittance)	Aumont (Chancelades)	JAMME François, JOUVE Jean et autre Jean	François JAMME, mari de Catherine JOUVE, de Chancelades (Aumont), a reçu de Jean JOUVE, son beau-père, et autre Jean JOUVE, son beau-frère, dudit lieu, 30 livres sur la dot de sa femme.
3 E 2425 Me Planchon / 322	04/02/1728	Accord	Le Fau-de-Peyre (Beauregard)	JAMME Pierre et Jean	Pierre JAMME, habitant de Beauregard (le Fau), d'une part, Jean JAMME, son fils émancipé, habitant dudit lieu, d'autre, sont en procès devant les Officiers de la baronnie de Marchastel en raison du testament fait par Marguerite PAGES, de Beauregard, en date du 13/05/1703, reçu par feu Me BONNAL. Ladite PAGES y instituait son héritier universel ledit Pierre JAMME, en fidei-commis à restituer audit JAMME fils le moment venu. Elle interdisait audit JAMME père de se remarier dans sa maison. Voir suite de l'acte ci-après.
3 E 2425 Me Planchon / 322	04/02/1728	Accord	Le Fau-de-Peyre (Beauregard)	JAMME Pierre et Jean	Suite et fin de l'acte. Or, il prit possession de l'héritage et se maria, 2 ans après le décès, avec Marie MAZOT. Le fils quitta son père et alla servir comme bouvier jusqu'à présent. Agé de 33 ans, il revient et assigne son père en justice pour recouvrer le fidei-commis, avec restitution des fruits depuis 1704 (date de son départ) et indemnisation des dégradations faites dans le bois du fidei-commis. Finalement, accord amiable. Autre personne citée, François JAMME, autre fils dudit Pierre JAMME, et un certain Jean PAGES avec qui ledit Pierre JAMME avait échangé une maison.
3 E 2425 Me Planchon / 327	15/02/1728	Accord	Aumont (Beauregard, Chancelades)	JAMME Pierre, François et Jean	Pierre, François et Jean JAMME, père et fils, habitant Beauregard (Aumont), sauf ledit François qui habite Chancelades (ibidem). Après le décès ab intestat de Jeanne MURET, leur mère, épouse en 1ères noces dudit Pierre, leur père, ses biens étaient revenus à Marguerite PAGES, sa mère, aïeule desdits François et Jean JAMME. Cette dernière désigna comme héritier universel en fidei-commis ledit Pierre JAMME, son beau-fils, à la charge de le restituer audit Jean JAMME, fils cadet de Pierre. Ce qui fut exécuté et accord, ce jour, pour reverser audit François 400 livres correspondant à ses droits.
3 E 2425 Me Planchon / 303	07/01/1728	Testament	Aumont (Chancelades)	JOUVE Jean	Jean JOUVE, travailleur, de Chancelades (Aumont), désigne pour sa sépulture la tombe de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Lègue à Isabeau et Marie JOUVE, ses filles plus jeunes, à marier, 99 livres 19 sols. Ne donne rien de plus aux autres filles : déjà mariées, elles ont été suffisamment dotées. Héritier universel, autre Jean JOUVE, son fils aîné.
3 E 2425 Me Planchon / 177	03/11/1726	Quittance	Aumont (Chancelades), Saint-Sauveur-de- Peyre	JOUVE Jean et autre Jean, MARQUES Guillaume	Jean et autre Jean JOUVE, père et fils, de Chancelades (Aumont), héritiers de feu Jean JOUVE, leur frère et oncle, réclamèrent, après le décès de celui-ci, à Antoine MEISSONNIER, du Grach (St-Sauveur-de-Peyre), 154 livres qu'il aurait promises audit feu JOUVE le 25/04/1701. Ledit MEISSONNIER répondit qu'il s'était seulement porté caution, que la promesse avait été faite par Jeanne BOUQUET, des Salles, mère de Guillaume MARQUES, et qu'elle avait chargé son fils de payer lesdits JOUVE, ce qu'il fit. Lesdits JOUVE lui en donnent quittance ce jour.

3 E 2425 Me Planchon / 39	25/03/1725	Dot (quittance)	Aumont (Chancelades)	JOUVE Jean, JAMME François	François JAMME, mari de Catherine JOUVE, de Chancelades (Aumont), a reçu de Jean JOUVE, son beau-père, dudit lieu, 80 livres sur le montant de la dot de sa femme.
3 E 2425 Me Planchon / 200	22/12/1726	Dot (quittance)	Aumont (Chancelades)	JOUVE Jean, JAMME François	François JAMME, mari de Catherine JOUVE, de Chancelades (Aumont), a reçu de Jean et autre Jean JOUVE, père et fils, dudit lieu, 49 livres 18 sols pour dernier paiement des promesses de dot faites au CM reçu par Me PROUZET, notaire du Fau, le 06/02/1713.
3 E 2425 Me Planchon / 232	25/03/1727	Donation	Aumont	LA CLATINE Catherine et Marie	Les sœurs Catherine et Marie LA CLATINE, filles de feus Pierre et Agnès VIE, d'Aumont, pour les services qu'elles se rendent mutuellement tant à cause de leur mauvaise santé que par obligation fraternelle, se font donation réciproque de tous leurs biens
3 E 2425 Me Planchon / 234	26/03/1727	Testament	Aumont	LA CLATINE Catherine et Marie	Catherine et Marie LA CLATINE, pauvres, filles de feus Pierre et Agnès VIE, d'Aumont, en mauvaise santé, désignent pour leur sépulture la tombe de leurs prédécesseurs au cimetière paroissial. Elles se désignent mutuellement comme héritières universelles l'une de l'autre. [acte non terminé, non signé]
3 E 2425 Me Planchon / 162	14/07/1726	Testament	Aumont	LA CLATINE Marie	Marie LA CLATINE, fille de feu Pierre, d'Aumont, veut être inhumée au cimetière paroissial dans le tombeau de ses prédécesseurs. Legs à Catherine CHAUVET, filleule de l'héritière. Héritière universelle : Catherine LA CLATINE, sa sœur. Acte reçu à Aumont dans la maison de Pierre CHAUVET.
3 E 2425 Me Planchon / 324	04/02/1728	Achat	Javols (Aubigeyrettes)	LAURENS Guillaume, BOULET Pierre	Pierre BOULET, fils de feu Jérôme, d'Aubigeyrettes (Javols), a vendu pour 9 livres à Guillaume LAURENS, dudit lieu, un esconson de jardin (confronts).
3 E 2425 Me Planchon / 305	07/01/1728	CM	Javols (le bourg, le Mas)	LAURENS Jean, BEQUAT Antoinette	Jean LAURENS, fils de feus Nicolas-Marie et Jeanne GIBELIN, de Javols, avec Antoinette BEQUAT, fille de feus Pierre et Isabeau PEPIN, du Mas (ibidem). Les fiancés se constituent en tous leurs biens.
3 E 2425 Me Planchon / 79	29/09/1725	CM	La Chaze (Las Bros)	LAURENS Jean, TOURNEMIRE Marie	Jean LAURENS, fils de feu Guillaume et d'Agnès BROS, de Las Bros (La Chaze), avec Marie TOURNEMIRE [écrit "TOURNAMIRE"], fille de feus Jacques et Anne JARROUSSE, dudit lieu. La fiancée est assistée de ses oncles, Pierre JARROUSSE, du Viala (Grandvals), et Antoine ROME, de Villerosset (Ste-Colombe) ; le fiancé est assisté de sa mère, d'Antoine COURNUT, et de Jean OSTY, son beau-frère. La mère du fiancé lui fait donation de tous ses biens et lui transmet le fidei-commis que lui a confié son défunt mari en son testament. Le fiancé devra doter ses sœurs, Guillaumette, Jeanne et Marie LAURENS, lorsqu'elles se marieront. Autres dispositions pour protéger les filles, en particulier ladite Marie LAURENS à cause de son "incommodité", et pour elle-même, sous la forme d'une pension en nature, s'il advenait, par mécontente, qu'elle ne puisse continuer à vivre avec lesdits fiancés.
3 E 2425 Me Planchon / 291	02/11/1727	Cession	Javols (le bourg, Longuesagne)	LAURENS Michel, BEQUAT Jean-Pierre	Michel LAURENS, de Javols, cède à Jean-Pierre BEQUAT, de Longuesagne (ibidem), tous ses droits sur les biens de ses défunts père et mère pour 132 livres.
3 E 2425 Me Planchon / 161	07/07/1726	Hypothèque	Javols (Longuesagne), Aumont (La Chazotte)	MAGNE Guillaume, GIGNAC Catherine	Catherine GIGNAC, de la Chazotte (Aumont), doit à Guillaume MAGNE, de Longuesagne (Javols), 53 livres, pour une obligation consentie par Jacques GIGNAC, son père, le 24/06/1700 devant Me ALTIER. En garantie de paiement elle hypothèque une pièce de terre (confronts).
3 E 2425 Me Planchon / 75	09/07/1725	Fruits (vente de)	Javols (Longuesagne, Aubigeyrettes)	MAGNE Jacques, BOULET Antoine	Jacques MAGNE, meunier du moulin de Longuesagne (Javols), a vendu à Antoine BOULET, d'Aubigeyrettes (ibidem), les fruits d'un bois (confronts) pour 5 ans au prix de 150 livres.

3 E 2425 Me Planchon / 70	19/06/1725	Achat	Javols (Longuesagne)	MAGNE Jacques, BOULET Jean et Antoine	Jacques MAGNE, meunier du moulin de Longuesagne (Javols), a vendu un champ (confronts) à Jean et Antoine BOULET, oncle et neveu, de Longuesagne.
3 E 2425 Me Planchon / 267	09/06/1727	Dot (quittance)	Javols (Longuesagne), Ribennes (Le Crouzet), Rimeize (Mas du Vivier)	MAGNE Jacques, MALABOUCHE Jean	Jacques MAGNE, du moulin de Longuesagne (Javols), a reçu de Jean MALABOUCHE, son beau-frère, du Crouzet (Ribennes), habitant à présent au Mas du Vivier (Rimeize), 99 livres 19 sols sur la dot d'Antoinette MALABOUCHE, épouse dudit MAGNE.
3 E 2425 Me Planchon / 77	25/07/1725	Quittance	Javols (Longuesagne)	MAGNE Jacques, NOURRIT Jean-Claude	Jean-Claude NOURRIT, laboureur, de Longuesagne (Javols), a reçu de Jacques MAGNE, meunier du moulin dudit lieu, 6 livres d'une rente due par Pierre BASTIDE audit NOURRIT pendant 6 ans et que Guillaume MAGNE, fils du susdit, s'était engagé à payer annuellement à sa place par acte devant le présent notaire.
3 E 2425 Me Planchon / 133	14/03/1726	Quittance	Javols (Longuesagne)	MAGNE Philippe, NOURRIT Jean-Claude	Philippe MAGNE dit SARTROU, de Longuesagne (Javols), a reçu de Jean-Claude NOURRIT, dudit lieu, 6 cartons de blé-seigle en paiement d'arriérés de censive pour une terre située audit lieu et relevant des messieurs du chapitre de la cathédrale de Mende, précédemment possédée par messire PONSONNAILLES, prêtre et aumônier du seigneur comte de Peyre, et possédée à présent par messire LAURENS, aussi aumônier dudit comte.
3 E 2425 Me Planchon / 104	14/01/1726	CM	Javols (Longuesagne), Rimeize (Bigozes)	MAGNE Pierre, SOUCHON Antoinette	Pierre MAGNE, travailleur, fils de feu Philippe et de Claudine VIALA, de Longuesagne (Javols), avec Antoinette SOUCHON, fille de feus Pierre et Marie NEGRE, de Bigozes (Rimeize). La fiancée, assistée de Jeanne SOUCHON et de Pierre ROUSSET, ses sœur et beau-frère, de Montchamp (Fontans), s'est constituée en tous ses biens, 599 livres, y compris ses droits paternels et maternels et ce qu'elle a gagné de son travail hors de la maison et de l'assistance de ses parents. La mère du fiancé lui fait donation de la moitié de ses biens et promet de le faire son héritier universel. Chaque fiancé, au total, apporte 790 livres.
3 E 2425 Me Planchon / 226	04/03/1727	Quittance	Aumont (La Chazotte)	MALABOUCHE François, MARIES Jean	François MALABOUCHE, de la Chazotte, mari de Marguerite ROUFFIAC, acquéreur des biens et droits de Jean ROUFFIAC, son beau-frère, par acte reçu par Me BOUT, notaire d'Aumont, lesquels ROUFFIAC avaient succédé aux biens de feu Marguerite GIGNAC, leur mère, décédée ab intestat, et, pour les mêmes raisons, successeur de feues Marie et Marguerite GIGNAC, ses tantes, dudit lieu, cède pour 65 livres à Jean MARIES, tailleur d'habits dudit lieu, tous ses droits sus-dits ainsi que ceux sur les biens de Jeanne GIGNAC, autre tante, dont ledit MALABOUCHE est acquéreur. Cité aussi, feu Jean REVERSAT, de la Chazotte, à propos d'un acte devant Me CHASTANG, notaire d'Aumont, le 03/02/1692.
3 E 2425 Me Planchon / 343	30/03/1728	Quittance	Ribennes (Le Crouzet), Aumont (le Pêcher)	MALABOUCHE Jean, CHEVALIER Jean	Jean MALABOUCHE, [du Crouzet (Ribennes)], demeurant pour rentier au Vivier, a reçu de Jean CHEVALIER, du Pêcher (Aumont), 4 setiers de blé-seigle pour l'échéance de la rente d'un champ appartenant au comte de Peyre et que ledit MALABOUCHE lui avait sous-affermé.
3 E 2425 Me Planchon / 257	22/05/1727	Quittance	Ribennes (Le Crouzet)	MALABOUCHE Jean, DUMAS Etienne	Jean MALABOUCHE, du Crouzet (Ribennes), demeurant pour rentier au Vivier, a reçu d'Etienne DUMAS, fermier de sa métairie, 162 livres et 35 setiers de blé-seigle pour les rentes échues de l'arrentement.
3 E 2425 Me Planchon / 81	11/11/1725	Dot (quittance)	Javols (Moulin de Longuesagne)	MALABOUCHE Jean, MAGNE Jacques	Jacques MAGNE, mari d'Antoinette MALABOUCHE, du moulin de Longuesagne (Javols), a reçu de Jean MALABOUCHE, son beau-frère, restant pour rentier au mas du Vivier [paroisse non indiquée], 99 livres 19 sols sur la dot de sa femme, somme qu'il reconnaît à celle-ci sous la forme d'une terre (confronts).

3 E 2425 Me Planchon / 12	17/01/1725	Délégation	Marvejols, Javols (Longuesagne), Ribennes (le Crouzet)	MALET Guillaume, MAGNE Jacques, MALABOUCHE Jean	Jacques MAGNE, meunier, du moulin de Longuesagne (Javols), a délégué à Guillaume MALET, marchand, tuteur des enfants de feu Jean MALET, son frère, aussi marchand, de Marvejols, 99 livres 19 sols à se faire payer par Jean MALABOUCHE, beau-frère dudit MAGNE, du Crouzet (Ribennes), restant à présent pour rentier à la métairie du Vivier, somme correspondant à une échéance de la dot faite à Antoinette MALABOUCHE, épouse dudit MAGNE.
3 E 2425 Me Planchon / 280	18/08/1727	CM	St-Just-63, Javols (Civeirac)	MARAND Jean, MOUCHET Catherine	Jean MARAND [écrit "MARAN"], fils de feu Anne et de Claudine BARBIN, de Vareilles (St-Just-63, lès-Baffie), diocèse de Clermont, avec Catherine MOUCHET, fille de feus Jean et Marguerite BOUT, de Civeirac (Javols). Assisté de ses amis et voisins, chacun se constitue en tous ses biens qui font 80 livres à eux deux. [patronyme écrit "MOUCHÉ"]
3 E 2425 Me Planchon / 351	18/04/1728	Achat	Aumont (la Chazotte, la Croix)	MARIES Jean, DALMAS Jean	Jean DALMAS, laboureur, de la Croix (Aumont), a vendu pour 299 livres 19 sols à Jean MARIES, tailleur d'habits, de la Chazotte (ibidem), une pièce de terre contenant champ et prés (confronts),
3 E 2425 Me Planchon / 243	27/04/1727	Arrentement	Aumont (La Chazotte)	MARIES Jean, FONTUGNE Marc	Jean MARIES, tailleur d'habits, de la Chazotte (Aumont), a donné à ferme à Marc FONTUGNE, dudit lieu, un pré confronté au contrat de la cession faite par ledit FONTUGNE audit MARIES devant le présent notaire le 20/04 dernier (même registre). Voir conditions de l'arrentement.
3 E 2425 Me Planchon / 257	26/05/1727	Obligation	St-Sauveur-de-P. (Les Salles), La Chaze (Vimenet)	MARQUES Guillaume, BOULET Jean	Jean BOULET, travailleur, de Vimenet (La Chaze), doit à Guillaume MARQUES, des Salles (St-Sauveur-de-Peyre), 65 livres 10 sols pour achat de bétail. Garantie de paiement (3 vaches).
3 E 2425 Me Planchon / 297	30/11/1727	Achat	Aumont (Nozières), Les Bessons (Veyres)	MAUREL Etienne, FARGES Jean	Jean FARGES, laboureur, de Veyres (les Bessons), a vendu pour 135 livres à Etienne MAUREL, laboureur, de Nozières (Aumont), un champ (confronts).
3 E 2425 Me Planchon / 352	20/04/1728	Bail en paiement	Javols (Longuesagne)	MEISSONNIER Antoine et autre Antoine, BEQUAT Jean-Pierre	Antoine et autre Antoine MEISSONNIER, père et fils, de Longuesagne (Javols), par acte du 30/10 dernier devant le présent notaire, avaient donné à Jean-Pierre BEQUAT, leur gendre et beau-frère en qualité de mari de Catherine MEISSONNIER, dudit lieu, certaines pièces de terre confrontées audit contrat et un pastoral (confronts), sans que ce bail en paiement puisse atteindre les 500 livres dues. Ce jour, ils confirment l'acte précédent et complètent le bail en paiement par une portion de champ et un jardin à chanvre.
3 E 2425 Me Planchon / 178	05/11/1726	Donation	Aumont	MEISSONNIER Antoine, TROUCELIER Catherine	Antoine MEISSONNIER, aveugle et mendiant sa vie, d'Aumont, reconnaissant les agréables services reçus de Catherine TROUCELIER, sa femme, lui fait donation, avec la réserve de l'usufruit, de tous ses biens, soit 80 livres, sauf 20 livres dont il disposera selon sa volonté. S'il ne les avait pas dépensées avant son décès, qu'elle fasse dire des messes avec cet argent.
3 E 2425 Me Planchon / 70	19/06/1725	Quittance	Aumont (Le Bouchet), Javols (Lescurette)	MEISSONNIER Etienne, FILLON Antoine	Antoine FILLON [écrit "PHILON" et "PHILLON"], laboureur, de Lescurette (Javols), a reçu d'Etienne MEISSONNIER, laboureur, du Bouchet [Aumont] [dans la plière], 120 livres pour la plus-value sur les ventes faites par lui en faveur de feu Jean MEISSONNIER, père dudit Etienne, et ce, avec éviction de 2 champs (confronts) en garantie.
3 E 2425 Me Planchon / 77	03/08/1725	Quittance	Aumont (Le Bouchet, Crozes)	MEISSONNIER Etienne, GRAS Barthélemy	Etienne MEISSONNIER, fils et héritier de feu Jean, du Bouchet (Aumont), a reçu de Barthélemy GRAS, de Crozes (ibidem), paiement d'une obligation consentie par feus Antoine et Claude VALENTIN, père et fils, de Crozes, en faveur de feu Jean MEISSONNIER, père dudit Etienne, reçue par feu Me CHALVET, notaire de St-Chély, le 22/05/1713. Plus, une promesse faite par lesdits VALENTIN à feu Jean MEISSONNIER, second du nom, frère dudit Etienne.

3 E 2425 Me Planchon / 188	25/11/1726	Quittance	Ste-Colombe (Las Fons, Le Ventouzet)	MEISSONNIER Marguerite, VANEL Jean	Jean VANEL, bourgeois, du Ventouzet (Ste-colombe), reçoit de Marguerite MEISSONNIER, veuve d'Antoine FANGUIN, de Las Fons (ibidem), 42 livres que le defunt mari lui avait empruntées.
3 E 2425 Me Planchon / 35	13/03/1725	Achat	Aumont, La Chaze	MESTRE Pierre, GRAS Jacques et autre Jacques	Jacques et autre Jacques GRAS, père et fils, de la Chaze, ont vendu à Me Pierre MESTRE, d'Aumont, avocat en parlement, une maison de 2 étages, toit en tuiles et autres parties de maisons (description, confronts). Référence à un contrat de partage passé entre Antoine MONTANIER et ledit GRAS père, devant Me DALLE, notaire royal de Villeroussel le 25/06/1713 ; autre référence à un contrat de vente entre lesdits GRAS et Pierre RAYNAL, de Ste-Colombe, passé devant le présent notaire le 06/08/1722. Nombreuses terres concernées, nombreux confronts très riches en informations. Voir détail.
3 E 2425 Me Planchon / 151	23/06/1726	Locaterie perpétuelle	Aumont, La Chaze (Las Bros)	MESTRE Pierre, PELLEGRIN Pierre, PLANCHON Joseph	Pierre MESTRE, avocat au Parlement, d'Aumont, héritier de feu Jean DALMAS, bourgeois, d'Aumont, a donné à titre de bail emphytéotique et locaterie perpétuelle à Pierre PELLEGRIN et Joseph PLANCHON, son beau-fils, habitants de Las Bros (La Chaze), un pré que ledit feu DALMAS avait acquis de feu Pierre TROUCÉLIER, de Las Bros. Et ceci, pour 60 livres de rente annuelle et perpétuelle non rachetable. Lesdits PELLEGRIN et PLANCHON ont délégué audit MESTRE comme entrées 500 livres à prendre à Catherine PLANCHON, soeur dudit PLANCHON, veuve de Jean BRUNEL, de la Bessière (Javols), habitant à présent le Mas-Nau (ibidem). Cette somme est prise sur les droits légitimaires paternels et maternels dudit PLANCHON, détenus par sa soeur, comme sur le legs de 600 livres fait audit PLANCHON par feu Jacques PLANCHON, son oncle, lors de son testament du 05/04/1714 reçu par Me ROUSSET, notaire royal du Crouzet (Rimeize), dont ladite Catherine est héritière.
3 E 2425 Me Planchon / 09	19/01/1725	Arrentement	Aumont (La Croix, le Bourg)	MESTRE Pierre, RAMADIER, André et Pierre	Pierre MESTRE, avocat au parlement, d'Aumont, a donné à ferme à André et Pierre RAMADIER, père et fils, originaires de la Croix (ibidem), une métairie, pour 135 livres et 45 setiers de blé-seigle par an pendant 6 ans. Autres conditions du bail.
3 E 2425 Me Planchon / 18	25/01/1725	Arrentement	Aumont, Rimeize (Bigozes)	MESTRE Pierre, SAVAJOL Jean	Pierre MESTRE, avocat au parlement, d'Aumont, a donné à ferme à Jean SAVAJOL, originaire de Bigozes (Rimeize), sa métairie (description) du Bouschet (Aumont) pour 6 ans et pour 105 livres par an. Autres conditions du bail.
3 E 2425 Me Planchon / 343	31/03/1728	Arrentement	Aumont, Javols (Orbaniac)	MESTRE Pierre, TINEL Valentin, BOUQUET Barthélemy	Me Pierre MESTRE, avocat au Parlement, et Valentin TINEL, bourgeois, d'Aumont, fermiers du comte de Peyre, par qui ils promettent de faire ratifier le présent contrat, ont donné en afferme à Barthélemy BOUQUET, habitant d'Orbaniac (Javols), la métairie que le comte de Peyre possède aux Saillens (ibidem). Conditions du fermage. Inventaire. Description des dépendances. Détail très intéressant.
3 E 2425 Me Planchon / 38	18/03/1725	Obligation	Javols (Longuesagne, Valpilhac)	MONTANIER Barthélemy et Jean, GIBELIN Antoine	Antoine GIBELIN, laboureur, de Volpillac (Javols), doit à Barthélemy et Jean MONTANIER, laboureurs, du Moulin de Longuesagne (ibidem), 341 livres 15 sols en diverses obligations, l'une reçue par Me CHASTANG, notaire d'Aumont, en septembre 1691 (photo mal prise, quantième non lisible), l'autre chez feu Me ALTIER le 13/10/1697, consenties par feu Jean GIBELIN, son père, en faveur dudit Barthélemy, une autre devant feu Me BOUT, notaire d'Aumont, le 22/11/1702. Parmi les témoins, un François GIBELIN.
3 E 2425 Me Planchon / 05	01/01/1725	Achat	Javols (Longuesagne)	MONTANIER Barthélemy et Jean, MAGNE Jacques	Jacques MAGNE, meunier, du moulin de Longuesagne (Javols), a vendu pour 28 livres à Barthélemy et Jean MONTANIER, père et fils, laboureurs, dudit lieu, un esconson de champ (confronts).

3 E 2425 Me Planchon / 195	15/12/1726	Testament	Javols (Les Combettes)	MONTANIER Jeanne	Jeanne MONTANIER [écrit "MONTAGNE"], des Combettes (Javols), désigne pour sa sépulture la tombe de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Legs à Jacques MONTANIER, dudit lieu, son demi-frère, à lui payer, quand il aura l'âge voulu ou se mariera, sur la dot de Marguerite GRANIER, mère de la testatrice. Elle lui donne en plus tous les intérêts que Marie BOUQUET, sa mère, aurait laissé courir sur les biens de feu Jacques MONTANIER, leur père commun, pendant son veuvage. Héritier universel, Louis GIBELIN, son mari, des Combettes. Parmi les témoins, un Guillaume MONTANIER, d'Aubigeyrettes.
3 E 2425 Me Planchon / 325	08/02/1728	Obligation	Aumont (le Crouzet)	MONTEIL Antoine, ROME Hélix, ALDIN Etienne	Hélix ROME et Etienne ALDIN, mère et fils, du Crouzet (Aumont), doivent 30 livres chacun à Antoine MONTEIL, dudit lieu pour 2 obligations, l'une envers ledit Antoine MONTEIL, l'autre envers Vidal MONTEIL, beau-frère dudit Antoine, passées devant le présent notaire.
3 E 2425 Me Planchon / 127	03/03/1726	CM	St-Sauveur (Aubigeyres), La Chaze (Las Bros)	MONTEIL François, BROS Marianne	François MONTEIL, veuf, fils de feus Antoine et Antoinette ITIER, d'Aubigeyres (St-Sauveur), avec Marianne BROS, fille de feus Jean et Marguerite TROUCÉLIER, de Las Bros (La Chaze). La fiancée est assistée de Jean et autre Jean BROS, ses frères, de Las Bros. La fiancée apporte 300 livres de droits paternels et maternels, 50 livres à elle dues par autre Jean BROS, 1er du nom, 54 livres pour un legs à elle fait par feu Jean BROS, son oncle. Le tout lui sera payé par ledit Jean BROS, second du nom, son frère, marié, habitant la maison paternelle. Autres personnages cités : autre Jean BROS, marié au Cher ; Catherine BROS, tante de la fiancée, du Puech. Le fiancé se constitue en tous ses biens. L'ensemble des 2 constitutions se monte à 895 livres.
3 E 2425 Me Planchon / 204	06/01/1727	Testament	Aumont (Le Crouzet)	MONTEIL Isabeau	Isabeau MONTEIL, du Crouzet (Aumont), désigne pour sa sépulture le tombeau de ses prédécesseurs dans l'église paroissiale. A Marguerite MONTEIL, sa sœur, dudit lieu, elle donne 45 livres, des coffres et des vêtements. Héritier universel, Antoine MONTEIL, son mari.
3 E 2425 Me Planchon / 51	03/05/1725	Quittance	La Chaze (Vimenet), Le Bacon	MONTEIL Vidal, GARDELLE Jean et autre Jean	Jean et autre Jean GARDELLE, père et fils, maîtres-maçons, du Bacon, ont reçu des mains et deniers de Vidal MONTEIL, mari d'Isabeau FOURNIER, de Vimenet (La Chaze), le paiement de travaux faits dans une grange.
3 E 2425 Me Planchon / 97	26/12/1725	Dot (quittance)	Ste-Colombe (Villerosset), Le Fau (Rimeizenc)	NOURRIT Guillaume, BONNET Jean	Guillaume NOURRIT, de Villerosset (Ste-Colombe), a reçu de Jean BONNET [écrit "BOUNET"], de Rimeizenc (Le Fau), 42 livres à compte de la dot faite à Jeanne BONNET en son CM avec Jean BOISSONNADE, oncle dudit NOURRIT.
3 E 2425 Me Planchon / 215	13/02/1727	CM	Javols (Orbaniac), Aumont (Les Utes)	NOURRIT Jean, BRUN Claudine	Jean NOURRIT, fils de Robert et d'Hélène VEYRES, d'Orbaniac (Javols), avec Claudine BRUN, fille de feus Antoine et Agnès ALDEBERT, native des Utes (Aumont). La fiancée, assistée de Jean BRUN, son frère, s'est constitué en dot 400 livres, 1 tour à filer, une paire de peignes pour filer la laine (ses droits maternels et le produit de son travail et industrie). Les parents du fiancé lui font donation de la moitié de leurs biens.
3 E 2425 Me Planchon / 34	05/03/1725	Quittance	Javols (Longuesagne)	NOURRIT Jean-Claude, MAGNE Jacques	Jean-Claude NOURRIT, laboureur, de Longuesagne (Javols), a reçu de Jacques MAGNE, meunier du moulin dudit lieu, 25 livres dues pour un fermage que Pierre BASTIDE avait consenti à feu Guillaume MAGNE, fils du susdit, devant le présent notaire, le 10/06/1721.
3 E 2425 Me Planchon / 130	05/03/1726	CM	Serverette, La Chaze (Las Bros)	OLLIER Jacques, PELLEGRIN Catherine	Jacques OLLIER, fils d'Antoine et de feu Catherine BONNET, habitant Serverette, avec Catherine PELLEGRIN, fille de Pierre et de Marie REYNAL, de Las Bros (La Chaze). Outre ses parents, la fiancée est assistée de Joseph PLANCHON, son beau-frère. Ce dernier et son beau-père, conjointement, lui constituent une dot de 500 livres. Le père du fiancé donne à son fils une maison sise à Serverette, avec les meubles qui y sont, et jardin attenant. Parmi les témoins, François PELLEGRIN, frère de la fiancée.
3 E 2425 Me Planchon / 197	16/12/1726	Quittance	Javols (Le Cheilaret)	PAGES Isabeau, VALY Jean	Isabeau PAGES, seconde du nom, originaire du Cheilaret (Javols), habitant Aumont, a reçu de Jean VALY, laboureur, du Cheilaret, 41 livres pour ses droits sur les biens de feu Marie CHASTANG, sa mère. Ledit VALY effectue ce paiement en qualité de dernier acquéreur des biens de ladite feu CHASTANG.

3 E 2425 Me Planchon / 181	15/11/1726	CM	Fontans (La Roche Boirelac), Aumont (Les Utes)	PANAFIEU Pierre, CHEVALIER Agnès	Pierre PANAFIEU, fils de Jean et d'Antoinette CHALMETON [écrit "CHAUMETTON"], de La Roche-Boirelac (Fontans), avec Agnès CHEVALIER, fille de feus Jean et d'Isabeau ATRAZIC, des Utes (Aumont). Les parents du fiancé lui font donation de la moitié de leurs biens. La fiancée apporte 460 livres qu'elle a gagnées de son travail et industrie ; ses droits paternels et maternels s'élèvent à 310 livres que Jeanne TROUCÉLIER, sa belle-soeur, en qualité d'héritière de feu Jean CHEVALIER, son mari et frère aîné de ladite fiancée, a promis de payer conformément au testament de feu Jean CHEVALIER père.
3 E 2425 Me Planchon / 245	29/04/1727	Transaction	Javols (La Bessière, Tiracols)	PANTEL Pierre, BOUQUET Jean	Feu[s] François PANTEL et Agnès MONTEIL ont eu 7 enfants : Guillaume 1er et 2nd du nom, Jean, Pierre 1er et 2nd, Marie et Isabeau PANTEL. Les 2 Guillaume, Jean et Isabeau sont décédés ab intestat et les autres leur ont succédé à parts égales. Pierre 1er a testé avant de mourir et fait un legs à Pierre 2nd. Ledit Pierre 2nd, laboureur, de la Bessière (Javols), d'une part, et Jean BOUQUET, laboureur, mari de Marie PANTEL, de Tiracols (ibidem), d'autre part, ont failli s'affronter en justice au sujet des héritages. Autre personnage cité, feu autre Pierre PANTEL, frère dudit feu François. Les parties finissent par un accord amiable. Voir détail.
3 E 2425 Me Planchon / 27	09/02/1725	Testament	Fontans (Les Estrets)	PANTEL Vidal	Vidal PANTEL, laboureur, des Estrets (Fontans), restant pour rentier à Buffeirettes (Aumont), désigne pour sa sépulture le cimetière de la chapelle des Estrets. Héritière universelle, Jeanne PAGES, son épouse.
3 E 2425 Me Planchon / 92	29/11/1725	CM	Javols (Valpilhac, Montet)	PEPIN Jean, TROUCÉLIER Antoinette	Jean PEPIN, laboureur, de Volpillac (Javols), fils de feus Jean et Marguerite VALENTIN, avec Antoinette TROUCÉLIER, fille de feus [?] Pierre et Jeanne TROUCÉLIER, du Montet (ibidem). La fiancée est assistée de Jean et Pierre TROUCÉLIER, ses frères. Elle apporte 780 livres dont 150 pour ses droits paternels et maternels, qui seront payés par ledit Jean, son frère aîné ; le reste a été gagné par son travail hors de la maison. Au total, les biens apportés par les futurs époux se montent à 1090 livres. [le mot feu, placé devant le père de la fiancée, est au singulier mais il n'est pas question de la mère dans l'acte]
3 E 2425 Me Planchon / 57	11/05/1725	Transaction	Javols (Le Cheilaret)	PEPIN Pierre et Antoinette, SOUCHON Pierre	Pierre et Antoinette PEPIN, père et fille, d'une part, Pierre SOUCHON, d'autre, tous du Cheilaret (Javols), étaient en procès devant les Ordinaires de Peyre. Ledit SOUCHON réclamait un dixième des biens délaissés par feu Antoine SOUCHON, son père, aïeul maternel de ladite Antoinette PEPIN, selon le nombre de 5 enfants délaissés par le défunt. En outre, il réclamait un 10ème supplémentaire en sa qualité d'héritier de Jean SOUCHON, son frère, et un tiers de 10ème de plus pour la succession ab intestat de Marie SOUCHON, sa soeur. Arguments adverses : le paiement des dettes et autres paiements effectués par ledit PEPIN ou par feu Antoine MOULIN, son gendre, pour un total de 2.927 livres, a absorbé presque complètement lesdits biens, plus les 1000 livres de dot de Jeanne GIBELIN, mère dudit SOUCHON, à prendre sur lesdits biens. Finalement, accord amiable. Ledit SOUCHON reçoit une maison et des terres.
3 E 2425 Me Planchon / 328	22/02/1728	Quittance	Aumont (Beauregard, Buffeirettes)	PIGNEDE Pierre, BOUQUET Philippe	Philippe BOUQUET, [fils de feus Antoine et Marguerite PIGNEDE, originaire du Cheylaret (Javols)], travailleur, habitant à présent Buffeirettes (Aumont), mari de Marguerite DELORT, a reçu de Pierre PIGNEDE, son neveu, de Beauregard (Aumont), 13 livres dues à ladite DELORT par feu Jean DELORT, son père et aïeul dudit PIGNEDE, et 13 livres pour un prêt fait par ladite DELORT audit PIGNEDE, en tout 26 livres que ledit neveu s'était engagé à payer lors du CM reçu par le présent notaire.
3 E 2425 Me Planchon / 154	30/06/1726	Quittance	Aumont, Javols (La Bessière)	PLANCHON François, CHALIER Etienne	François PLANCHON, travailleur, habitant Aumont, a reçu d'Etienne CHALIER [écrit "CHAILLER"], laboureur, de La Bessière (Javols), 199 livres 19 sols pour dernier paiement de ses droits de légitime sur les biens paternels et maternels détenus par Guy PLANCHON, frère aîné de François, qui avait chargé ledit CHALIER d'acquitter ladite somme (voir accord devant Me SALAVILLE, notaire de Recoules).

3 E 2425 Me Planchon / 194	13/12/1726	Quittance	Javols (Le Cros), Ribennes (Pigeys-Hautes)	PLANCHON François, MALIGE Pierre	François PLANCHON, serrurier, du Cros (Javols), reçoit de Pierre MALIGE, des Pigeys-Hautes (Ribennes), 70 livres que ledit MALIGE lui paye en tant que sequestre des fruits saisis à Guillaume FAVIER, des Pigeys-Hautes, conjointement avec les autres sequestres, Giral BOULARD, du même lieu, Pierre TICHIT, des Pigeys-Basses, et Pierre BONAL, du Mazel, à la requête dudit PLANCHON (référence des décisions de justice).
3 E 2425 Me Planchon / 330	25/02/1728	Afferme	Aumont	PLANCHON François, TERET Jean	François PLANCHON, hôte, d'Aumont, a donné en location à Jean TERET, dudit lieu, une maison couverte en tuiles qu'il a lui-même fait construire au quartier de la Barraquette (ibidem), ne s'en réservant que la cave. Et ce, pour une durée de 5 ans et pour 6 livres par an payables à chaque fête de Notre-Dame de mars.
3 E 2425 Me Planchon / 63	01/06/1725	Quittance	Fontans (Les Estrets), Javols (Mas-Nau)	PLANCHON Georges et Catherine	Georges PLANCHON, des Estrets (Fontans), a reçu de demoiselle Catherine PLANCHON, veuve de Jean BRUNEL, du Mas-Nau (Javols), sa cousine, 49 livres 19 sols pour le legs à lui fait par feu François PLANCHON, son oncle, dudit Mas-Nau.
3 E 2425 Me Planchon / 227	04/03/1727	Quittance		PLANCHON Jean, BOUT Jean	Jean PLANCHON, d'Inosses (Montrodât), a reçu de Jean BOUT, des Vernets (Lachamp), 99 livres 19 sols pour réparations effectuées dans sa maison, fourniture de planches et main-d'oeuvre.
3 E 2425 Me Planchon / 135	24/03/1726	Achat	Javols (Civeirac, Lescurette)	PLANCHON Jean, FILLON Antoine	Antoine FILLON [écrit "PHILON" et "PHILLON"], [laboureur], de Lescurette (Javols), a vendu pour 54 livres à Jean PLANCHON, de Civeirac (ibidem), une pièce de terre sise à Lescurette (confronts) et qu'il possède au nom de sa femme.
3 E 2425 Me Planchon / 166	21/08/1726	Subrogation	La Chaze (Las Fons), St-Léger-de Peyre (Cayres)	PLANCHON Jean, PIGNEDE Jacques	Jacques PIGNEDE, laboureur, des Cayres (St-Léger-de-Peyre), avait vendu à feu Jacques PLANCHON, son oncle, des Fons (La Chaze), un champ par acte du 20/09/1719 devant le présent notaire. A cette date ledit PIGNEDE était mineur. Ce jour, il ratifie ledit acte de vente en faveur de Jean PLANCHON, fils et héritier dudit feu Jacques PLANCHON.
3 E 2425 Me Planchon / 201	26/12/1726	Quittance	La Chaze (Las Bros), Javols (Le Mas-Neuf)	PLANCHON Joseph et Catherine	Joseph PLANCHON, laboureur, de Las Bros (La Chaze), a reçu de Catherine PLANCHON, sa sœur, de Mas-Neuf (Javols), 299 livres 18 sols sur le contenu de la transaction passée entre eux le 18/10 dernier devant Me BOUDON, notaire de St-Laurent-d'Olt-12 et baillif en la comté de Peyre.
3 E 2425 Me Planchon / 286	06/09/1727	Quittance	Javols (le Mas- Neuf)	PLANCHON Joseph et Catherine	Joseph PLANCHON, de Las Bros (la Chaze), a reçu de Catherine PLANCHON, du Mas-Neuf (Javols), 199 livres 19 sols sur le contenu de la transaction passée entre eux devant Me BOUDON, notaire de St-Laurent-d'Olt-12. Renvoie aussi à un acte du 27/06 dernier devant le présent notaire (délégation au sieur MESTRE, avocat, d'Aumont).
3 E 2425 Me Planchon / 113	10/02/1726	CM	Javols (Mas-Nau), La Chaze (Las Bros)	PLANCHON Joseph, PELLEGRIN Isabeau	Joseph PLANCHON, fils de feus Philippe et Anne BLACHAS, de Mas-Nau (Javols), avec Isabeau PELLEGRIN, fille de Pierre et Marie RAYNAL [écrit "REINAL"], de Las Bros (La Chaze). Le père de la fiancée lui fait donation de tous ses biens avec les réserves habituelles ainsi que 200 livres, plus les droits qu'il a sur les biens de Guillaume CHARDENOUX, son neveu, de Masseloup [Prinsuéjols], plus de quoi doter les autres enfants. L'acte se termine par un inventaire détaillé des meubles et du bétail dudit Pierre PELLEGRIN.
3 E 2425 Me Planchon / 370	30/05/1728	Locaterie perpétuelle	Javols (le Cheilaret)	PLANES François, VALY Jean	Jean VALY, laboureur, du Cheilaret (Javols), a donné, à titre de locaterie perpétuelle et rente constituée, à François PLANES, laboureur, dudit lieu, une maison couverte en tuiles, sans planchers, avec courtilage, jardin, petit pré au-devant et droit de chamas (confronts), qui appartenait auparavant au seigneur de la ROUVIERE, de Serverette, sous la rente annuelle de 14 livres pour un capital de 299 livres (valeur desdits biens). En retour, ledit PLANES a donné audit PLANES, sous même montage financier, une maison couverte en tuiles avec un plancher, un courtilage et 2 jardins (description, confronts) sous la rente de 8 livres 10 sols par an et pour le prix-capital de 180 livres. [droit de chamas : terme à chercher dans http://books.google.fr . C'est le droit d'affouage]

3 E 2425 Me Planchon / 312	19/01/1728	Quittance	Fontans (le Cros), Javols (le Cros)	PONTIER Jeanne, MEISSONNIER Louise	Jeanne PONTIER, du Cros (Fontans), a reçu de Louise MEISSONNIER, sa belle-sœur, du Cros (Javols), 10 livres pour un legs à elle fait par feu Pierre PONTIER, son frère, mari de ladite MEISSONNIER.
3 E 2425 Me Planchon / 41	08/04/1725	Testament	Javols (Le Cros)	PONTIER Pierre	Pierre PONTIER, habitant au Cros (Javols), malade, désigne pour sa sépulture au cimetière paroissial le tombeau des géniteurs de sa femme. Legs à Jeanne PONTIER, sa sœur, et Claire PONTIER, sa nièce, du Cros de Fontans, 10 livres, payables au dernier paiement des droits de légitime dus au testateur par Jean PONTIER, son frère aîné, qui est héritier de leur mère. Héritière universelle, Louise MEISSONNIER.
3 E 2425 Me Planchon / 94	09/12/1725	Dot (quittance)	St-Laurent-de- Muret (Chantegrenouille) , Javols (le Cheilaret)	PORTALIER Pierre, TEISSIER Mathieu	Pierre PORTALIER [écrit "PORTAILLER"], mari de Madeleine TUZET, de Chantegrenouille (St-Laurent-de-Muret), a reçu en argent, laine ou bétail, de Mathieu TEISSIER, mari de Marguerite TUZET, son beau-frère, du Cheilaret (Javols), 137 livres sur la dot de ladite Madeleine.
3 E 2425 Me Planchon / 286	04/09/1727	Dot (quittance)	St-Laurent-de- Muret (Chantegrenouille) , Javols (le Cheilaret)	PORTALIER Pierre, TEISSIER Mathieu	Pierre PORTALIER [écrit "PORTAILLER"], mari de Madeleine TUZET, de Chantegrenouille (St-Laurent-de-Muret), a reçu de Mathieu TEISSIER, mari de Marguerite TUZET, son beau-frère, du Cheilaret (Javols), 60 livres sur la dot de ladite Madeleine.
3 E 2425 Me Planchon / 202	27/12/1726	Quittance	Aumont (le bourg, La Croix)	PORTE Jean, DALMAS Jean	Jean PORTE et Agnès SARRUT, mariés, habitant Aumont, ont reçu de Jean DALMAS, de La Croix (ibidem), remboursement d'un prêt que ladite SARRUT avait fait à Marguerite ALENC, mère dudit DALMAS, à qui celui-ci demandera de le rembourser.
3 E 2425 Me Planchon / 186	21/11/1726	Achat	Aumont (La Croix, le Bourg)	PORTE Jean, RIGAL Barthélemy	Barthélemy RIGAL, travailleur, d'Aumont, tant en son nom que comme ayant-droit et cause de Gabrielle TOURNEMIRE, sa mère, et d'Antoine RIGAL, son frère, a vendu à Jean PORTE, maçon, habitant La Croix (Aumont), une maison de 3 étages couverte en tuiles avec courtil au-devant, située à La Barraquette (confronts), et ce, pour 340 livres. Modalités de paiement. Condition liée à cette vente : ladite Gabrielle pourra demeurer sa vie durant dans la cuisine basse ou seulement la moitié si l'acheteur en a besoin. En outre, lesdits RIGAL frères ont arrêté les droits légitimaires paternels, maternels dudit Antoine RIGAL et sa part de la succession ab intestat de feu Pierre RIGAL, leur frère, à 60 livres.
3 E 2425 Me Planchon / 172	11/10/1726	CM	Prinsuéjols (Souleyrols), Aumont (Le Bouchet)	PORTE Jean, SARRUT Agnès	Jean PORTE, fils d'autre Jean et de Jeanne AMBERT, de Souleyrols (Prinsuéjols), avec Agnès SARRUT, veuve, fille de feus Antoine SARRUT et Jeanne PEPIN, du Bouchet (Aumont). La fiancée, assistée de François SARRUT, son beau-frère, du Bouchet, se constitue en la somme de 100 livres en argent ou effets qu'elle possède. Le fiancé apporte 80 livres.
3 E 2425 Me Planchon / 216	20/02/1727	Obligation	Le Fau (Beauregard), Aumont	POUDEROUX Etienne, CHASTANG Antoine	Antoine CHASTANG, laboureur, du village de Moulin de Beauregard (Le Fau), a emprunté 799 livres 15 sols à Etienne POUDEROUX, son beau-frère, d'Aumont. 40 livres viennent des mains et deniers propres de Valentin TINEL, bourgeois, d'Aumont, en paiement d'une vente que lui fait ledit POUDEROUX d'un jardin (confronts) que ce dernier avait acquis d'Antoine BROS, son beau-frère, en un acte de vente reçu par Me CONSTANT, de Hauteville [Rimeize].
3 E 2425 Me Planchon / 230	16/03/1727	Afferme	Aumont, La Chaze	POUDEROUX Etienne, TEISSIER Jean	Etienne POUDEROUX, d'Aumont, a donné en location à Jean TEISSIER, de la Chaze, conjointement avec Isabeau CHABANON, sa femme, une maison de 3 étages, couverte en tuiles (description). Conditions du bail.

3 E 2425 Me Planchon / 358	01/05/1728	Quittance	Aumont, Fontans (les Estrets)	POUDEROUX Etienne, VALY Guy	Etienne POUDEROUX et Catherine BARRANDON, mariés, [d'Aumont], ont reçu de Guy VALY, héritier de feu Marguerite GERVAIS, fille de ladite BARRANDON, des Estrets [Fontans], 99 livres 19 sols sur le contenu de la transaction passée entre eux devant le présent notaire. [Estrets est écrit "Etres"]
3 E 2425 Me Planchon / 255	22/05/1727	Vente	Aumont	POUDEROUX Jean, ASTRUC Jean	Jean POUDEROUX, voiturier, d'Aumont, a vendu, "sous faculté rédemptive" à Jean ASTRUC, son beau-père, dudit lieu, un champ (confronts) pour 80 livres, y compris la levée de l'hypothèque consentie devant le présent notaire le 18/11 dernier.
3 E 2425 Me Planchon / 332	01/03/1728	Achat	Aumont	POUDEROUX Jean, TINEL Valentin	Jean POUDEROUX, voiturier, d'Aumont, a vendu pour 40 livres à Valentin TINEL, bourgeois, d'Aumont, un jardin (confronts).
3 E 2425 Me Planchon / 349	14/04/1728	Testament	Javols (Civeirac)	PROUEZE Blaise	Blaise PROUEZE, travailleur, de Civeirac (Javols), veut être enterré en l'église paroissiale, au tombeau de ses ancêtres. Il crée une fondation à perpétuité de 3 livres par an avec le revenu d'une somme capitale de 60 livres pour que lui soient dites des messes à perpétuité le jour de la Saint Blaise, à quoi il affecte un pré (confronts). Lègue à Agnès SANSON, sa belle-soeur, du Pêcher, 20 livres qui lui sont dues par les héritiers de feu Jean TROUCÉLIER. Legs à Isabeau PAGES, sa nièce. Héritière universelle, Marguerite CHASTANG, épouse du testateur.
3 E 2425 Me Planchon / 66	14/06/1725	Achat	Javols (Civeirac)	PROUEZE Blaise, BOUT François	François BOUT, travailleur, de Civeirac (Javols), a vendu pour 6 livres à Blaise PROUEZE, travailleur, dudit lieu, un petit jardin.
3 E 2425 Me Planchon / 261	03/06/1727	Quittance	Aumont (Le Crouzet), Javols (Civeirac)	PROUEZE Pierre, BOUT Blaise, FILLON Pierre	Présents, Blaise BOUT, veuf de Gabrielle PROUEZE, et Pierre FILLON, son beau-fils, mari de Jeanne BOUT, de Civeirac (Javols). Ledit Pierre FILLON reçoit de Pierre PROUEZE, son oncle, du Crouzet (Aumont), ici présent, 24 livres pour ses droits sur une terre qui faisait partie des biens ayant appartenu à feu Blaise PROUEZE, père dudit et aïeul de l'épouse dudit FILLON et avait été précédemment cédée audit PROUEZE par Augustin DAUDE, docteur en médecine, de Marvejols, comme héritier de feu Jean DAUDE, son père (acte du 08/07/1723), lequel défunt père fut adjudicataire de cette terre le 23/12/1682 par sentence des Officiers de Peyre. Moyennant cette somme, ledit FILLON renonce en faveur de son oncle à tous autres droits et promet qu'il ratifiera cet acte lorsqu'il sera majeur. Ledit Blaise BOUT est là pour se porter garant de cette somme jusqu'à la majorité de son gendre.
3 E 2425 Me Planchon / 288	24/10/1727	Prise de possession	La Chaze	RABEYROLLES Etienne	Prise de possession de la chapellenie de St Jacques et St Ferréol par messire Etienne RABEYROLLES, nommé chapelain conformément aux volontés de feu Jean BASTIDE exécutées par Pierre et autre Pierre BASTIDE. C'est la conséquence de l'acte du 25/08 dernier (même registre). Cérémonie de la prise de possession conduite par un autre prêtre, messire François TINEL. Voir détail de la cérémonie. Présents messire Guillaume RIEUTORT, prêtre et vicaire de la Chaze, et messire Jean DALMAS, prêtre et vicaire d'Aumont.
3 E 2425 Me Planchon / 128	04/03/1726	CM	Aumont (Nozières), Ste-Colombe (Villerosset)	RABEYROLLES Jean, MAZEL (du) Marguerite	Jean RABEYROLLES, fils de feu Pierre et de Catherine LAPORTE, de Nozières (Aumont), avec Marguerite du MAZEL, fille de Jean et de Jeanne RIEUTORT, de Villerosset (Ste-Colombe). Les parents de la fiancée lui promettent en dot 850 livres dont 225 livres qu'elle a gagnées de son travail hors de la maison. La mère du fiancé lui remet le fidei-commis que lui a confié son défunt mari, et lui fait donation de la moitié de ses biens. Présence de Jean RABEYROLLES, oncle du fiancé, de Nozières. Au total, entre les 2 fiancés, 1.480 livres.
3 E 2425 Me Planchon / 180	08/11/1726	Emancipation	Rimeize (Le Vestit)	RAMADIER Antoine, Jean et Pierre	Antoine RAMADIER, laboureur, du Vestit (Rimeize), émancipe Jean et Pierre RAMADIER, ses fils, dudit lieu. Ils se mettent à genoux devant leur père, les mains jointes. Le père leur sépare les mains et déclare consentir qu'ils agissent désormais hors de la puissance paternelle, "sauf l'obéissance paternelle que la nature donne aux pères".

3 E 2425 Me Planchon / 126	28/02/1726	CM	La Chaze (Las Bros, Grandviala)	RAMADIER Jacques, SARRUT Marguerite	Jacques RAMADIER, fils de feus Bernard et Jeanne GUILLON, de Las Bros (La Chaze), avec Marguerite SARRUT, fille de Pierre et de feu Delphine BOUCHARENC, de Grandviala (ibidem). Le fiancé est assisté de Pierre RAMADIER, son frère aîné. La fiancée s'est constituée en tous ses biens, 375 livres et un habit qu'elle a gagnés par son travail hors de la maison. Le fiancé apporte 490 livres.
3 E 2425 Me Planchon / 150	30/05/1726	Délaissement	La Chaze (Las Bros), Aumont	RAMADIER Pierre et Jacques	Pierre RAMADIER, originaire de Las Bros (La Chaze), habitant et marié à Aumont, et Jacques RAMADIER, son frère, habitant Las Bros, sont héritiers de Bernard RAMADIER, leur père, décédé ab intestat. Ledit Pierre, aîné, se départit en faveur dudit Jacques d'un pré, d'un bois et de 2 champs (confronts). Acte raturé, non terminé, non signé.
3 E 2425 Me Planchon / 145	26/05/1726	Quittance	Aumont	RAMADIER Pierre, MEISSONNIER Blaise	Pierre RAMADIER, mari de Marguerite PARRET, d'Aumont, et Blaise MEISSONNIER, dudit lieu, étaient en procès pour la restitution d'un pré ; ils transigent ce jour.
3 E 2425 Me Planchon / 359	02/05/1728	Achat	Aumont, Javols (Civeirac)	RAMADIER Pierre, TROUCELIER Antoine et Blaise	Antoine et Blaise TROUCELIER, père et fils, laboureurs, de Civeirac (Javols), ont vendu pour 180 livres à Pierre RAMADIER, d'Aumont, 2 terres (confronts).
3 E 2425 Me Planchon / 318	27/01/1728	Quittance	Ste-Colombe (Hermabessière), Montrodât, la Chaze (las Bros)	REVERSAT Guillaume, LAURENS Jean	Guillaume REVERSAT, Me tailleur, originaire d'Hermabessière (Ste-Colombe), habitant et marié à Montrodât, a reçu de Jean LAURENS, de las Bros (la Chaze), 49 livres 19 sols pour les droits légitimaires qui lui reviennent du chef de Marguerite BROS, mère dudit REVERSAT
3 E 2425 Me Planchon / 338	20/03/1728	Quittance	Ste-Colombe (Hermabessière), La Chaze (Las Bros), Montrodât	REVERSAT Guillaume, LAURENS Jean	Guillaume REVERSAT, Me tailleur, originaire d'Hermabessière (Ste-Colombe), habitant [et marié] à Montrodât, a reçu de Jean LAURENS, son cousin, de las Bros (la Chaze), 49 livres 19 sols sur les 150 livres de droits légitimaires qui lui reviennent du chef de Marguerite BROS, mère dudit REVERSAT.
3 E 2425 Me Planchon / 52	06/05/1725	Quittance	Aumont (La Chazotte), Javols (Civeirac)	REVERSAT Jean, MONTANIER Pierre	Pierre MONTANIER, laboureur, de Civeirac (Javols), a reçu de Jean REVERSAT, fils aîné d'autre Jean, de la Chazotte (Aumont), 15 livres que Jeanne TROUCELIER, mère dudit Jean, devait pour achat d'une vache.
3 E 2425 Me Planchon / 117	12/02/1726	CM	St-Sauveur (Aubigeyres), Javols (Aubigeyrettes)	RICARD Guillaume, MONTANIER Jeanne	Guillaume RICARD, fils d'Antoine et de feu Catherine VALY, d'Aubigeyres (St-Sauveur), avec Jeanne MONTANIER, fille de François et de Louise AMARGER, d'Aubigeyrettes (Javols). Les parents de la fiancée lui font donation de tous leurs biens sauf, en particulier, les droits légitimaires des autres enfants, Jacques, Joseph, Guillaume et Marguerite MONTANIER, enfants du même lit. Il y a aussi un autre Barthélemy d'un 1er lit avec feu Marguerite MONTEIL.
3 E 2425 Me Planchon / 209	21/01/1727	Quittance	St-Sauveur-de- Peyre (L'Oustal- Nau)	RICARD Jacques et Antoine	Jacques RICARD, originaire de l'Oustal-Nau (St-Sauveur-de-Peyre), a reçu d'Antoine RICARD, son frère aîné, dudit lieu, 199 livres 19 sols pour ses droits paternels, maternels et autres.
3 E 2425 Me Planchon / 361	09/05/1728	CM	St-Sauveur (l'Oustal-Nau), Javols (le bourg, Tiracols)	RICARD Jacques, PAGES Marguerite	Jacques RICARD, fils de feu Pierre et de feu [?] Marguerite MONTANIER, de l'Oustal-Nau (St-Sauveur-de-Peyre), habitant depuis 9 ans à Javols, avec Marguerite PAGES, fille de Denis et de Jeanne DALMAS, qui, étant de Tiracols [Javols], habitent pour rentiers au bourg de Javols. Le fiancé est assisté d'Antoine RICARD, son frère, et de Guillaume MARQUES, son ami et voisin. La dot : du chef du père, 400 livres en espèces, 30 livres en nature (une couverture, 1 paire de draps, une paire de métiers de tisserand, 1 setier de blé), 10 livres qu'elle a par-devers elle ; du chef de la mère, 50 livres de droits légitimaires.

3 E 2425 Me Planchon / 232	16/03/1727	Quittance	Aumont	RIGAL Antoine et Barthélemy	Antoine RIGAL, cuisinier, d'Aumont, a reçu de Barthélemy RIGAL, son frère aîné, 48 livres pour ses droits paternels et maternels, ainsi que la succession de feu Pierre RIGAL, autre frère.
3 E 2425 Me Planchon / 168	04/10/1726	CM	Aumont, Rimeize (Mazeirac)	RIGAL Antoine, MONTANIER Anne	Antoine RIGAL, fils de feu Pierre et de Gabrielle TOURNEMIRE, d'Aumont, avec Anne MONTANIER, fille de feus Antoine et Marie MARTIN, de Mazeirac (Rimeize). Le fiancé est assisté de sa mère et de Barthélemy RIGAL, son frère ; la fiancée, de Jean MONTANIER, son frère aîné, et de ses autres frères et soeurs. La fiancée se constitue en la somme de 513 livres 10 sols (en nature et en argent) qu'elle a gagnées de son travail et industrie hors la maison et l'assistance de ses parents ; s'y ajouteront ses droits légitimaires détenus par son frère aîné. La mère du fiancé fait donation de tous ses biens à son fils, avec la réserve qu'elle pourra habiter chez lui ou, à défaut, recevoir de lui une pension en nature.
3 E 2425 Me Planchon / 68	17/06/1725	Quittance	Aumont, Ste- Colombe (Villerosset)	RIGAL Barthélemy, CHARBONNIER David	Barthélemy RIGAL, hôte, d'Aumont, a reçu de David CHARBONNIER, son beau-frère, de Villerosset (Ste-Colombe), le dernier paiement sur les droits paternels dus à Jeanne CHARBONNIER, son épouse, par ledit David, frère de celle-ci, sur les biens dont il jouit, ayant été subrogé par Jean CHARBONNIER, son frère.
3 E 2425 Me Planchon / 233	25/03/1727	Quittance	Aumont	ROCHE Jacques, RIGAL Antoine	Jacques ROCHE, marchand, d'Aumont, a reçu d'Antoine RIGAL, dudit lieu, 45 livres sur le banissement et les frais auxquels ledit ROCHE a été obligé en conséquence de la vente à lui faite par Blaise COMBETTES de la maison ayant appartenu à feu Jean COMBETTES, père dudit Blaise, laquelle maison avait été affectée audit ROCHE par Jean JOUVE, beau-fils dudit feu COMBETTES, débiteur principal dudit ROCHE. [acte non signé faute d'accord entre les parties]
3 E 2425 Me Planchon / 342	29/03/1728	Quittance	Le Buisson (La Rouvière), Rimeize (Bigozes)	ROUSSAT Etienne, BERBONDE Denis	Etienne ROUSSAT, [fils de feu Pierre et de Marie ROUFFIAC], de La Rouvière (Le Buisson), mari de Philippe BERBONDE, [fille de feus Barthélemy et Jeanne GRAS, de Bigozes (Rimeize)], a reçu de Denis BERBONDE, son beau-frère, de Bigozes (Rimeize), 189 livres 19 sols sur les droits légitimaires de sa femme.
3 E 2425 Me Planchon / 56	10/05/1725	CM	Le Buisson (La Rouvière), Rimeize (Bigozes)	ROUSSAT Etienne, BERBONDE Philippe	Etienne ROUSSAT, fils de feu Pierre et de Marie ROUFFIAC, de La Rouvière (Le Buisson), restant depuis plusieurs années à St-Pierre-le-Vieux, avec Philippe BERBONDE, fille de feus Barthélemy et Jeanne GRAS, de Bigozes (Rimeize). Le fiancé est majeur ; la fiancée est assistée de Denis BERBONDE, son frère, et de Jean GRAS, son oncle. Chaque fiancé se constitue en tous ses biens (180 livres de chaque côté).
3 E 2425 Me Planchon / 99	05/01/1726	Transaction	La Fage-St-Julien, Javols (Recoules)	ROUSSET François, PLANCHON Catherine	François ROUSSET, 1er du nom, fils de feus Barthélemy et Marguerite PLANCHON, celle-ci héritière de feu Jeanne MOURGUE, de Recoules (La Fage-St-Julien), agissant tant pour lui qu'au nom de ses frères et soeurs, d'une part, Catherine PLANCHON, sa cousine, veuve de Jean BRUNEL, du Mas-Neuf (Javols), d'autre. Lors du CM (Me BOUT le 29/01/1679) de ladite MOURGUE avec Jacques PLANCHON, dont ladite Catherine PLANCHON est héritière, une dot de 1.000 livres + une vache, 1 couverture, 2 draps, 2 robes, avait été faite à ladite MOURGUE. Son fiancé, ledit feu PLANCHON, lui avait constitué 100 livres pour le cas de décès et, par son testament devant Me ROUSSET le 05/04/1714, il avait désigné sa femme, comme son héritière, conjointement et par moitié avec François PLANCHON, son frère, en fidei-commis à remettre ultérieurement à ladite Catherine PLANCHON, ce qui fut fait le 22/01/1721 par acte passé devant le présent notaire. Suite de l'acte ci-après.

3 E 2425 Me Planchon / 99	05/01/1726	Transaction	La Fage-St-Julien, Javols (Recoules)	ROUSSET François, PLANCHON Catherine	Suite et fin de l'acte : Autre personne évoquée, Marguerite BOYER, tante de Jeanne MOURGUE. Cette dernière teste le 01/09/1720 devant le présent notaire : legs à Marguerite et Jeanne ROUSSET, ses nièces, à Jacques PLANCHON, son fils ; héritière universelle, ladite feue Marguerite PLANCHON, sa nièce, veuve dudit Barthélemy ROUSSET, décédée ab intestat, laissant 6 enfants, ledit François, Marguerite, Jeanne, autre François, Guillaume et Agnès ROUSSET. Voir les arguments des parties. Accord amiable ce jour. Ledit François, en son nom et celui de ses frères et soeurs, est assisté de Me Guillaume ROUSSET, notaire royal, leur oncle paternel et curateur, du Crouzet (Rimeize). Acte très long. Nombreuses références à d'autres actes.
3 E 2425 Me Planchon / 175	03/11/1726	Emancipation	Aumont	ROUSSET Jean et Catherine	Jean ROUSSET, Me maçon d'Aumont, émancipe Catherine ROUSSET, sa fille, agenouillée, mains jointes. Il lui fait une donation de 36 livres, plus, une paire de greniers à 2 étuis et porte fermée à clé, 1 lit, une maie à pétrir, une crémaillère, une bassinoire et un chaudron de cuivre qu'il a dans sa maison. Il lui donne en plus l'habitation dans sa maison la vie durant. Il lui donne aussi une portion du jardin qu'il a du côté de la Barraquette, à Aumont, et elle choisira elle-même la portion qui lui convient. Il fait aussi donation de la même somme à Jean ROUSSET, son fils cadet.
3 E 2425 Me Planchon / 184	19/11/1726	Emancipation	Aumont	ROUSSET Jean et Catherine	[Double d'un acte donné précédemment le 03/11 dernier. Le clerc s'en aperçoit et indique en post-scriptum que cet acte a été copié une 2ème fois par mégarde. On apprend cependant cette fois-ci que la mère de Catherine est décédée et qu'elle se prénomait Catherine] Jean ROUSSET, Me maçon d'Aumont, émancipe Catherine ROUSSET, sa fille, fille de feue Catherine N.N.
3 E 2425 Me Planchon / 221	24/02/1727	Dot (quittance)	Fontans (Ponges), Le Fau (Moulin de Beauregard)	ROUSSET Jean, FOURNIER Blaise	Jean ROUSSET, mari de Marguerite FOURNIER, de Ponges (Fontans), reçoit de Blaise FOURNIER, son beau-frère, de Beauregard (Le Fau), 80 livres sur la dot de sa femme.
3 E 2425 Me Planchon / 264	03/06/1727	Quittance	Javols (La Bessière)	ROUVIERE Pierre et Marie	Marie ROUVIERE, de la Bessière (Javols), a reçu de Pierre ROUVIERE, son frère, dudit lieu, 96 livres pour l'arrentement du bien qu'il lui tient en afferme. Ce calcul tient compte des honneurs funèbres de feue Françoise HERMET, sa mère, payés par le frère au nom de sa soeur.
3 E 2425 Me Planchon / 108	28/01/1726	Accord	St-Urcize-15	SAGNET Durand, DELMAS Jean	Durand SAGNET, marchand, habitant St-Urcize-15, diocèse de St-Flour, en Auvergne, fils et héritier de feu Durand, d'une part, Jean DELMAS, marchand de St-Urcize, son beau-frère, le mari d'Isabeau SAGNET, d'autre. Dans le CM dudit DELMAS, le 09/02/1721 devant Me MESTRE, notaire royal de St-Urcize, ledit SAGNET, conjointement avec Jeanne BICAL, sa mère, céda audit couple DELMAS/SAGNET une maison en paiement des droits paternels, maternels et fraternels de l'épouse, sans avoir une idée exacte des biens et des dettes de son père. Il s'ensuivit une insolvabilité et la perte de la dot de ladite BICAL. En particulier, lourdes créances sur les biens de son défunt père en qualité d'héritier de messire Jean SAGNET, prêtre de St-Urcize, son oncle. D'où procès entre les parties devant le Grand Sénéchal d'Auvergne à Riom. Il signe "SAIGNIET"
3 E 2425 Me Planchon / 50	03/05/1725	CM	Ste-Colombe (Las Fons), Javols (Le Cros)	SALLES Jean, PLANCHON Agnès	Jean SALLES, fils de feus Jacques et d'Agnès BUFFIER, maréchal, de Las Fons (Ste-Colombe), restant depuis plus de 3 ans à Javols, avec Agnès PLANCHON, fille de François et d'Agnès GUY, du Cros (Javols). Le fiancé est assisté d'autre Jean SALLES, son frère aîné. Les parents de la fiancée font à leur fille donation de tous leurs biens avec quelques réserves dont les droits de légitime de Guillaume et Pierre PLANCHON, leurs fils, ainsi que les outils de leur métier de maréchal (voir liste), et 150 livres à Marie PLANCHON, leur autre fille. Le frère du fiancé lui promet 450 livres à payer selon les modalités indiquées au testament de leurs père et mère.

3 E 2425 Me Planchon / 334	07/03/1728	Quittance	Aumont (le Pêcher, le Crouzet)	SANSON Agnès, PROUEZE Pierre	Agnès SANSON, veuve de Jean PROUEZE, habitante du Pêcher (Aumont), a reçu en tant qu'administratrice des biens d'Etienne et Guillaume PROUEZE, ses enfants, des mains et deniers propres de Pierre PROUEZE, du Crouzet (ibidem), 15 livres pour les intérêts échus audit PROUEZE par le décès ab intestat de feu Blaise PROUEZE, leur frère consanguin, depuis le décès de Jeanne RAMADIER, aïeule maternelle dudit Blaise PROUEZE
3 E 2425 Me Planchon / 90	25/11/1725	Quittance	La Chaze, Aumont	SARRUT François, MESTRE Pierre	François SARRUT, Me maçon, habitant la Chaze, a reçu de Me Pierre MESTRE, avocat en Parlement, d'Aumont, paiement de plusieurs travaux effectués à prix fait ou autrement et pour la construction de sa maison.
3 E 2425 Me Planchon / 171	06/10/1726	Quittance	Le Fau (Le Chambon), Rimeize (Moulin du Rouchat)	SARRUT Jean, BRUN Jean	Jean BRUN, charpentier, du Moulin du Rouchat (Rimeize), a reçu de Jean SARRUT, son beau-frère, du Chambon (Le Fau), 24 livres pour un travail à prix fait verbal sur la maison dont ledit SARRUT jouit au Chambon en qualité de mari d'Isabeau MAGNE (voir détail des travaux).
3 E 2425 Me Planchon / 368	18/05/1728	Quittance	La chaze (la Pignède, las Bros)	SARRUT Pierre, BONNEFOY Antoine	Pierre SARRUT, travailleur, de la Pignède (La Chaze), déclare détenir effectivement les habits et le linge qui avaient été donnés à garder à Antoine BONNEFOY, de las Bros (ibidem), par feu Jean SARRUT, son cousin, ainsi qu'il le déclara lors de son testament du 15/05/1725 reçu par Me CHAS, notaire de Villefort, ledit Pierre y ayant été désigné comme héritier universel.
3 E 2425 Me Planchon / 63	04/06/1725	Achat	La Chaze (La Pignède), St- Sauveur-de-Peyre	SARRUT Pierre, MARQUES Pierre	Pierre SARRUT, laboureur, de la Pignède (La Chaze), mari de Marie GELY, dont il a procuration par leur CM du 20/11/1723 reçu par le présent notaire, a vendu à Pierre MARQUES, marchand, de St-Sauveur-de-Peyre, les biens (confronts) qu'il a au nom de son épouse à Peyre (St-Sauveur).
3 E 2425 Me Planchon / 239	20/04/1727	Quittance	Javols (Civeirac), Aumont (La Chazotte)	SAUVAGE Etienne, SAINT- LEGER Guillaume, PROUEZE Pierre	Feu Jean DAUDE, marchand, de Marvejols, avait obtenu sentence de décret sur les biens de Blaise PROUEZE, de Civeirac, le 23/12/1682 puis avait subrogé audit décret Pierre PROUEZE, fils de Blaise, en particulier sur une pièce de terre (confronts). Guillaume SAINT-LEGER, travailleur, de la Chazotte (Aumont), comme mari de Louise PROUEZE, fille dudit Blaise, et Etienne SAUVAGE, de Civeirac [Javols], comme acquéreur des droits légitimes de Pierre PROUEZE, avaient des droits sur cette terre, l'un, par Louise, pour 1/10ème des biens de son père, l'autre par Pierre PROUEZE pour la moitié d'un autre dixième. Ce jour, ils se départissent de cette terre au profit dudit Pierre, le 1er contre 16 livres, le second pour 12 livres.
3 E 2425 Me Planchon / 166	26/07/1726	Testament	Aumont (Buffeirettes)	SAVAJOL Vidal	Jacques SAVAJOL, fils de feus Antoine et Pierrette NEGRE, de Buffeirettes (Aumont), nomme son héritier universel Pierre SAVAJOL, son frère aîné. Ce dernier sera tenu de lui faire ses honneurs funèbres ici ou à l'hôpital de Mende où il envisage d'aller. Parmi les témoins, Vidal, Jean, Antoine, autre Jean et autre Vidal PETEL/PITEL, père et fils, dudit lieu. [Le testateur est appelé "Vidal" dans le titre et "Jacques" dans le texte]
3 E 2425 Me Planchon / 210	07/02/1727	CM	St-Léger (Combechave), Javols (Aubigeyrettes)	SAVARIC Pierre, BOULET Jeanne	Pierre SAVARIC, fils d'autre Pierre et de Jeanne BRUNEL, de Combechave (St-Léger-de-Peyre), avec Jeanne BOULET, fille d'Antoine et de Marguerite PIGNEDE, d'Aubigeyrettes (Javols). Les parents du fiancé lui font donation de la moitié de leurs biens. La dot de la fiancée est de 500 livres (ses droits paternels et maternels), y compris ce qu'elle a gagné de son travail et industrie hors la maison de ses parents (150 livres), plus 1 tour et 1 coffre en bois peint, 1 vassive, son trousseau, 1 paillasse. Parmi les témoins, Antoine BOULET, frère de la fiancée, et Jean SAVARIC, de Peyreviole (St-Sauveur-de-Peyre).
3 E 2425 Me Planchon / 40	03/04/1725	Quittance	La Chaze (Las Bros), Le Fau (Beauregard)	SEGUIN Antoine, CHASTANG Antoine	Antoine CHASTANG, laboureur, de Beauregard (Le Fau), a reçu d'Antoine SEGUIN, de Las Bros (La Chaze), 49 livres 19 sols pour la vente d'un pré mentionné au contrat d'afferme reçu par le présent notaire le 24/02/1722.

3 E 2425 Me Planchon / 335	09/03/1728	Achat	Javols (le Cheilaret)	SOUCHON Pierre, VALY Jean	Jean VALY, laboureur, du Cheilaret (Javols), a vendu plusieurs terres (confronts) à Pierre SOUCHON, laboureur, dudit lieu.
3 E 2425 Me Planchon / 189	25/11/1726	Quittance	St-Sauveur-de- Peyre (Aubigeyres), Prinsuéjols (Souleyrols)	TARDIEU Antoine, AUVERGNAS Pierre	Antoine TARDIEU, d'Aubigeyres (St-Sauveur-de-Peyre), reçoit des mains et deniers de Pierre AUVERGNAS, de Souleyrols [Prinsuéjols], 29 livres pour des intérêts dont la plus grande partie était échue du temps de feu N.N., beau-père dudit AUVERGNAS, provenant de la somme capitale de 60 livres correspondant aux droits légitimaires de feue Jeanne BOUCHARD, épouse dudit TARDIEU.
3 E 2425 Me Planchon / 191	06/12/1726	Quittance	Le Fau (Les Gouttes, Beauregard)	TARDIEU Etienne, PLANCHON Jacques, GIZARD Joseph	Etienne TARDIEU, mari de Jeanne BRECHET, des Gouttes (Le Fau), et Jacques PLANCHON, de Beauregard (ibidem), mari de Marie BRECHET, ont reçu de Joseph GIZARD 99 livres en habits ou effets, soit la somme reconnue à feue Jeanne BRECHET, leur belle-sœur, seconde du nom, décédée, depuis, ab intestat, lors de son CM avec ledit GIZARD.
3 E 2425 Me Planchon / 314	21/01/1728	Dot (quittance)	La Chaze	TEISSIER Barthélemy, BOUCHARENC Jacques	Barthélemy TEISSIER, mari de Jeanne BOUCHARENC, de la Chaze, a reçu de Jacques BOUCHARENC, son beau-frère, dudit lieu, 30 livres sur la dot de sa femme. Ledit TEISSIER ratifiera cette quittance lorsqu'il en aura l'âge.
3 E 2425 Me Planchon / 276	09/08/1727	Sous-ferme	Aumont	TEISSIER Jean, RIGAL Barthélemy	Jean TEISSIER, hôte, habitant Aumont, locataire de la maison d'Etienne POUDEROUX, à Aumont, par acte reçu par le présent notaire le 16/03 dernier, la sous-ferme aux mêmes conditions à Barthélemy RIGAL, aussi hôte d'Aumont (13 livres 10 sols par an). La maison comporte une chambre, un galetas, cave, écurie et boutique. Ledit TEISSIER se réserve d'y tenir cabaret et donner à boire et à manger pendant les 4 huitaines que les foires se tiennent par an à Aumont, et 1 semaine avant chaque foire pour y faire ses provisions. Pendant ces périodes ledit RIGAL remettra les clés audit TEISSIER.
3 E 2425 Me Planchon / 373	06/06/1728	Arrentement	Javols (le Cheilaret, le Cros)	TEISSIER Mathieu, BASTIDE Pierre et autre Pierre	Mathieu TEISSIER, mari de Marguerite TUZET, du Cheilaret (Javols), a donné à ferme pour 4 ans à Pierre et autre Pierre BASTIDE, père et fils, du Cros (Javols), sa métairie et les biens qu'il a au terroir dudit lieu., et ce, pour 54 livres par an et 17 setiers 4 quartons de blé-seigle. Autres conditions du fermage.
3 E 2425 Me Planchon / 06	06/01/1725	Quittance	Javols (Le Cheylaret), Aumont	TEISSIER Mathieu, TINEL François	Messire François TINEL, curé d'Aumont, a reçu de Mathieu TEISSIER, beau-fils et donataire de feu François TUZET, du Cheylaret (Javols), 45 livres pour une rente constituée que ce dernier sert à la communauté des prêtres d'Aumont. Ceci découle de la délégation faite sur les biens dudit feu François TUZET, son beau-père, par feu Marie MALARCHE, veuve de Jacques PLANCHON, le 12/07/1699 (acte reçu par feu Me BOUT).
3 E 2425 Me Planchon / 338A	21/03/1728	Quittance	Aumont, Le Fau (Les Salelles)	TERET François, BOISSONNADE Jacques	François TERET, voiturier, d'Aumont, mari de Jeanne BOISSONNADE, a reçu des mains et deniers propres de Jacques BOISSONNADE, son beau-frère, des Salelles (Le Fau), 17 livres pour la valeur d'une paire de grainiers ayant appartenu à ladite Jeanne, sa soeur. Il avait pris cet engagement lors du CM passé devant Me PROUZET, notaire du Fau.
3 E 2425 Me Planchon / 15	20/01/1725	CM	Javols (La Beissière, Longuesagne)	TICHIT Jean, MAGNE Isabeau	Jean TICHIT, travailleur, fils de feus Pierre et Catherine COMBETTES, de la Bessière (Javols), avec honnête fille Isabeau MAGNE, fille de feu Philippe MAGNE et de Claudine VIALA, de Longuesagne (ibidem). La fiancée, avec l'approbation de sa mère, se constitue en la somme de 290 livres.
3 E 2425 Me Planchon / 60	13/05/1725	Dot (quittance)	Javols (Le Cheilaret), St- Sauveur-de-Peyre (Fontanes)	TICHIT Pierre, HOSTALIER André	Pierre TICHIT, laboureur, du Cheilaret (Javols), mari de Marie HOSTALIER, a reçu d'André HOSTALIER, de Fontanes (St-Sauveur-de-Peyre), 99 livres 19 sols sur la dot de sa femme.

3 E 2425 Me Planchon / 40	30/03/1725	Quittance	Javols (Le Cheilaret)	TICHIT Pierre, PEPIN Pierre	Pierre TICHIT, laboureur, du Cheilaret (Javols), a reçu 80 livres de Pierre PEPIN, son oncle, dudit lieu, pour dernier paiement sur les droits paternels et maternels de Jeanne PEPIN, sa mère, sœur dudit Pierre.
3 E 2425 Me Planchon / 173	13/10/1726	Quittance	Aumont	TINEL François, DALMAS Jean, JOUVE Jean	Messire François TINEL, curé d'Aumont, et messire Jean DALMAS, vicaire de ladite paroisse, ont reçu d'Antoine RIGAL, d'Aumont, 10 livres pour le legs à eux fait par feu Antoinette COMBETTES, 17 livres données par celle-ci pour ses honneurs funèbres, et 4 livres pour les droits dus à messire DALMAS. Ils lui en donnent quittance et le subrogent à leurs droits avec le consentement de Jean JOUVE, mari et héritier de ladite feu COMBETTES. Présent aussi, Blaise COMBETTES, Me écrivain, d'Aumont, qui donne son consentement.
3 E 2425 Me Planchon / 299	14/12/1727	Quittance	Aumont	TINEL François, RIGAL Antoine	Messire François TINEL, prêtre et curé d'Aumont, a reçu d'Antoine RIGAL, dudit lieu, 30 livres pour les honneurs funèbres de feus Jean COMBETTES et Anne FOURNIER, mariés, dudit lieu, à la décharge de Blaise COMBETTES, leur fils, comme il l'avait promis lors du contrat d'achat d'une maison dudit Blaise (acte reçu par le présent notaire le 04/10/1726).
3 E 2425 Me Planchon / 222	25/02/1727	CM	Prévençères (Alzons), Aumont (Le Bouscas)	TOURNAIRE Claude, TROUCELIER Marguerite	Claude TOURNAIRE, fils de feus Dominique et Jeanne DIET, d'Alzons (Prévençères), avec Marguerite TROUCELIER, fille de feu Pierre et d'Agnès BALES, d'Aumont (Le Bouscas). Le fiancé est assisté de Pierre DIET, son oncle. Le fiancé se constitue en tous ses biens. La fiancée apporte 475 livres, addition de ses droits maternels et de ce qu'elle a gagné de son travail
3 E 2425 Me Planchon / 189	25/11/1726	Achat	La Chaze (La Pignède)	TOURNEMIRE Etienne, SARRUT Pierre	Pierre SARRUT, travailleur, de la Pignède (La Chaze), vend un jardin (confronts) à Etienne TOURNEMIRE, dudit lieu.
3 E 2425 Me Planchon / 309	13/01/1728	Quittance	Serverette, Javols (Le Cheilaret)	TROUCELIER Antoine, FILLON Pierre	Catherine TROUCELIER, veuve de Jean LAFONT, de Serverette, a reçu de Pierre FILLON, son neveu, du Cheylaret (Javols), 125 livres pour dernier et entier paiement de ses droits paternels et maternels
3 E 2425 Me Planchon / 96	26/12/1725	Quittance	St-Alban, Javols (La Bessière)	TROUCELIER Etienne et Pierre	Etienne TROUCELIER, tailleur d'habits de St-Alban, a reçu de Pierre TROUCELIER, son frère aîné, tailleur d'habits de la Bessière (Javols), 30 livres pour les droits légitimaires sur les biens de leurs père et mère dont ledit Pierre est héritier.
3 E 2425 Me Planchon / 174	14/10/1726	Quittance	St-Alban, Javols (La Bessière)	TROUCELIER Etienne et Pierre	Etienne TROUCELIER, tailleur d'habits de St-Alban, a reçu de Pierre TROUCELIER, son frère aîné, tailleur d'habits de la Bessière (Javols), 70 livres pour dernier paiement de ses droits légitimaires sur les biens de leurs père et mère dont ledit Pierre est héritier.
3 E 2425 Me Planchon / 333	02/03/1728	Quittance	Javols (Bessils)	TROUCELIER François, COURNUT Blaise	Blaise COURNUT, demeurant à Bessils (Javols), a reçu de François TROUCELIER, son demi-frère ("son freratre"), dudit lieu, 15 livres pour dernier paiement de ses droits légitimaires maternels. Est entrée dans le calcul une obligation consentie par ledit COURNUT au profit de feu Philippe TROUCELIER, son "pairastre" et père dudit François, devant feu Me BOUT, notaire d'Aumont, le 08/12/1699.
3 E 2425 Me Planchon / 48	29/04/1725	Testament	St-Sauveur-de- Peyre (La Chazoulette)	TROUCELIER Jean	Jean TROUCELIER, laboureur, de la Chazoulette (St-Sauveur-de-Peyre), avait disposé de la moitié de ses biens en faveur du mariage de Joseph ROME, son neveu, avec Marie ESTEVENON (CM du 08/11/1721 reçu par Me BOUDON, notaire de St-Laurent-d'Olt-12). Il désigne pour sa sépulture la tombe de ses prédécesseurs, au cimetière paroissial. Avant de disposer, ce jour, de l'autre moitié, il réduit certains legs de sa précédente donation ; celui fait à Catherine BORREL, fille de Jacques et de Marguerite TROUCELIER, de Freyssinet, ainsi que la pension faite à Jeanne BORREL, sœur de ladite Catherine, et le legs fait à André et Jean BORREL, ses neveux, de Freyssinet, et celui fait à Marie CHARBONNIER, sa femme. Héritier universel, ledit ROME.

3 E 2425 Me Planchon / 347	e 12 et 14 avril	Partage	Non nommé	TROUCELIER Jean, MURET Pierre	Il semble qu'il s'agisse d'un partage des biens de feu Jean TROUCELIER entre Jean TROUCELIER, son fils, et Pierre MURET, peut-être frères utérins de Marie RAMADIER. Détail des biens et confronts. Cité aussi Guillaume TROUCELIER. [Il manque un cahier entier pages 678 à 683. Il manque le début du présent acte]
3 E 2425 Me Planchon / 53	08/05/1725	Transaction	Javols (Tiracols)	TROUCELIER Jean, PEPIN Jean	Jean TROUCELIER, tisserand, de Tiracols (Javols), fils de feu autre Jean second du nom, et de feu Marie RAMADIER, succédant aux biens de son dit père, au même titre que Etienne, Antoine, Guillaume, Catherine et Marguerite TROUCELIER, ses frères et sœurs, et comme ayant-droit et cause desdits Etienne et Antoine et de Pierre PAGES, mari de Catherine TROUCELIER, avait assigné Jean PEPIN, paysan, de Tiracols, en désistement de pièces de terre (confronts) qui avaient appartenu audit feu Jean TROUCELIER qui les avait achetées à François VALY, du Cheilaret (ibidem), par acte du 16/06/1699 reçu par Me BOYER. On évoque, en revanche, une vente faite par ladite RAMADIER audit PEPIN par acte du 20/02/1700 reçu par Me BOUT. Suite des avatars judiciaires ; d'autres personnes sont nommées ; arrangement amiable pour finir.
3 E 2425 Me Planchon / 29	09/02/1725	Testament	Aumont (La Chazotte)	TROUCELIER Jeanne	Jeanne TROUCELIER, veuve de Jean REVERSAT, de la Chazotte (Aumont), désigne pour sa sépulture la tombe de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Lègue à Guillaume, Pierre, Jean-Antoine, Joseph, François, Aymard et Etienne REVERSAT, ses fils cadets, 300 livres à chacun ; à Jeanne, Isabeau et Catherine REVERSAT, ses filles, 800 livres à payer à chacune quand elles seront en âge ou se marieront. Héritier universel, Jean REVERSAT, son fils aîné. Déclaration de dettes envers 3 de ses enfants, son héritier et lesdits Guillaume et Joseph. Si son fils, ledit Aymard, continue ses études en vue de la prêtrise, il devra recevoir 100 livres de plus.
3 E 2425 Me Planchon / 21	27/01/1725	CM	Rimeize (la Chaumette), Javols (Longuesagne)	TROUCELIER Pierre, BASTIDE Jeanne	Pierre TROUCELIER, fils d'Antoine et de Marguerite CHASTANG, de la Chaumette (Rimeize), avec Jeanne BASTIDE, fille de Pierre et de Madeleine VIGNE, de Longuesagne (Javols). Les parents de la fiancée lui font donation de tous leurs biens avec les conditions habituelles. Ils accompagnent cette donation de l'émancipation de leur fille (cérémonie). Les futurs mariés devront doter la cadette, Marie BASTIDE, quand elle viendra à se marier. Les parents du fiancé promettent d'apporter 200 livres chacun ; le fiancé se constitue en 599 livres qu'il a gagnées de son travail et industrie hors de la maison ou au service de ses parents.
3 E 2425 Me Planchon / 120	14/02/1726	Accord	Javols (Moulin de Longuesagne, Longuesagne)	TROUCELIER Pierre, MAGNE Jacques	Une sentence fut rendue le 20/07 dernier par les Officiers ordinaires de la Comté de Peyre entre Jacques MAGNE, du Moulin de Longuesagne (Javols), et Pierre TROUCELIER, mari de Jeanne BASTIDE, de Longuesagne (ibidem). Suite à cette sentence, ledit MAGNE se désiste d'une terre (confronts) en faveur dudit TROUCELIER et s'engage à ne la réclamer jamais ni audit TROUCELIER, ni à Jeanne BASTIDE, ni à Madeleine VIGNE, belle-mère dudit TROUCELIER.
3 E 2425 Me Planchon / 17	23/01/1725	Testament	Javols (Le Cheylaret)	TUZET Marguerite	Marguerite TUZET, épouse de Mathieu TEISSIER, du Cheylaret (Javols), veut être inhumée au cimetière paroissial dans la tombe de ses prédécesseurs. Héritier universel, son dit mari, en fidei-commis à remettre à l'un de leurs enfants. Il gardera alors pour lui 299 livres. Il devra doter les enfants en privilégiant leur fille aînée, Marguerite TEISSIER.
3 E 2425 Me Planchon / 305	08/01/1728	CM	Aumont (les Utes), Ste- Colombe (le Cher)	VAISSADE André, CHASSEFIERE Marguerite	André VAISSADE [écrit "VEISSADE"], fils de feu Jean et de Marguerite TIEULON, des Utes (Aumont), avec Marguerite CHASSEFIERE, fille de feus Michel et Jeanne MARQUES, du Cher (Ste-Colombe). Les fiancés se constituent en tous leurs biens. Inventaire de ce qu'apporte la fiancée en petit mobilier, outils, ustensiles de cuisine, vêtements. A eux deux ils apportent 299 livres.

3 E 2425 Me Planchon / 337	14/03/1728	Accord	Fontans (les Estrets), Aumont	VALY Guy, POUDEIROUX Etienne, BARRANDON Catherine	Guy VALY, héritier de feu Marguerite GERVAIS, des Estrets (Fontans), d'une part, Etienne POUDEIROUX, d'Aumont, mari de Catherine BARRANDON, mère et héritière pour 1/3 des biens de ladite GERVAIS, sa fille, décédée sans enfant, d'autre. Renoncent à un procès et s'accordent amiablement de la façon suivante. Ladite BARRANDON, assistée dudit POUDEIROUX, son 2nd mari, cède pour 299 livres audit VALY, son beau-fils, ses droits sur les biens de sadite fille et sur ceux de feu Jean GERVAIS, son 1er mari, père de ladite Marguerite. Modalités de paiement, modifiées si ledit VALY venait à se remarier.
3 E 2425 Me Planchon / 223	28/02/1727	Titre clérical	Javols (Le Cheilaret)	VALY Jean et François	Jean VALY, laboureur, du Cheilaret (Javols), sachant que messire François VALY, son fils, tonsuré, veut devenir prêtre et qu'il s'en est rendu capable en faisant des études de théologie, lui fait une pension viagère annuelle de 100 livres qu'il garantit sur 2 champs et 2 prés (confronts). Il aura aussi son habitation dans une chambre meublée (détail) qu'il a au-dessus de sa cuisine + accès aux produits du potager.
3 E 2425 Me Planchon / 25	02/02/1725	CM	Rimeize (le Vestit), Le Fau (Beauregard)	VALY Jean, CHARDAIRE Jeanne	Jean VALY, fils de feu Vidal et de Marguerite CHEVALIER, du Vestit (Rimeize), avec Jeanne CHARDAIRE, fille de Jean et de feu Marie MAZOT, de Beauregard (Le Fau). Le père de la fiancée fait à sa fille une dot de 1000 livres que le fiancé tient pour reçue car elle est compensée par même somme donnée en dot à Marguerite VALY, soeur dudit Jean, au CM de ce jour avec Jean CHARDAIRE, frère de Jeanne. La mère du fiancé fait donation à son fils de la moitié de ses biens.
3 E 2425 Me Planchon / 228	14/03/1727	Quittance (transaction)	Aumont	VALY Jean, GRAS Jean	Lors du CM de Jean GRAS, habitant Aumont, avec Anne VALY, fille de Jean et de feu Catherine PIGNEDE, dudit lieu, le 06/02/1724 devant Me BOUT, notaire d'Aumont, ledit Jean VALY avait fait donation à sa fille de la moitié de ses biens et lui avait restitué le fidei-commis à lui confié par sa défunte femme. Ledit GRAS promet 2 vaches avec leur veau, le fourrage nécessaire, du matériel, des ustensiles, du mobilier, une robe. Anne VALY mourut fin août 1725, laissant une fille, Marguerite GRAS, qui décéda le 24/09/1726. Enfin, décès ab intestat de Blaise VALY, frère d'Anne VALY (droits à cette succession pour la mère et les autres soeurs de celui-ci, autre Anne VALY et Marie VALY). Voir détail du calcul des parts de succession. Ledit GRAS n'ayant pas exécuté ses promesses, ledit VALY l'assigna en justice. Finalement, accord amiable ce jour. [réécriture de l'acte du 21/12/1726, même registre, annulé faute d'accord à l'époque. Cet acte donnait la date du CM VALY X PIGNEDE le 24/09/1689 Me CHASTANG, notaire d'Aumont]
3 E 2425 Me Planchon / 188	25/11/1726	Dot (quittance)	Ste-Colombe (Le Ventouzet, Las Fons)	VANEL Jean, MEISSONNIER Marguerite	Marguerite MEISSONNIER, veuve d'Antoine FANGUIN, de Las Fons (Ste-Colombe), reçoit de Jean VANEL, son beau-frère, bourgeois, du Ventouzet (ibidem), 90 livres 19 sols pour dernier et entier paiement de la dot que ledit VANEL lui avait consentie lors de son CM.
3 E 2425 Me Planchon / 146	26/05/1726	Achat	Aumont, La Chaze	VEYRES André, BOUCHARENC Jean	Jean BOUCHARENC, travailleur, de La Chaze, a vendu à André VEYRES, laboureur, restant pour rentier en la métairie des hoirs de feu CHASTANG, avocat, de Chabanols (Aumont), 3 petits champs (confronts) situés au terroir de Nozières (ibidem) pour 92 livres. Le vendeur reçoit ce jour 26 livres, le reste sera payé par l'acheteur à Clément CHASTANG, habitant d'Aumont, à qui ledit BOUCHARENC doit les droits légitimes qui lui étaient dus sur les terres vendues aujourd'hui.
3 E 2425 Me Planchon / 227	09/03/1727	Dot (quittance)	Aumont (Nozières, Chabanols), Les Bessons (La Pignède)	VEYRES André, CAZELEDES Jean	André VEYRES, laboureur, de Nozières (Aumont), mari de Jeanne CAZELEDES, habitant Chabanols (Aumont), a reçu de Jean CAZELEDES, son beau-père, de la Pignède (Les Bessons), 60 livres et 1 setier de blé qui lui furent promis en son CM.

3 E 2425 Me Planchon / 171	06/10/1726	Quittance	Aumont (Nozières)	VEYRES André, LAPORTE Catherine, RABEYROLLES Jean	André VEYRES, laboureur, de Nozières (Aumont), a reçu de Catherine LAPORTE et Jean RABEYROLLES, mère et fils, dudit lieu, 30 livres pour la taille et un setier de seigle pour la censive d'un pré dont jouissent la mère et le fils en vertu d'un décret obtenu des Officiers de Peyre par Me Joseph DALMAS, avocat, d'Aumont, le 05/11/1699 , auquel il subrogea Jean BUFFIER, de Chabanols, le 23/12/1699.
3 E 2425 Me Planchon / 345	12/04/1728	Compromis	St-Sauveur (Rouchadel), La Chaze (les Fons)	VIDAL Antoine, FOURNIER Pierre	Antoine VIDAL, mari de Catherine VALENTIN, de Rouchadel (St-Sauveur), Pierre FOURNIER, mari d'Isabeau VIE, des Fons (La Chaze), décident de mettre un terme au procès qu'ils ont entre eux devant le sénéchal de Nîmes. Sert de médiateur entre eux, Me Jean-Marc BOUDON, avocat au parlement, baillif en la comté de Peyre et arbitre. Arbitrage dans 2 mois.
3 E 2425 Me Planchon / 356	01/05/1728	Achat	St-Sauveur (Rouchadel, Fontanes)	VIDAL Antoine, HOSTALIER André	André HOSTALIER, laboureur, de Fontanes (St-Sauveur-de-Peyre), a vendu à Antoine VIDAL, laboureur, de Rouchadel (ibidem), 2 terres (confronts).
3 E 2425 Me Planchon / 122	21/02/1726	CM	Aumont, Javols (Aubigeyrettes)	VIGIER Jean, BOULET Marguerite	Jean VIGIER, fils d'autre Jean et Catherine HERMET, d'Aumont, avec Marguerite BOULET, fille de feus Guillaume et Antoine MONTANIER, d'Aubigeyrettes (Javols). La fiancée est assistée de Pierre BOULET, son frère. Les parents du fiancé lui font donation de la moitié de leurs biens, se réservant l'autre jusqu'à leur décès pour doter les autres enfants. La fiancée se constitue en 241 livres qu'elle a gagnées de son travail et industrie hors de l'assistance de ses parents.
3 E 2425 Me Planchon / 296	25/11/1727	Délégation	Rimeize (les Estrets, le bourg), Javols (Civeirac)	VIGOUROUX Jeanne, VALENTIN Jean, PLANCHON Jean	Jeanne VIGOUROUX, veuve et héritière de Pierre VALENTIN, des Estrets (Rimeize), doit des échéances de l'arrentement que lui fait messire Jean VALENTIN, prêtre et chapelain de Rimeize, son oncle. Elle délègue à son créancier 43 livres qu'il se fera payer par Jean PLANCHON, laboureur, de Civeirac (Javols), ici présent. Ce dernier les doit à ladite VIGOUROUX pour un achat de bois fait à son mari.
3 E 2425 Me Planchon / 176	03/11/1726	Bail	Aumont (le Bourg, Les Utes)	VIRVILLE (de) Jean, BRASSAC Guillaume	Jean de VIRVILLE, seigneur de Beauregard, d'Aumont, donne à titre de nouveau bail et entier aise à Guillaume BRASSAC, des Utes (Aumont), une pièce de terre (confronts) contenant pré, champ et bartas, le tout joignant, située à Chancelades (Aumont). Conditions du bail.
3 E 2425 Me Planchon / 34	05/03/1725	Obligation	Aumont, Javols (Aubigeyrettes)	VIRVILLE (de) Jean, CHABANON Jean	Jean CHABANON, laboureur, d'Aubigeyrettes (Javols), doit à Jean de VIRVILLE, sieur de Beauregard, d'Aumont, 219 livres pour restes de dîme. Il les paiera sous la forme d'une rente annuelle et perpétuelle de 8 livres.
3 E 2425 Me Planchon / 302	07/01/1728	Quittance	Aumont, St-Léger- de-Peyre (Chapchiniés)	VIRVILLE (de) Jean, FOURNIER Jean, BOUDON Isabeau	Jean de VIRVILLE, sieur de Beauregard, d'Aumont, a reçu de Jean FOURNIER, de Chapchiniés (St-Léger-de-Peyre), 899 livres 18 sols pour le contenu de la délégation faite sur ledit FOURNIER par Isabeau BOUDON, originaire de Chapchiniés, devant Me DOLADILLE le 26/07/1724.
3 E 2425 Me Planchon / 115	10/02/1726	Obligation	Aumont, Javols (Combettes)	VIRVILLE (de) Jean, MAZEL Antoine	Antoine MAZEL, laboureur, de Combettes (Javols), doit à Jean de VIRVILLE, sieur de Beauregard, 340 livres pour de la dîme, du blé et diverses fournitures. Constitution d'une rente de 15 livres par an pour les intérêts et garantie de paiement du capital sur des terres (confronts).
3 E 2425 Me Planchon / 337	10/03/1728	Rente	Aumont, Javols (Civeirac)	VIRVILLE Jean, PLANCHON Jean	Jean PLANCHON, laboureur, de Civeirac (Javols), débiteur de 219 livres 6 sols, constitue 9 livres de rente annuelle en faveur de Jean de VIRVILLE, sieur de Beauregard, d'Aumont, son créancier.